

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 46^e SEANCE

1^{re} Séance du Lundi 5 Novembre 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE PASQUINI

1. — **Rappel au règlement** (p. 9354).
MM. Rivièrez, le président.
2. — **Demande de votes sans débat** (p. 9354).
3. — **Loi de finances pour 1980** (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 9354).

Industrie.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie.

M. Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'industrie.

M. Féron, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la petite et moyenne industrie.

M. Xavier Hamelin, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la petite et moyenne industrie.

M. Giraud, ministre de l'industrie.

M. Prouteau, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, chargé de la petite et moyenne industrie.

MM. Xavier Hamelin,
Porcu,
Monfrais,
Chevènement, le ministre,
Royer.

Suspension et reprise de la séance (p. 9370).

MM. Paul Laurent,
Chazalon,
Billardon, le ministre,

Rappel au règlement : MM. Tondon, le président.

Industrie (suite).

MM. Cousté,
Bocquet,
Morellon,
Quilès,
Rufnach,et,
Rossinot.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

4. — **Ordre du jour** (p. 9379).

PRESIDENCE DE M. PIERRE PASQUINI,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Rivièrez, pour un rappel au règlement.

M. Hector Rivièrez. Monsieur le président, une erreur s'est glissée dans le compte rendu au *Journal officiel* d'une partie de mon intervention, au cours de la deuxième séance du 31 octobre. A la page 9281, deuxième colonne, à partir de la dix-neuvième ligne, il faut lire :

« D'ailleurs un des orateurs s'y est trompé, qui faisait allusion à une délibération d'une association de maires de Guyane réclamant la création d'une nouvelle collectivité territoriale « gérée par un pouvoir exécutif local » — ce que le député de la Guyane qui représente la population guyanaise ne veut pas — et cet orateur y voit un signe de souveraineté » le reste sans changement.

M. le président. Je vous donne acte, monsieur Rivièrez, de votre observation, qui, reproduite au *Journal officiel*, vaudra rectification.

— 2 —

DEMANDE DE VOTES SANS DEBAT

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des affaires étrangères demande le vote sans débat :

— du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Congo sur la circulation des personnes, signée à Brazzaville le 1^{er} janvier 1974, ensemble l'avenant, signé à Brazzaville le 17 juin 1978 (n° 1214) ;

— du projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention générale entre le Gouvernement de la République du Niger sur la sécurité sociale du 28 mars 1973, signé à Niamey le 26 janvier 1977 (n° 1335) ;

— du projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger relative à la circulation des personnes, signée à Niamey le 19 février 1977, ensemble l'avenant et l'échange de lettres signés à Niamey le 27 juin 1978 (n° 1336).

En application de l'article 104 du règlement, ces demandes ont été affichées et notifiées. Elles seront communiquées à la conférence des présidents au cours de la première réunion suivant la distribution des rapports de la commission.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1980
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980 (n° 1290, 1292).

INDUSTRIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie.

La parole est à M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie, mesdames, messieurs, avec un total de crédits de paiement de 5,25 milliards de francs, le budget du ministère de l'industrie représente à peu près 1 p. 100 du budget général de l'Etat.

Son montant peut paraître modeste ; il recouvre en vérité des situations assez différentes selon les catégories de crédits. Les dépenses ordinaires progressent selon un rythme modéré, à peu près comparable à celui du budget général. Les dépenses d'intervention sont, comme à l'ordinaire, dominées par la très importante subvention aux Charbonnages de France qui atteint presque 4 milliards de francs, avec une progression de 405 millions d'une année sur l'autre, 275 millions étant destinés à couvrir des charges sans rapport direct avec l'activité des houillères.

Les autres interventions intéressent notamment, comme les années précédentes, les fabricants de papier journal, la qualification des produits, l'inventaire des matières premières, le fonctionnement de l'Agence pour les économies d'énergie.

En revanche, les dépenses en capital augmentent, elles, très fortement — de 31 p. 100. Il faut souligner le net accroissement des crédits dans trois domaines : celui de l'intervention dans le secteur énergétique, qui est prioritaire — 544 millions de francs en autorisations de programme contre 302 millions l'an dernier ; celui des crédits en faveur de la moyenne et petite industrie ; et celui de l'adaptation des structures industrielles. On peut relever, sur ces deux derniers points, que l'information du Parlement demeure, hélas, très insuffisante quant aux conditions dans lesquelles les crédits sont consommés.

Le budget de l'industrie est, pour nous tous, l'occasion de nous pencher sur un certain nombre de problèmes importants dont vous avez, monsieur le ministre, la charge.

Je ferai quelques observations en considération des trois préoccupations qui m'apparaissent prioritaires pour l'avenir de notre activité économique, à savoir le développement de notre production d'énergie, l'impérieuse nécessité d'équilibrer notre balance commerciale et, enfin, les progrès de productivité pour améliorer nos conditions de production et notre compétitivité vis-à-vis de l'étranger.

Dans ce contexte, il faut d'abord avoir à l'esprit le poids de plus en plus considérable des données de l'environnement international. La France est fortement dépendante dans le domaine des matières premières, que celles-ci soient énergétiques ou non. Cette dépendance est de 75 p. 100 environ pour l'énergie. Elle est presque totale, comme on le sait, pour le pétrole, avec des sources d'approvisionnement vulnérables, parce que concentrées dans des zones politiquement instables.

Pour les matières premières minérales non énergétiques, la dépendance se situera, en tendance à long terme, aux alentours de 50 p. 100, avec un degré d'autonomie faible ou très faible pour une série de matières premières indispensables à la production industrielle.

Je ne citerai qu'un exemple, puisqu'on en a parlé récemment, celui des éponges de titane pour lesquelles nous sommes cruellement dépendants de l'étranger. Pouvez-vous nous préciser s'il est question, monsieur le ministre, d'implanter en France, éventuellement en coopération avec d'autres nations européennes, une usine de production de ces fameuses éponges ?

Plus généralement, la France est absente, pour la majeure partie et parfois même pour la totalité de certaines productions, dans des secteurs industriels importants tels que l'électroménager, l'optique, la moto, le bois et l'ameublement, le papier, le carton, les huiles et corps gras, etc.

Nous devons donc nous préparer à affronter ce nouveau contexte international, qui sera caractérisé de plus en plus par des difficultés accrues sur le plan énergétique et par un accroissement de la concurrence internationale.

La tentation de l'autarcie doit être repoussée à tout prix. Cette tentation peut prendre des visages divers. Sous son aspect le plus classique, c'est la fermeture des frontières, dans le Marché commun et hors de celui-ci, à l'égard des productions extérieures. Les conséquences en seraient le renchérissement des prix intérieurs par l'affaiblissement de la concurrence et la baisse des exportations en raison des mesures de rétorsion que nos partenaires ne manqueraient pas de nous appliquer.

Une forme plus subtile de l'autarcie peut consister à développer des productions internes à des conditions trop onéreuses — par exemple dans le domaine charbonnier — ce qui aurait

pour conséquence une dépréciation du franc, en raison du coût exagéré de ce que l'on considèrerait comme des économies de devises.

Ne nous trompons donc pas d'objectif, mais sachons en tirer les conséquences, notamment et en tout premier lieu dans le domaine énergétique.

Les quelques années à venir seront certainement difficiles, car les fluctuations du marché pétrolier ont toutes les chances d'être fortes, compte tenu de trois facteurs : d'une part, la très grande sensibilité du marché pétrolier aux variations, dans les deux sens d'ailleurs, de l'offre et de la demande de pétrole, en raison du caractère marginal des transactions effectuées sur le marché libre ; d'autre part, la tendance des pays consommateurs à racheter à tout prix, souvent en ordre dispersé, les quantités nécessaires au maintien du niveau de leurs stocks, souci encore plus fort à l'entrée de l'hiver, comme on l'a vu tout récemment encore ; enfin, la volonté probable, déjà évidente ces jours-ci, de la part des pays producteurs, de réduire leurs offres pour valoriser progressivement leur production et étaler davantage dans le temps l'exploitation de leurs richesses.

Il faut donc que le gouvernement français continue d'appuyer fermement les tentatives d'organisation du marché pétrolier telles qu'elles se sont manifestées depuis le printemps dernier. Il faut se féliciter des quelques résultats déjà acquis en matière d'objectif de réduction de la consommation pétrolière, d'accentuation des politiques d'économie d'énergie, de contrôle des marchés libres.

Mais il vous faut, monsieur le ministre, aller plus loin encore.

Il est nécessaire, en même temps, d'accroître fortement les programmes de recherche et de production d'hydrocarbures. Le programme ambitieux de développement de la recherche que vous avez défini devra être respecté. Mieux encore, il convient, comme l'a demandé la commission des finances, d'élaborer un programme quinquennal de recherche.

Il faudra éviter en même temps la taxation injustifiée des productions internes. La provision pour reconstitution des gisements doit être maintenue, car elle constitue un moyen essentiel d'encourager l'investissement de recherche.

Il serait en outre éminemment souhaitable d'éviter toute pénalisation, toute surcharge, par un accroissement de la fiscalité que supportent les sociétés de production, car celles-ci produisent sur le territoire national et réduisent notre dépendance.

Les programmes d'investissement dans le secteur du raffinage doivent être poursuivis. Il s'agit surtout de développer de nouvelles structures de production comportant notamment une priorité plus nette à l'égard des produits légers, dont la demande va proportionnellement s'accroître dans les années à venir.

Pour ce qui concerne notre production d'électricité, il vous faut faciliter au maximum le passage de la période difficile qui s'ouvre devant nous et qui durera jusqu'en 1983 ou 1984. La consommation, en effet, va continuer à augmenter, et de redoutables problèmes risquent de se poser au cours de certaines périodes critiques de consommation de pointe.

Cela rend d'autant plus indispensable la rentabilisation au meilleur prix de la production électrique issue des différentes sources d'énergie. Il convient de développer, autant que possible dans les années à venir, les formes de production d'électricité les moins onéreuses et les plus économes en devises, sans pour autant négliger la préparation de l'avenir plus lointain par le développement des énergies dites « douces » ou peu susceptibles de faire défaut à long terme.

Concrètement, cela signifie qu'E. D. F. devra faire face, à partir de 1980, à la fois à l'extension considérable du programme d'équipement en centrales nucléaires et à la poursuite du développement des productions classiques d'origine hydraulique et thermique.

Il semble que les prévisions d'investissements pour 1980 permettent la poursuite de ces objectifs. E. D. F. est autorisée à engager plus de 32 milliards d'investissements, lesquels représentent une augmentation modérée par rapport à 1979 — 11,2 p. 100 — mais sont toujours d'une ampleur considérable.

Dans ce total, la prépondérance du programme nucléaire apparaît : 19,8 milliards de francs, soit 61 p. 100 des dépenses à engager en 1980. La poursuite de ce programme constitue maintenant, compte tenu des difficultés probables d'approvisionnement en pétrole, une priorité indiscutable.

Il faut également se féliciter de la forte avance des investissements d'équipement pour l'électricité d'origine thermique, avec une forte progression des dépenses l'année prochaine, du fait de la réalisation d'une nouvelle tranche « charbon » : 1,73 milliard, soit une louable hausse de 160 p. 100 par rapport à 1979.

On peut tout de même regretter que les autorisations d'engagement de dépenses soient en très forte diminution pour l'hydroélectricité — 120 millions seulement en 1980 contre 960 en 1979 — car il existe encore de nombreux sites secondaires non équipés dont l'exploitation serait utile dans la perspective de la réduction de notre dépendance énergétique.

La commission des finances a tenu à adopter une recommandation appelant l'attention du Gouvernement sur l'importance du problème de la situation financière d'E. D. F. Ce faisant, elle n'a nullement remis en cause le programme de développement des investissements que je viens de rappeler.

De la même manière, dans les différents domaines de notre production industrielle, il faut rechercher au maximum le développement de secteurs de nature à nous procurer des devises, donc à réduire le déséquilibre de notre commerce extérieur.

Deux branches d'activité fournissent, à cet égard, des exemples significatifs et de sens opposé : l'automobile et le secteur « bois-papier ».

Le secteur automobile est aujourd'hui, comme chacun sait, largement excédentaire en devises et il représente un élément important de rééquilibrage pour nos échanges. La production de la Régie Renault, par exemple, a atteint 1,75 million de véhicules en 1978 et elle a encore progressé depuis la fin de l'année dernière. La situation du groupe Peugeot-Citroën est, elle aussi, bonne dans l'ensemble. Mais à terme, c'est à une très dure concurrence de la part des grands constructeurs mondiaux que les firmes françaises vont avoir à faire face, notamment sur le plan du dynamisme commercial sur les marchés tiers et dans le domaine des progrès technologiques. Il convient qu'elles se préparent à renforcer leurs implantations à l'étranger et qu'elles fassent en sorte de réaliser des progrès substantiels dans l'utilisation des technologies nouvelles.

A l'inverse, ce qu'il est convenu d'appeler habituellement la « filière bois » et qui comporte en réalité des secteurs de production très diversifiés, depuis l'exploitation forestière jusqu'à l'ameublement, en passant par les importantes branches de la pâte à papier et du papier-carton, est dans une situation de déficit global considérable à l'égard de l'extérieur : 6,7 milliards de francs en 1978, premier poste déficitaire après les produits pétroliers, le taux de couverture étant à peine supérieur à 50 p. 100 pour le papier-carton, et étant même de 42 p. 100 seulement pour l'ameublement, ce qui est un comble pour un pays comme le nôtre, si largement doté en richesses forestières et en main-d'œuvre compétente.

Les conclusions suggérées par le rapport Méo-Bétolaud, que vous avez bien voulu rendre publiques ainsi que je vous en avais fait personnellement la demande, ont commencé à être mises en œuvre. Il convient de mettre fin à une dépendance manifestement excessive à l'égard de l'extérieur, selon les principaux axes suggérés dans le rapport, notamment l'utilisation plus large des bois français, le développement de la recherche, une coopération plus étroite des différents intervenants dans la filière. Je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître vos intentions en la matière.

Le troisième objectif que je veux souligner est celui du progrès de la productivité de notre industrie, qui n'est d'ailleurs qu'un corollaire des deux autres objectifs ; car, sans progrès de productivité, nous ne pourrions ni assurer notre indépendance énergétique, ni équilibrer nos paiements extérieurs, c'est-à-dire que nous devrions renoncer à maintenir notre niveau de vie.

D'importants progrès continuent d'être réalisés dans de nombreux secteurs, y compris dans les branches en difficulté telles que la sidérurgie où la productivité s'est accrue de 7 p. 100 en 1977, de 11 p. 100 en 1978 — et ce mouvement se poursuit vraisemblablement cette année avec l'application du plan de restructuration.

De tels progrès doivent être poursuivis et intensifiés. Cependant, deux idées fausses doivent, à cet égard, être fermement écartées, me semble-t-il.

Il faut d'abord se garder de croire que la progression de la productivité contrarie une politique de l'amélioration de l'emploi.

Au contraire, les investissements en matériels nouveaux de production, plus performants, sont la source d'emplois supplémentaires ultérieurs et il faut les développer.

Il convient ensuite de ne pas céder au mirage que constitue une réduction brutale de la durée du travail, comme le souhaitent certains qui vont jusqu'à réclamer l'application immédiate de la semaine de trente-cinq heures sans réduction de salaire et qui y voient une possibilité de résorption mécanique du chômage. Non seulement ce dernier objectif est illusoire, mais la compétitivité de notre industrie serait très gravement atteinte; il s'ensuivrait un déséquilibre extérieur fortement aggravé, et, partant, des tensions sur la tenue du franc et précisément une nouvelle augmentation du chômage. Gardons-nous donc, surtout dans une période difficile, de céder à ce genre de facilité.

Je voudrais, pour terminer, évoquer un problème de détail, mais néanmoins important, concernant l'Anvar. Il est prévu, au chapitre 44-04 de votre budget, une subvention de deux millions de francs destinée au financement de l'instruction des dossiers pour l'aide à l'innovation, cette provision devant être abondée en cours d'année par le transfert d'une somme de 13,6 millions en provenance du budget du ministère des universités. Il m'apparaît préférable, pour plus de clarté et de rigueur, que ce transfert soit réalisé dès le 1^{er} janvier 1980. Je vous demande, monsieur le ministre, conjointement avec mon collègue chargé de rapporter le budget de la recherche, de veiller à ce qu'il en soit bien ainsi.

« Les Français n'aiment pas leur industrie », disait le Président Pompidou. Faites, monsieur le ministre, que l'industrie française soit mieux comprise et mieux aimée des Français. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, qu'ils pourront non seulement progresser mais aussi défendre de la façon la plus spectaculaire les valeurs spirituelles et les valeurs de civilisation auxquelles ils sont attachés. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de l'industrie. Elle a rendu hommage à la qualité de vos services, à l'organisation logique et harmonieuse que vous avez su donner à votre département, ainsi qu'à vos talents personnels et à votre sens élevé de l'intérêt général. Elle a enfin apprécié votre souci du dialogue et de coopération avec le Parlement.

Tout cela, il me plaît de le rappeler à la tribune, car vous savez toute l'estime et toute l'amitié que je vous porte.

Par ailleurs, la commission de la production et des échanges a tenu à manifester, sur le fond des choses, deux préoccupations qui sont exprimées dans mon rapport écrit : l'une a trait au problème des aides à l'industrie; l'autre, à la politique énergétique de la France.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de reprendre oralement les différents éléments contenus dans la documentation qui a été distribuée; je souhaite simplement tenter d'en préciser le contexte intellectuel.

Pour l'énergie, nous sommes partis de deux considérations simples et générales.

Première considération : la politique des économies d'énergie ne peut se résumer à une politique d'économie de pétrole. Certes, le Gouvernement a admis le bien-fondé de cette remarque; mais — vous le savez — une confusion s'établit encore trop souvent dans les esprits, ne serait-ce que parce que les hausses désordonnées du prix des hydrocarbures inquiètent légitimement l'opinion publique et aussi parce que le grand pari industriel qu'est le programme électro-nucléaire est sans cesse présenté comme devant nous affranchir de la dépendance pétrolière. Cette appréciation, pour ne pas être inexacte, ne doit pas conduire à gaspiller, selon les usages que l'on fait de l'électricité, les ressources en uranium, sous prétexte que l'on a gaspillé les ressources en pétrole.

Deuxième considération : nous sommes, en matière d'évaluation de la valeur de l'énergie, encore trop imprégnés intellectuellement de la révolution technicienne du XIX^e siècle.

Le principe de Carnot, si souvent cité à l'appui de thèses diverses, exprime la fraction de l'énergie thermique transformable en énergie mécanique. Or, on qualifie trop souvent la

chaleur mécanisable d'énergie utilisable. Cette équivalence, émise par Gouy en 1889, est une survivance des traditions du XIX^e siècle. A cette époque, utiliser la puissance du feu pour faire marcher les machines qui remplaçaient le travail musculaire de l'homme ou de l'animal fut considéré comme l'étape la plus décisive du progrès technique. Mais cette référence au travail pour chiffrer la valeur de l'énergie thermique est loin d'être d'application générale; elle ne convient guère en tout cas aux opérations purement thermiques. Le fait d'assimiler l'énergie mécanisable à l'énergie utilisable revient à sous-entendre que l'énergie mécanique est plus utile à l'homme que l'énergie thermique. Or cela n'est pas exact : moins de 20 p. 100 de l'énergie est utilisé par l'homme sous forme mécanique, alors que plus de 30 p. 100 l'est sous forme thermique. En outre, une calorie n'est pas d'autant plus utile à l'homme qu'elle est à un niveau de température élevé.

Nous avons donc été conduits à conclure que, même si le nucléaire nous offre — du moins sur le plan décisionnel — une solution simple, il ne faut pas favoriser le recours à l'électricité pour des usages thermiques, parce que cela implique un gaspillage d'énergie primaire.

Pour notre part, nous préconisons une politique de l'énergie thermique et cette politique passe par le développement des réseaux de distribution de chaleur alimentés par différentes sources thermiques qu'il s'agisse de la géothermie, de l'utilisation des déchets, des centrales électro-calogènes, etc.

Je ne reviens pas sur ce point en détail. Mon collègue M. Weisenhorn l'a très bien expliqué dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée sur le projet de loi relatif au développement des réseaux de chaleur et mon rapport écrit rappelle les considérations qui ont été développées sur ce point devant le Parlement à maintes reprises.

Vous nous avez dit, monsieur le ministre, que vous étiez d'accord avec nous; mais, avez-vous ajouté, le problème c'est l'application de cette théorie. Le Gouvernement est prêt, avez-vous rappelé, à aider les municipalités désireuses de développer leurs réseaux d'eau chaude; mais le Gouvernement ne peut, pour ce faire, que fournir un cadre légal — c'est l'objet du texte de loi en navette entre les deux assemblées — et apporter une aide technique et financière aux organisateurs de tels réseaux. En effet, ces installations ne constituent pas des produits standard; elles dépendent des conditions locales, des montages financiers, des modalités d'approvisionnement en énergie thermique, etc. Chaque réseau est un cas particulier et le Gouvernement, avez-vous conclu, ne peut les réaliser; il ne peut qu'aider à leur réalisation.

C'est sur ce point que je voudrais revenir un instant, car j'estime que votre position n'est pas réellement fondée. Intellectuellement juste, elle ne tient pas compte du contexte et, dans ces conditions, elle n'est pas soutenable. Votre « oui » n'est même pas un « oui mais », c'est un oui négatif. Pourquoi? Je vais tenter de l'expliquer.

La France est un vieux pays centralisé. L'Etat y a un rôle prépondérant; les initiatives locales ont été longtemps bridées quand elles n'étaient pas écrasées et elles ne peuvent que difficilement naître, se développer, entrer dans le domaine concret, surtout dans des matières aussi complexes que celle de l'énergie, impliquant calculs économiques et choix techniques délicats.

A la faiblesse des pouvoirs et des capacités locales répond, au niveau central, une typologie décisionnelle assez originale. L'administration ne sait pas agir sur le diffus. Elle sait réglementer, elle sait prendre des options générales; elle ne peut que difficilement agir sur le terrain. Cela — et c'est le paradoxe français de notre système libéral — la conduit tout naturellement à sécréter des monopoles privés ou publics. On ne voit pas seulement en matière énergétique; on rencontre cette tentation dans tous les domaines de la politique industrielle. Certains observateurs dénoncent les faveurs que l'administration accorde aux grands groupes industriels et financiers français. Ils y voient la caractéristique d'un capitalisme atteignant son stade ultime.

Je ne discuterai pas le bien-fondé de cette analyse idéologique; je dirai seulement que l'administration traite plus volontiers avec de grands groupes qu'avec d'autres entreprises parce qu'elle sait négocier avec des administrations privées ou parapubliques, alors qu'elle ne sait pas agir sur le tissu industriel. Elle sait dialoguer avec une ou deux entreprises, à qui d'ailleurs elle confie de ce fait des responsabilités d'ordre public; elle ne sait pas traiter avec cent, deux cents ou trois cents entreprises.

C'est pourquoi d'ailleurs j'éprouve, pour ma part, à la fois admiration et compassion à l'égard d'hommes comme M. le direc-

teur de l'Agence pour les économies d'énergie ou comme M. le secrétaire d'Etat à la petite et moyenne industrie, dont la tâche, dans ce contexte administratif, relève de la gageure et de la mission impossible.

En matière énergétique, cet état quasi pathologique de notre système décisionnel touche à la caricature, d'autant plus qu'à la force des positions dominantes des marchés énergétiques confiés à de grandes entreprises privées — c'est le cas, par exemple, du pétrole — répond la surpuissance de monopoles d'Etat qui, profitant de la situation, s'érigent en « définisseurs » de l'intérêt général, appuyés de surcroît par des relais syndicaux, avec lesquels ils jouent parfois un jeu étrange.

Le résultat, c'est que les quelques initiatives qui surgissent localement çà et là sont écoutées, mais canalisées, brimées et bientôt étouffées. Mon collègue M. Bousch vous a, en commission, raconté son expérience. Il vous a montré combien, au plan local, il était difficile pour une municipalité de dialoguer avec des grandes entreprises publiques dont les stratégies industrielles et commerciales s'opposent rapidement aux propositions des collectivités décentralisées.

C'est à cette situation, issue de l'histoire, que vous devez vous attaquer; c'est elle que vous devez vous efforcer de modifier si vous voulez que votre « oui non » devienne un « oui » tout court. L'Etat — c'est le corollaire du paradoxe que j'énonçais tout à l'heure — doit en France impulser les initiatives. C'est la rançon de sa puissance normative et de son impuissance à descendre dans le concret, sauf par l'intermédiaire des grandes entreprises et des monopoles publics.

C'est pourquoi la commission de la production et des échanges vous demande avec insistance de mettre en place, afin de développer une politique de l'énergie thermique, une mission — de quelque nature qu'elle soit — chargée de créer et de développer une politique des réseaux de distribution d'eau chaude, ainsi que de mettre au point des mécanismes de financement incisifs.

J'en viens très brièvement aux problèmes industriels. Ainsi que je l'ai écrit dans mon rapport, je n'ai pu, faute d'avoir accès aux études précises réalisées sur ce point — je parle du rapport Hannoun — porter un jugement argumenté sur les résultats détaillés des aides à l'industrie. En la circonstance, je m'adresse à vous non pas comme à M. Giraud, ministre de l'industrie — dont je connais les sentiments — mais comme à un membre solidaire du Gouvernement. Et je vous dis ceci : l'attitude du Gouvernement m'attriste. En ce qui concerne le rapport Hannoun, la demande formulée auprès du cabinet du Premier ministre par moi et par d'autres est restée sans écho et, vous le savez, même sans réponse. Je ressens très péniblement le mépris dont le Gouvernement fait preuve à l'égard du Parlement. Je me garde d'employer les grands mots à la légère. Je suis cependant bien obligé de constater que nous, députés, nous ne sommes pas considérés comme dignes de confiance, responsables et soucieux de l'intérêt de la nation. Et je vous pose cette simple question : une telle attitude est-elle digne d'un gouvernement qui sollicite notre confiance ?

Cela dit, je me suis efforcé, dans mon rapport écrit, de déterminer la cause essentielle de notre moindre résistance à la crise économique grave qui secoue le monde industriel. Ma conviction — et elle est partagée par la commission de la production et des échanges — est que l'industrie française ne dispose pas de positions suffisamment fortes dans le secteur des biens d'équipement. C'est par le biais de ce secteur que des pays comme les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne ou le Japon imposent aux autres nations leur modèle de croissance et arbitrent une politique générale des pays développés face aux désordres monétaires internationaux, à l'anarchie des prix sur le marché des hydrocarbures et au colossal problème du sous-développement.

Si nous voulons que la France ne soit pas, au XXI^e siècle, réduite au rôle d'un Etat second, notre devoir historique nous impose une politique déterminée visant à accroître la puissance de nos industries de biens d'équipement.

C'est là que doit porter continûment notre effort principal; c'est de l'échec ou de la réussite de notre politique en la matière que dépendent le maintien et l'accroissement de notre capacité d'indépendance. C'est sur ce mot que je conclus, en souhaitant, au nom de la commission de la production et des échanges, que vous puissiez, aujourd'hui, nous faire part de vos réflexions et de vos projets. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Féron, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la petite et moyenne industrie.

M. Jacques Féron, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, les pouvoirs publics ont mené, depuis plusieurs années, une politique particulièrement active en faveur de la petite et moyenne industrie. J'en avais rappelé les grandes lignes dans mon rapport de l'an dernier; elle a été poursuivie en 1979.

Elle a porté sur de très nombreux domaines qui intéressent les rapports de la P. M. I. avec son environnement. Trois grandes orientations ont été mises en œuvre.

D'abord, ce que j'avais appelé l'accès aux marchés, c'est-à-dire principalement : la réglementation de la sous-traitance, qui mérite encore d'être complétée; l'accès aux marchés publics; l'exportation.

Ensuite, le financement :

Le développement des fonds propres a fait l'objet de plusieurs mesures d'ordre fiscal, d'ordre institutionnel — encouragement des prises de participation par la S. D. R. et développement du financement régional.

L'accès à des financements extérieurs a été permis — attribution de crédits à moyen et long terme à taux bonifié, fonds de garantie doté par des établissements publics régionaux, développement des sociétés de financement régional.

L'aide à la création d'entreprises a été développée sur un certain nombre de points, notamment dans le domaine de l'information et de la simplification des procédures — guichet unique de chambre de commerce, lieu unique pour l'accablissement de formalités, adaptation de diverses mesures fiscales destinées à faciliter le passage de ce cap difficile que sont les premières années de vie d'une entreprise.

Ces efforts ont été poursuivis en 1979.

Les principales innovations intervenues cette année sont évoquées dans mon rapport écrit. J'en rappellerai quelques-unes que j'estime particulièrement devoir relever.

En matière de création d'entreprises, un fonds national de garantie a été créé pour garantir les crédits nécessaires à la création d'entreprises industrielles. De même, une agence nationale pour la création d'entreprises a été instituée.

Dans le domaine de l'aide à la recherche et à l'innovation, je rappelle que l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche a été réorganisée et que l'on s'est préoccupé de mettre en place des procédures financières destinées à encourager le développement des dépenses de recherche dans les petites et moyennes entreprises, en créant une prime à l'innovation.

En ce qui concerne le commerce extérieur, le dispositif d'action régionale doit être renforcé.

Enfin, pour ce qui est du financement, à la suite du rapport Mayoux, le Gouvernement a décidé de créer une caisse d'équipement des petites et moyennes entreprises, qui est à l'heure actuelle à l'étude, d'envisager la possibilité d'accorder aux sociétés régionales de participation des aides publiques sous forme de fonds de garantie et de mettre à l'étude trois propositions concernant l'affichage du coût du crédit, le crédit global d'exploitation et la réforme du moyen terme mobilisable.

S'agissant des dotations budgétaires directement affectées à la petite et moyenne industrie dans le budget du ministère de l'industrie, les autorisations de programme et les crédits de paiement prévus doubleront approximativement en 1980, ce qui représente un effort notable.

Si toutes les mesures prises jusqu'à présent me paraissent bienvenues et souvent faire preuve d'imagination — il en est ainsi de la création de fonds de garantie pour les P. M. I. — des problèmes essentiels se posent également dans d'autres domaines. Un effort particulier doit être consenti en ce qui concerne les règles qui conditionnent le fonctionnement de l'entreprise, qu'elles soient afférentes au domaine juridique, au domaine économique ou au domaine fiscal.

En effet, le cadre d'activité juridique et fiscal est tel qu'il empêche une certaine souplesse de s'exercer dans le secteur industriel. Deux points en particulier méritent d'être évoqués.

Je soulignerai d'abord l'absence totale d'égalité du statut juridique des entreprises — entreprise personnelle ou entreprise à caractère sociétaire — à l'égard de leur activité. Cela est particulièrement vrai du statut du chef d'entreprise. Par certains côtés, le statut d'entrepreneur individuel est défavorisé par

rapport à celui d'entrepreneur inséré dans la structure d'une société. Il en est ainsi du régime fiscal des intéressés concernant la taxation de leurs revenus dans l'un et l'autre cas. Il en est de même de leur régime patrimonial. A l'heure actuelle, la nature juridique de l'entreprise est souvent déterminée par des considérations qui n'ont aucun rapport avec sa finalité économique propre.

Deux sujets à l'étude portent respectivement sur le problème de l'entreprise à responsabilité limitée et sur celui du statut des dirigeants d'entreprise. Ces deux questions ont fait l'objet, à la demande du Gouvernement, de rapports qui lui ont été remis au cours de l'année 1978. Il importerait maintenant que ceux-ci débouchent sur des dispositions d'ordre juridique.

Je soulignerai ensuite un point qui se situe d'ailleurs dans le prolongement du précédent. Il apparaît, en effet, que les dispositions existant à l'heure actuelle, notamment dans le domaine fiscal, rendent extraordinairement difficile et complexe le passage d'une forme juridique d'entreprise à une autre. Je pense en particulier au maquis des droits d'enregistrement lorsqu'il s'agit de transformer une entreprise à caractère personnel en entreprise à forme sociétaire.

Si l'on veut assurer une certaine souplesse à notre appareil industriel — ce qui est nécessaire dans les circonstances présentes — il est indispensable qu'il n'y ait pas d'obstacle déterminant au passage d'une forme d'entreprise à une autre ou d'une dimension d'entreprise à une autre.

La commission des finances a pris note de l'ensemble des efforts accomplis en faveur de la petite et moyenne industrie depuis deux ans. Elle s'en est félicitée. De même, elle a enregistré avec satisfaction l'augmentation des moyens budgétaires mis à la disposition de la P.M.I. Mais son attention s'est portée également sur les points que je viens d'évoquer, en particulier sur le problème du statut juridique de l'entreprise et des dirigeants d'entreprise.

Des études ont été menées en ce domaine. Il est sans doute temps d'en tirer les conséquences, aussi la commission des finances souhaiterait que le Gouvernement définisse une position sur ce point. Tel est l'objet d'une observation qu'elle a adoptée sur mon initiative.

La commission a également repris une autre observation qu'elle avait formulée l'an dernier et qui lui paraît ne pas avoir été suivie d'effet. Il semble aujourd'hui que les entreprises, notamment petites et moyennes, hésitent à procéder à l'embauche de personnel permanent pour des raisons diverses. Il convient de recenser ces obstacles et d'en apprécier le poids dans les motivations des entreprises. Des études systématiques sont à mener dans ce domaine et il faut déterminer si des obstacles réglementaires et législatifs ne s'opposent pas à un développement de l'emploi dans les entreprises petites et moyennes.

Tel est le contenu des deux observations que la commission a formulées à l'occasion de l'examen du budget de la petite et moyenne industrie. La commission a voté les crédits destinés à ce secteur et elle vous propose, mes chers collègues, de les adopter. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Xavier Hamelin, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la petite et moyenne industrie.

M. Xavier Hamelin, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la création d'un secrétariat aux petites et moyennes industries au sein du ministère de l'industrie traduit bien le poids et le rôle de ce secteur dans le tissu industriel français, qui représente 45 p. 100 des entreprises industrielles, 42 p. 100 de leurs effectifs, 37 p. 100 de leur chiffre d'affaires et 23 p. 100 d'exportation de produits finis.

Ces chiffres illustrent bien l'importance des P. M. I. et justifient la nécessité des aides spécifiques que les pouvoirs publics doivent leur consacrer, tout particulièrement dans cette période de crise, pour conforter et renouveler les positions qu'elles occupent.

Le débat, tant en commission qu'en séance publique lors de la discussion budgétaire de l'an dernier, avait fait apparaître des points forts dans l'action du secrétariat d'Etat aux P. M. I. Ce sont ces principaux traits que le rapport écrit en votre possession passe en revue et que je me permettrai de commenter brièvement.

A la suite du comité interministériel du mois de juillet 1978 consacré à la création d'entreprises, trois mesures ont été prises visant :

Premièrement, l'exonération d'impôts pour les premières années d'exploitation des bénéficiaires réinvestis dans l'entreprise ou réincorporés au capital — il est encore trop tôt pour juger de l'impact de cette mesure ;

Deuxièmement, l'institution du fonds de garantie destiné à abonder les risques bancaires dans le cas de création d'entreprises — c'est chose faite et le rapporteur de la commission des finances y a fait allusion ;

Troisièmement, la mise en place d'une agence en faveur de la création d'entreprises — elle entre maintenant dans sa phase active et pourra compléter les actions déjà menées au sein des chambres de commerce et d'industrie par l'ouverture de guichets uniques chargés de l'information des futurs chefs d'entreprise. Si, quantitativement, les résultats sont satisfaisants, il reste encore des efforts à faire au niveau de la qualification et de la formation des personnels chargés de cette mission.

Outre ces trois mesures, d'autres dispositifs ont été mis en place antérieurement : les primes d'incitation aux sociétés de développement régional ; les primes à la création d'entreprises distribuées par les établissements publics régionaux, qui sont en constante augmentation ; les prêts bonifiés pour les cadres et les primes de développement régional qui complètent les prêts participatifs du fonds de développement économique et social.

Le deuxième volet concerne l'aide aux exportations des petites et moyennes industries.

La moitié des P. M. I. ont exporté en 1978. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation par ces entreprises est d'environ 13 p. 100 contre 20 p. 100 pour l'ensemble des entreprises. Cependant, ces chiffres globaux ne doivent pas dissimuler que, en fait, peu nombreuses sont celles qui exportent, de façon permanente, plus de 10 p. 100 de leur chiffre d'affaires. C'est dire l'importance de l'effort qui reste à accomplir pour améliorer la pénétration sur les marchés étrangers.

Les obstacles sont nombreux, d'où la mise en place de systèmes d'assistance, de parrainages, d'accords de coopération économiques et d'actions spécifiques de formation accompagnées par un accroissement des moyens du Centre français du commerce extérieur.

Le troisième trait de la politique en faveur des P. M. I. concerne l'adaptation des mécanismes financiers.

Deux idées importantes servaient de base à cette action : une politique d'appui aux fonds propres et un assouplissement de la distribution des crédits, le tout accompagné d'une évolution vers une politique du cautionnement mutuel.

Sur ce dernier point, le fonds de garantie a été mis en place, mais nous en sommes encore au stade des rapports et des études complémentaires pour le reste. Pour les fonds propres, le conseil des ministres du 11 juillet 1979 a décidé la reconduction du système de primes destinées à inciter les sociétés de développement régional à accroître leur prise de participation dans les entreprises industrielles, mais les modalités ne sont pas encore définies. Il en est de même du problème de la création de la caisse d'équipement des P. M. I.

Quant à l'aide à l'innovation, elle relève d'une stratégie plus large du ministère de l'industrie et l'on peut seulement souhaiter qu'elle ait des retombées positives sur le secteur des P. M. I.

Vous trouverez, dans mon rapport écrit, l'analyse des mesures relatives à l'action menée dans le domaine des marchés publics pour accroître la part des petites et moyennes entreprises et accélérer les règlements, l'énoncé des différentes études en cours d'examen dont celle relative à la sous-traitance, ainsi que l'idée d'une nouvelle forme juridique de société.

Ce tour d'horizon permet de constater qu'en dehors des actions en faveur de la création d'entreprises et de la définition de nouvelles procédures d'aide à l'innovation, l'essentiel des efforts est encore bloqué au niveau des études, ce qui a motivé la première observation de la commission de la production et des échanges, à savoir qu'il importe, avant toute chose, de concrétiser rapidement les études et les rapports en cours d'élaboration ou faisant l'objet d'examen complémentaires. La nécessité de passer aux actes est particulièrement importante pour la mise en place de la caisse d'équipement des petites et moyennes industries.

Lors de votre audition par la commission de la production et des échanges, monsieur le ministre, nous avons compris que vous étiez conscient de la difficulté de mettre en place des mécanismes propres aux P. M. I., au point de juger que les pouvoirs publics étaient quelque peu prisonniers d'un costume inadéquat aux réalités de ce secteur. Je n'irai pas, comme le rapporteur M. Schwartz, jusqu'à dire qu'il s'agit d'une mission impossible, mais celle-ci est certainement délicate. Aux problèmes finan-

ciers et aux contraintes budgétaires s'ajoutent, certes, des obstacles aux niveaux juridique, législatif et socio-économique, sans parler de la complexité de l'organisation administrative qui complique singulièrement le processus de décision. C'est la raison pour laquelle nous sommes conduits à vous poser la question suivante : ne peut-on sérier les obstacles qui se dressent et programmer dans le temps des actions concrètes susceptibles, par la coordination nécessaire, de dégager des solutions ?

Nous serions heureux de connaître vos propositions à ce sujet car si les dirigeants d'entreprise sont aujourd'hui plus préoccupés par des questions telles que la réévaluation des bilans, l'incidence de la taxe professionnelle, l'impôt sur le revenu des dirigeants sociaux détenant plus de 35 p. 100 du capital social, les inconvénients du décalage d'un mois pour la récupération de la T. V. A., la constitution de provisions pour congés payés, ils sont aussi conscients de la nécessité pour le Gouvernement de prendre des mesures incitatives afin de les aider à régler leurs problèmes de consolidation, de développement et de pérennité de leurs entreprises.

La deuxième observation formulée par notre commission concerne le développement au niveau régional des structures d'aide et de soutien des P.M.I., seule méthode permettant de multiplier efficacement les orientations définies au niveau national.

Vous nous avez annoncé l'accroissement des effectifs des directions interdépartementales de l'industrie que, pour plusieurs raisons — je l'ai indiqué en commission — je préférerais voir appeler « directions régionales ». Cela étant, notre satisfaction sera d'autant plus grande que vous ferez appel à des cadres expérimentés actuellement en chômage, ce qui présenterait l'avantage de résoudre deux problèmes à la fois.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Xavier Hamelin. Nous souhaiterions aussi un accroissement des effectifs au sein des chambres de commerce et d'industrie régionales et départementales afin d'apporter une aide plus efficace dans les secteurs où nous voulons accomplir un effort particulier, c'est-à-dire ceux de la création d'entreprises, de l'innovation, de l'exportation et même de la gestion.

Face à cette réorganisation administrative ou consulaire, il est certain que les organismes professionnels ont un rôle capital à jouer si l'on veut, par une coordination bien comprise, créer un effet synergétique et accroître l'efficacité sur le terrain. Il y a des difficultés à résoudre et un effort régional à entreprendre. Persuadés que cette structure est indispensable pour accompagner la politique développée au niveau national, nous comptons sur vous, monsieur le ministre, par le contact et l'incitation, pour contribuer à son organisation.

Si, globalement, le budget des P.M.I. est inversement proportionnel à l'importance de ce secteur dans le tissu industriel français, nous savons que c'est plus affaire d'environnement que d'argent. Notons d'ailleurs que les crédits inscrits au chapitre des diverses actions de politique industrielle ont doublé par rapport à l'an passé. Je considère cela comme un bon présage. C'est la raison pour laquelle je vous invite, mes chers collègues, à suivre les conclusions de la commission et à adopter les crédits de ce budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Emmanuel Hamel. Nous sommes sensibles à vos arguments !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Mesdames et messieurs les députés, je remercie d'abord M. Gantier, M. Schwartz, M. Féron et M. Hamelin, ainsi que tous les membres de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges, pour la qualité de l'attention qu'ils ont accordée à l'examen du budget de mon département et pour l'esprit de coopération et de critique constructive qu'ils ont montré.

M. Schwartz a bien voulu porter à l'égard du ministère de l'industrie des appréciations particulièrement élogieuses qui constituent, je dois le dire, un précieux encouragement et dont je lui sais le plus grand gré. Mais elles ne donnent que plus de poids aux remarques et aux critiques émanant du Parlement.

Cependant, avant de répondre point par point aux observations qui ont été formulées, je vous livrerai quelques réflexions d'ordre général, j'exposerai rapidement l'état de l'industrie française et j'analyserai enfin l'esprit dans lequel la politique est conduite.

Peut-être vous souvenez-vous que l'année dernière je vous disais que si la géographie nous impose la dépendance énergétique, elle ne nous impose pas pour autant d'être passifs et imprévoyants. M. Gantier avait, lui aussi, souligné la portée des incertitudes pesant sur notre approvisionnement énergétique. Eh bien, les événements de cette année ont montré une fois encore combien il est vital que la France ait un programme énergétique solide, vigoureux et prévoyant comme celui qu'elle a effectivement.

Les nuages s'amoncellent, l'avenir devient confus et le monde plus dur. Faut-il pour autant que l'inquiétude nous paralyse ? Je ne le crois pas. Nous devons au contraire redoubler de volonté. Une nation qui veut se maintenir au premier rang, que ce soit dans l'ordre de la puissance économique, de l'influence internationale, de la qualité de la vie ou du rayonnement culturel, doit se doter d'une stratégie adaptée afin de pouvoir opérer en temps voulu les mutations et les ajustements qui sont nécessaires.

J'ai particulièrement apprécié sur ce point l'analyse présentée par vos rapporteurs, et je n'hésiterai pas à faire mienne la proposition de M. Schwartz sur la nécessité d'une capacité politique de résistance à la domination de quelques superpuissances.

Si nous admettons, conformément à la générosité légendaire de la France, de faciliter progressivement — je dis bien progressivement — le développement industriel des pays les plus démunis, même si cela doit nous obliger à des adaptations, nous n'acceptons et nous n'accepterons aucune domination économique ou politique de la part d'autres pays.

J'ai souvent eu l'occasion, tant devant le Parlement que devant les représentants de la presse, d'exposer la stratégie et la politique énergétique de notre pays. Je les rappellerai tout à l'heure en répondant aux intervenants et à certains points mentionnés par les rapporteurs. J'évoquerai surtout dans mon exposé les problèmes de stratégie industrielle, car cette question est au moins aussi importante que la stratégie énergétique, même si elle est moins souvent placée sous les feux de l'actualité.

Son importance a été exprimée récemment par le rapporteur général de la commission des finances, M. Fernand Leart, lorsqu'il a déclaré que le développement de l'industrie était la clé de l'indépendance nationale. Tous les citoyens comprennent à présent qu'il serait vain de vouloir construire une ligne Maginot pour nous protéger des événements économiques internationaux et des progrès des autres. La hausse du prix du pétrole résulte avant tout d'une tendance à la raréfaction qui ne disparaîtra pas. Les progrès des pays du tiers monde, pour des raisons à la fois morales et économiques, doivent être considérés comme une nécessité et même comme une chance. Nous pourrions en effet leur fournir l'équipement et l'assistance technique dont ils ont besoin, et contribuer ainsi à l'amélioration de leur sort, c'est-à-dire à la paix du monde, tout en perfectionnant notre propre industrie.

Contrairement à une idée répandue, la délocalisation de certaines industries elle-même n'a pas nécessairement d'effet négatif sur l'emploi. Il serait facile de citer des exemples d'entreprises obligées de licencier faute d'avoir su organiser leur production et leur distribution à l'échelle mondiale, ou, au contraire, d'industries qui embauchent dans des conditions saines parce qu'elles sont les championnes de l'efficacité et de l'intégration internationale.

En prenant les devants aujourd'hui dans les activités hautement qualifiées qui sont celles de l'avenir et qui ne se trouvent pas seulement dans les industries de pointe — je le souligne — nous nous assurerons les moyens de payer le pétrole qui nous manque tout en traçant le sillage vers la société de demain. Nous n'avons pas à craindre les flots de changements et les rafales de la nouveauté, car notre pays est capable d'en tirer le meilleur parti.

Le navire est en effet solide, bien balancé et il tient bien la mer. Permettez-moi, à cette occasion, de rappeler quelques données, inégalement connues. Les faiblesses, souvent rappelées à juste titre, de notre industrie ne doivent pas nous conduire au pessimisme, car de nombreux éléments encourageants peuvent être notés. Ainsi notre industrie est convenablement diversifiée, plus compétitive qu'on ne le croit, et elle progresse.

Suivant la ventilation en 1977 de l'industrie en quatorze branches, on observe que la branche fonderie et travail des métaux occupait 9,1 p. 100 des effectifs industriels, la branche matériel de transport terrestre 11,4 p. 100, le textile et l'habillement 11,6 p. 100, la construction électrique et électronique 11,9 p. 100, la chimie 12,9 p. 100 et les industries mécaniques

autant. D'où une première constatation : l'industrie française n'est pas seulement variée, elle est aussi répartie de façon équilibrée.

Comparons-la à présent avec d'autres vedettes de la course.

Saviez-vous par exemple que le produit intérieur brut français par personne active est égal à celui des Etats-Unis ? La France a rattrapé son retard en matière d'efficacité. Les investissements en France, surtout dans le secteur privé, ne sont sans doute pas encore ce qu'ils devraient être. Il n'en reste pas moins que nous investissions en 1977 deux fois plus que la Grande-Bretagne et que la part du P. I. B. consacrée à la formation brute du capital fixe était de 22,6 p. 100, proportion qui n'était dépassée que par le Japon avec 29,9 p. 100.

On entend par ailleurs régulièrement déplorer que la croissance française est trop lente. C'est sans doute vrai, mais il faut savoir qu'elle ne le cède, sur la période 1973-1978, qu'au Japon et au Canada, parmi les grandes nations industrialisées.

Ces confrontations ne sont peut-être pas la meilleure pierre de touche de la compétitivité de notre industrie. Voyons plutôt comment celle-ci se comporte dans les échanges extérieurs, là où elle est directement mise à l'épreuve.

Les exportations représentent en France 16,2 p. 100 du P. I. B., alors qu'elles n'équivalent qu'à 9,9 p. 100 du P. I. B. au Japon. Or, 80 p. 100 de ces exportations sont assurées par l'industrie. L'évolution de la structure de ce commerce est spectaculaire : entre 1974 et 1977, la part des biens d'équipement dans nos exportations est passée de 24,7 p. 100 à 30,3 p. 100.

Votre rapporteur a eu raison de noter que nos exportations n'étaient pas suffisamment assises sur les biens d'équipement car, pour tous les grands pays industrialisés, on assiste à une progression de la part des biens d'équipement dans les exportations. Mais c'est en France que cette progression est la plus rapide. Même s'il est vrai que nous partions d'un niveau plus bas, ce progrès témoigne que notre pays non seulement n'a pas été évincé des créneaux les plus intéressants mais, au contraire, qu'il se spécialise dans les productions de haut niveau. Il faut souligner ce point, qui va à l'encontre des représentations fausses mais durables qui abusent encore une partie de l'opinion.

Mentionnons enfin un indicateur intéressant du niveau technologique d'un pays, à savoir la balance des échanges techniques avec l'extérieur qui est le bilan des flux engendrés par les brevets et licences, les frais d'études, l'assistance technique et la fourniture de matière grise. Assurément, nous sommes encore déficitaires à l'égard des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, mais n'est-il pas frappant de constater que nous sommes excédentaires vis-à-vis de l'Espagne, de l'Italie, des Pays-Bas, du Japon et de la République fédérale d'Allemagne ?

Si j'ai rappelé ces quelques données, ce n'est point pour vous appeler à la satisfaction mais, au contraire, pour convier chacun à l'effort. Ces premiers résultats l'attestent : l'industrie française est en mesure de faire face.

Il faut encore enhardir et encourager les nouvelles entreprises, raviver et animer celles qui ont du champ devant elles mais n'osent pas se lancer à fond, étayer et consolider enfin celles qui filent déjà bon train. C'est la politique du Gouvernement, politique qui s'appuie sur l'idée fondamentale que, pour assurer l'avenir de l'emploi et de l'économie, nous devons davantage nous préoccuper d'aider et d'activer les entreprises qui progressent, que de retarder le déclin de celles qui régressent.

On peut distinguer deux volets dans cette politique : d'une part, un assainissement d'ensemble de l'environnement économique et une politique de l'entreprise ; d'autre part, une politique spécifique du renforcement de l'industrie.

Dans le premier volet, rappelons que la libération des prix industriels a permis aux chefs d'entreprise d'adapter leurs grilles de prix aux réalités économiques et de recouvrer la liberté de stratégie. L'épargne a été encouragée et orientée vers les investissements productifs qui bénéficient par ailleurs des mesures de soutien fiscales et financières adoptées au printemps dernier par le Parlement.

L'effort de simplification des relations entre l'administration et les entreprises a été poursuivi et il a déjà abouti à la suppression de certaines sujétions inutiles. Un effort tout particulier de déconcentration a été mené en ce qui concerne les crédits de politique industrielle, ceux de l'Agence pour les économies d'énergie, ceux de l'Anvar — l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche. Dans ce dernier cas, la simplification des procédures a été obtenue en même temps que leur déconcentration.

Je comprends parfaitement les remarques présentées par votre rapporteur sur la nécessité de ne pas aboutir à une « complexification consolidée ». Je voudrais simplement que vous compreniez que la simplification d'un dispositif de lois, de règlements, d'habitudes, de structures, dont nous sommes tous responsables et qui s'est compliqué au fil des années, ne peut résulter que d'un travail long et persévérant.

MM. Schwartz, Gantier, Féron et Hamelin ont émis quelques doutes sur la possibilité pour notre ministère de réaliser une réelle déconcentration, et un support effectif des petites et moyennes industries. Il est vrai que la tâche n'est pas facile. Il est vrai que la centralisation traditionnelle de l'administration s'y oppose.

Pour mener à bien cette lutte longue et persévérante en faveur de la déconcentration et de l'octroi d'une certaine liberté aux entreprises, il faut que l'Etat se rapproche des entreprises, même géographiquement. C'est pourquoi, M. Hamelin a eu raison de le souligner, nous attachons une très grande importance à l'individualisation des directions interdépartementales de l'industrie.

Je regrette quelque peu que l'un des rapporteurs se soit étonné qu'un ministère, qui n'emploie que 0,25 p. 100 des fonctionnaires de l'Etat, ait accru ses effectifs de titulaires de 87 unités dont 50 par simple consolidation de poste et 13 pour l'amélioration de la sûreté nucléaire. Il est certes exact que le pourcentage d'augmentation de postes de notre ministère est un peu plus élevé que la moyenne, mais il ne faut pas oublier que nous partons de fort bas. Cela a son importance, car si un ministère n'utilisant qu'une seule personne, en recrutait une autre, l'augmentation serait de 100 p. 100 !

M. Emmanuel Hamel. C'est logique.

M. le ministre de l'industrie. Il est donc essentiel de rapprocher l'administration des entreprises. M. Schwartz rappelait tout à l'heure l'exemple cité par M. Bousch à la commission de la production et des échanges et j'ai envoyé ce matin le directeur interdépartemental de l'industrie concerné examiner sur place le problème d'approvisionnement en calories de la municipalité en cause.

M. Jean-Eric Bousch. C'est exact, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'industrie. C'est en se rapprochant du terrain que l'Etat traitera efficacement le diffus, pour reprendre le terme employé par M. Schwartz.

Je laisserai M. Prouteau évoquer, dans ce cadre général de la politique de l'entreprise, les actions spécifiques qui ont été lancées en faveur des P.M.I. Je tiens à souligner qu'elles sont, pour le Gouvernement, essentielles, car tout indique que, dans la guerre économique de mouvement aujourd'hui engagée, les unités légères, plus mobiles, constituent un élément essentiel de notre manœuvre industrielle.

Puisque je parle de mobilité, j'insisterai une nouvelle fois, avant de conclure sur ce chapitre de la politique de l'entreprise, sur l'importance primordiale que j'attache au développement de l'esprit d'innovation au sein des entreprises. Seul, celui-ci permettra aux fabrications en repli d'être remplacées par d'autres, aux entreprises compétitives de le demeurer, aux industries traditionnelles de se renouveler, aux industries du futur de se bâtir.

C'est dans cet esprit que l'année 1979 a été marquée par une simplification et une restructuration administrative destinées à rapprocher les centres de décision de l'Etat des chefs d'entreprise. Les résultats devraient être perceptibles dès 1980.

A cette politique de l'entreprise et de l'environnement industriel s'ajoute une politique de renforcement qui s'adresse à certains types de fabrication.

Nous constatons, comme cela avait été annoncé, un début de redressement dans la sidérurgie française. La filière « bois » et la filière « cuir » font l'objet d'un ensemble de mesures menées en coordination avec le ministère de l'Agriculture et c'est avec raison que M. Gantier demande l'octroi d'une priorité à la filière « bois » car nous pouvons certainement obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine.

Telle est bien l'orientation adoptée par le Gouvernement qui tend à augmenter d'un tiers la quantité de bois prélevé pour atteindre 40 000 000 de mètres cubés. De même, j'ai pris note des nombreuses remarques qui, sur sa proposition, ont été adoptées par la commission des finances à propos des entreprises publiques. C'est au sein de celles-ci, d'abord, que l'Etat doit s'attacher à mettre en œuvre des stratégies efficaces.

Vous constatez, grâce à ces exemples, que dans la politique que nous menons, il n'existe pas de branche condamnée. Tout au plus peut-on indiquer quelquefois qu'à l'intérieur d'une branche donnée, tel type de production ou tel procédé est destiné au repli ou au contraire à l'essor.

C'est avec plaisir que j'ai appris, il y a quelques jours, que M. Olivier Guichard souhaitait réduire les subventions d'exploitation pour augmenter celles consacrées à l'investissement par le moyen de « concours globaux et contractualisés ». C'est exactement l'orientation que nous avons choisie puisque l'instrument privilégié d'une politique industrielle plus efficace sera le contrat de développement. Celui-ci pourra utiliser l'ensemble des moyens dont dispose la puissance publique — subventions, prêts, achats, contrôle des investissements étrangers, etc. — afin de promouvoir un projet industriel.

En contrepartie, le ou les industriels bénéficiaires devront prendre des engagements mesurables et sanctionnables.

Il ne s'agira pas de plans professionnels, mais de contrats passés entre l'Etat et une ou plusieurs entreprises. La procédure sera la suivante : pour un certain nombre d'actions d'importance stratégique, les industriels potentiellement concernés seront interrogés par le ministère de l'Industrie et invités à lui remettre un dossier présentant plusieurs scénarios, avec ou sans intervention de l'Etat. Seront alors choisis les dossiers pour lesquels la négociation d'un contrat de développement sera engagée, sous la responsabilité du ministre de l'Industrie.

Cette négociation conduira normalement à la signature d'une convention-cadre pluriannuelle.

Elle doit permettre, d'une part, d'améliorer l'efficacité des interventions de l'Etat en obtenant leur cohérence et leur simplification et, d'autre part, d'organiser l'utilisation de procédures existantes, sans les modifier fondamentalement, afin d'obtenir de meilleurs résultats.

On doit remercier votre commission de la production d'avoir examiné avec soin cette nouvelle orientation, d'en avoir soupesé les avantages et les risques. L'Etat ne peut, à l'évidence, se désintéresser du devenir de notre industrie ; il lui appartient de prendre position sur un certain nombre d'orientations stratégiques, de les afficher et de les soutenir. Qu'il le fasse à l'excès dans le détail, ou selon des procédures qui ne respectent pas scrupuleusement l'objectivité ou qui soient animées par l'ambition de tout régenter, et l'on pourra à bon droit lui adresser la critique.

Il y a là, reconnaissons-le, une voie étroite entre le laissez-faire-laisser-aller et le dirigisme déformant et stérilisant. Mais nous avons bien réfléchi. Il nous semble qu'il n'y en a pas d'autre. A nous — et au Parlement qui nous contrôle — de veiller à ce que chacun reste dans son rôle. A l'Etat d'assumer ses responsabilités en soutenant un certain nombre de choix stratégiques. Aux chefs d'entreprise de prendre en connaissance de cause, et avec le plein risque du succès ou de l'échec, les décisions industrielles.

Quant au contrôle, messieurs les rapporteurs, il n'est pas dans mon intention d'en éluder les moyens.

Vous avez bien voulu, en commission, souligner que mon ministère avait répondu à toutes les questions qui lui avaient été posées. Elles étaient au nombre de 371. Je note votre proposition de débattre au Parlement, sous une forme appropriée, des orientations stratégiques choisies, et je ferai établir à cet effet un dossier qui sera remis aux commissions compétentes.

Quels que soient les efforts et l'ingéniosité déployés par les industriels et les services administratifs et techniques de l'Etat, il est clair que de bons résultats ne pourront être atteints que par un effort collectif.

Indépendance, emploi, bien-être dépendent de notre succès. Il faut souhaiter que nous puissions renforcer l'esprit de solidarité qui doit animer tous les Français en respectant la dignité, les devoirs et les droits de chacun, en respectant aussi la justice que nous devons aux plus défavorisés.

A cet égard, chacun doit se féliciter que la concertation et une meilleure entente entre les partenaires sociaux aient pu, grâce à l'action du Premier ministre, marquer la rentrée de cette année. Cette concertation est désormais bien établie au ministère de l'Industrie, et je m'en réjouis.

Eh bien, je voudrais que le débat à propos du budget du ministère dont j'ai la responsabilité puisse participer aussi au renforcement de cet esprit de coopération. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Industrie, chargé de la petite et moyenne industrie.

M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, mon intervention portera sur trois points principaux.

D'abord, je tenterai de dégager les chiffres concernant ce que j'appellerai l'aide financière globale de l'Etat à la petite et moyenne industrie en me référant à l'année 1978 ; ensuite, je rappellerai les principales lignes directrices de l'action conduite en 1979 ; enfin, j'évoquerai l'action prévue pour 1980 et les perspectives à moyen terme.

Et d'abord, l'aide globale de l'Etat sur la base des chiffres de l'année 1978.

Certes, dans le cadre du budget de l'industrie, nous discutons d'un budget d'appui industriel qui s'élèvera à 66 millions de francs en 1980 ; mais l'aide globalisée à la petite et moyenne industrie est beaucoup plus importante.

Si nous essayons d'en dresser un bilan, nous devons noter que les aides identifiées, au titre du ministère de l'Industrie, concernant la P. M. I. portent sur les chiffres suivants : en 1978, les crédits inscrits au titre de la P. M. I. étaient de 51 millions de francs, l'aide aux économies d'énergie atteignait 7 millions de francs et le montant de l'aide à l'innovation se situait à 25 millions de francs environ, soit un total de 83 millions.

Les primes versées aux sociétés de développement régional pour leurs prises de participation dans des P. M. I. en création et en développement ont représenté 18 millions de francs environ en 1978.

Enfin, les actions d'aménagement du territoire, notamment les primes de développement régional, les aides et primes diverses, les aides des collectivités régionales et locales s'élevaient, pour l'année 1978, à 430 millions de francs environ.

Voilà donc, pour cette année type, un premier bloc d'aides identifiées, en faveur de la P. M. I., de 530 millions de francs. Il faut y ajouter un ensemble d'aides, dont on n'a pu encore isoler les montants, mais qui revient directement à des P. M. I. : aides à l'emploi, aides D. G. R. S. T., aides à l'exportation et aides du ministère de l'économie sous forme de bonifications d'intérêt. On peut évaluer globalement le montant de cette deuxième catégorie d'aides à un chiffre se situant entre 300 et 500 millions de francs.

Au total, l'aide publique de l'Etat à la petite et moyenne industrie doit donc représenter une somme comprise entre 700 millions et 900 millions de francs.

Tel est le premier point que je voulais souligner devant l'Assemblée.

Les lignes directrices de l'action conduite en 1979, ont été rappelées excellemment par MM. les rapporteurs Jacques Féron et Xavier Hamelin.

En premier lieu, l'année 1979 a été, pour le Gouvernement, celle d'une action privilégiée en faveur de la création de la petite entreprise industrielle.

Cela s'est traduit, d'une part, par la mise en place de l'Agence nationale pour la création d'entreprises, qui, je le rappelle, vise cinq objectifs : accueil du créateur d'entreprise au niveau national et renvoi de ce dernier vers les chambres de commerce pour trouver assistance et conseil — depuis le mois de mai, nous avons orienté ainsi plus de 2 000 candidats à la création d'entreprise ; tenue d'un salon annuel de la création d'entreprise ; lancement d'une campagne annuelle d'information en faveur de la création d'entreprise, qui va débiter dans les tout prochains jours ; tenue d'un grand colloque annuel pour favoriser la convergence des initiatives en faveur de la création d'entreprise, enfin, actions dans le domaine de la formation.

Cela s'est traduit, d'autre part, par la mise en place du fonds de garantie des prêts aux entreprises industrielles nouvelles, qui a été évoqué par les rapporteurs et dont on peut dresser le bilan statistique suivant à la date du 31 octobre 1979 : depuis le début de l'été, cent dossiers ont été instruits et soixante acceptés pour un montant de garanties engagées de 18 millions de francs correspondant à un total de 27 millions de francs de prêts consentis.

Parallèlement, toujours en ce qui concerne l'aide à la création d'entreprise, nous avons achevé la mise en place des guichets uniques d'accueil dans les chambres de commerce et d'industrie et continué l'action en faveur de la simplification administrative.

En deuxième lieu, l'année 1979 a été marquée par une action concernant la promotion de l'innovation dans le secteur des petites et moyennes industries et par l'intervention de mesures favorisant leur meilleur accès aux aides publiques en ce domaine.

Il faut être bien persuadé que l'action engagée est de longue haleine et difficile : le ministère de l'industrie doit établir un dialogue avec 45 000 partenaires, ce qui suppose des efforts constants sur le terrain.

C'est pourquoi l'accent a été mis sur la réforme de l'Anvar et sur l'attribution de responsabilités décentralisées aux directions interdépartementales du ministère de l'industrie.

En troisième lieu, il faut noter, en 1979, l'effort consenti pour promouvoir l'exportation des petites et moyennes industries. Je rappelle à cet égard que les P. M. I. réalisent 25 p. 100 de nos exportations industrielles : 10 000 d'entre elles, sur 45 000, sont exportatrices en permanence. Si l'on compare cette proportion à celle qui est enregistrée dans les autres grands pays industriels, on peut en déduire que, chez nous, le nombre des P. M. I. exportatrices permanentes devrait sensiblement doubler. On peut donc dire qu'il existe, en France, une réserve latente de 10 000 P. M. I. dont chacune pourrait, en moyenne, exporter pour deux à trois millions de francs en plus, ce qui représente au total une capacité exportatrice de 20 à 30 milliards.

J'ai conduit une dizaine de missions à l'étranger pour faire des observations dans des pays tests afin de vérifier l'adaptation de nos procédures. Nul doute que nous assistons actuellement, en la matière, à une véritable mobilisation, tant des chambres de commerce et d'industrie que des organisations socio-professionnelles.

Des programmes d'actions régionales particuliers ont par ailleurs été conduits en 1979. C'est notamment le cas des actions concernant les P. M. I. et qui ont été menées en Lorraine et dans le Sud-Ouest. Depuis un an à dix-huit mois, au cours d'une cinquantaine de voyages en province, j'ai moi-même rencontré près de 8 000 chefs de petites et moyennes entreprises industrielles.

Nous achevons enfin un programme d'études dont les rapporteurs ont rappelé qu'elles devaient aboutir à des décisions. Nous ne perdons pas de vue cet objectif, mais vous savez bien, mesdames, messieurs les députés, combien certaines de ces études sont complexes.

Je rappellerai, en les classant par grandes catégories, les études en cours.

Je citerai d'abord celles qui sont conduites au niveau interministériel et qui sont d'une grande ampleur. Elles concernent notamment les problèmes de financement : rapport Mayoux, rapport sur le projet de création d'une caisse d'équipement des P. M. E., réforme du cautionnement mutuel, réforme du crédit interentreprises.

Je mentionnerai ensuite les études menées dans le domaine spécifique des P. M. E. et des P. M. I., en liaison parfois avec le ministère du commerce et de l'artisanat, et qui recherchent les meilleurs moyens de favoriser un passage de l'artisanat à la petite et moyenne entreprise, une homogénéisation du statut des dirigeants de société anonyme et de société à responsabilité limitée, et les façons de lever les obstacles à la transmission d'entreprises ; cette dernière étude est maintenant terminée. A cet égard, je rappellerai à l'Assemblée que, toutes activités confondues — artisanat, commerce, P. M. E., P. M. I. et agriculture — notre pays compte environ 100 000 établissements nouveaux chaque année dont les deux tiers sont nés de cessions et de transmissions d'entreprises, les créations nouvelles composant le tiers restant. Dans le domaine des P. M. E. et de l'artisanat, il s'agit, en fin de compte, d'environ 60 000 personnes qui s'établissent chaque année, dont les deux tiers grâce à une transmission d'entreprise. Sur ce dernier point, des études sont en cours et des aménagements législatifs seront proposés prochainement.

Enfin, je rappellerai pour mémoire le projet de loi relatif à la prévention et au traitement des entreprises en difficulté, qui touche également, bien sûr, les petites et moyennes industries.

Le troisième et dernier point que je veux évoquer concerne mon action pour 1980 et les perspectives à moyen terme.

Dans ce domaine, l'objectif doit être de donner une dimension politique à l'action en faveur des petites et moyennes industries et de tenter de clarifier et de simplifier les efforts en cours. Depuis trois ans, le Gouvernement a pris de 60 à 70 décisions —

corrections de trajectoires — en faveur des P. M. E. et P. M. I. Maintenant, le moment est venu d'aller à l'essentiel pour mieux expliquer le sens de cette action.

Deux priorités à court terme retiennent mon attention.

La première, c'est tout le débat concernant l'appui au financement et un meilleur accès des petites et moyennes industries aux sources de financement : rapport Mayoux, rapport Delacour, réforme du cautionnement mutuel. Je me bornerai, dans le cadre de cette discussion budgétaire, à évoquer une ligne de force.

J'estime que les trois quarts des entreprises industrielles, P. M. E. et P. M. I., trouvent des solutions à leurs problèmes de financement, mais qu'un quart d'entre elles éprouvent en la matière de grandes difficultés. Or la moitié sans doute de ce quart, soit environ un huitième, représente des entreprises condamnées à disparaître, l'autre huitième étant constitué d'entreprises qu'il faut accompagner à l'aide de financements adaptés en dépit d'insuffisances de fonds propres ou de garanties. Tous les efforts en cours — rapport Mayoux, réforme du cautionnement mutuel, et je pense notamment à la proposition de loi déposée par M. Royer...

M. Emmanuel Hamel. Fort critiquable en bien de ses aspects, n'est-ce pas ?

M. Jean-Pierre Prouteau, secrétaire d'Etat. Je me borne à la citer, monsieur le député.

Je disais que tous les efforts en cours devaient concourir à la mise en place de meilleures solutions pour ce huitième de nos P. M. E. et P. M. I. qui sont confrontées à des difficultés de financement.

En outre, au niveau du ministère de l'industrie, nous nous acheminons vers une véritable politique régionalisée de l'assistance technique industrielle à la P. M. I. Sur ce plan, nous avons l'ambition, M. Giraud et moi-même, de concevoir, pour 1980, un programme national d'assistance technique industrielle au développement de la P. M. I., programme régionalisé et établi en concertation avec les organisations socio-professionnelles. C'est à partir de ce programme que nous pourrions bâtir une politique d'action précise. Celle que nous menons vous paraît, parfois, à l'heure actuelle, émiétée, mais elle prendra corps à travers l'établissement d'une dizaine de sous-programmes spécialisés portant sur la simplification, bien sûr, mais aussi sur la transmission d'entreprises, sur la mise en place de viviers régionaux de créateurs d'entreprises, sur une meilleure coopération entre la banque et l'industrie, sur l'éventuelle création de cellules régionales d'appui aux entreprises en difficulté, sur l'accès à l'information scientifique via l'Anvar et les agences régionales d'information scientifique et technique, sur la relance des clubs et groupements d'exportateurs de P. M. I. dans nos régions, sur le développement de la coopération entre grandes industries et petites industries. A ce sujet, l'un de vos rapporteurs a cité tout à l'heure le problème de la sous-traitance.

A mon avis, l'une des façons pragmatiques qui permettraient d'améliorer la coopération entre grande et petite industrie serait de nommer des responsables de la sous-traitance aux P. M. I. dans les grands groupes industriels, et je rappelle à cet égard que la Régie Renault a accepté, avant l'été, de procéder à une telle expérience.

Deux grandes priorités sont donc définies pour 1980 : d'une part, l'accès aux sources de financement pour les P. M. I. en croissance et ayant des insuffisances de garanties ; d'autre part, l'organisation d'un programme national d'assistance technique régionalisé au niveau du ministère de l'industrie, programme qui sera élaboré en concertation avec les milieux socio-professionnels.

Troisième perspective, à moyen terme : nous devons nous interroger — ce qu'ont fait MM. Féron et Hamelin — sur la création d'un environnement socio-économique adapté à nos petites industries et à nos petites entreprises.

En effet, quand on parle de l'entreprise, on ne fait pas de distinction : on évoque toujours globalement les grands groupes, les grands monopoles, les exploitants, les exploités, les exploités. Or il est bon de rappeler qu'en France le nombre des entreprises privées employant plus de mille personnes n'est que de huit cents, alors qu'il existe huit cent mille P. M. E. et quarante-cinq mille P. M. I., c'est-à-dire des entreprises industrielles et commerciales à capitaux familiaux. La législation actuelle ne fait aucune différence entre la société anonyme familiale au capital de 100 000 francs et la société anonyme dont le capital social est de plusieurs dizaines de millions de francs et qui est cotée en bourse.

A moyen terme, il faudra que nous nous interrogeons sur l'élaboration d'une législation mieux adaptée aux spécificités de ces entreprises à capital familial : quelle politique fiscale d'incitation, notamment au niveau de l'autofinancement, et quelle politique sociale devons-nous concevoir en leur faveur ?

Monsieur Xavier Hamelin, vous vous êtes préoccupé du problème des échéances de décision et vous avez souhaité qu'on dépasse le stade des études.

Eh bien, je réponds que quatre efforts sont entrepris, qui traduisent, en fait, les motivations du ministère de l'industrie dans cette bataille de la petite et moyenne industrie.

Premièrement, un effort bancaire. Sur ce point, les grandes études sont terminées. A la fin de l'année 1979, des décisions doivent être prises concernant un meilleur accès des P.M.E. et des P.M.I. aux sources de financement.

Deuxièmement, un effort industriel : en 1980, nous voulons mettre en œuvre, M. Giraud et moi-même, un véritable programme national d'actions régionalisées de soutien à la petite et moyenne industrie, afin d'éviter un certain « émiettement » qui caractérise les actions en cours ;

Troisièmement, un effort politique à moyen terme : il faut l'entreprendre de façon à promouvoir une législation adaptée aux P.M.E. et aux P.M.I. à capitaux familiaux ;

Quatrièmement, un effort financier global de la part de l'Etat : il conviendra de le suivre chaque année — pour 1978, je vous le rappelle, les statistiques montrent que l'Etat a consenti un appui financier global, en faveur de la petite et moyenne industrie, de 500 à 700 millions de francs, toutes actions confondues.

De tous ces efforts, quel est l'enjeu industriel, mesdames, messieurs les députés ? Il peut se résumer ainsi : les petites et moyennes industries procurent sensiblement la moitié de l'emploi industriel dans notre pays. Selon les statistiques du ministère, entre 1977 et 1978, l'emploi a progressé de 3 p. 100 par an dans les petites et moyennes industries, alors que, durant la même période, il a diminué de 7 p. 100 dans les grandes industries. Tout notre effort intéresse sensiblement la moitié de l'emploi industriel, je le répète.

Quant à la production des petites et des moyennes industries françaises, elle représente actuellement 37 p. 100 de notre production industrielle totale. Dans d'autres grands pays industriels comme le Japon, les Etats-Unis ou la République fédérale d'Allemagne, les petites et moyennes industries assurent sensiblement la moitié de la production industrielle globale. Ainsi, actuellement, nous disposerions d'une sorte de « gain à la marge » d'environ 10 à 15 p. 100. Ce gain nous devons parvenir à le trouver grâce aux efforts de tous. Nous parviendrons alors à améliorer la compétitivité de notre industrie globalement et à faire en sorte que la comparaison avec les grands pays industriels nous devienne favorable.

S'agissant de la politique des petites et moyennes industries, il n'existe pas une solution unique. C'est la somme des efforts en cours, tels ceux que j'ai tenté de vous décrire, qui doit nous permettre, en définitive, d'obtenir ce « gain à la marge ».

Dans ce domaine, le Gouvernement espère avoir pu vous apporter des précisions utiles pour la discussion des crédits du ministère de l'industrie. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Xavier Hamelin.

M. Xavier Hamelin. Monsieur le ministre, c'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de votre projet de budget en ses différents aspects.

Devant la commission de la production et des échanges, vous nous avez précisé vos objectifs qui sont d'assurer l'approvisionnement de la France en matières premières, de renforcer l'autonomie de notre économie dans le domaine de l'énergie et d'adapter notre outil industriel à la nouvelle division internationale du travail. A cet égard, nous approuvons l'effort global qui se dessine dans votre budget ainsi que les moyens que vous nous donnez pour atteindre vos objectifs. Toutefois j'insisterai plus particulièrement sur le second, c'est-à-dire sur « le projet énergétique » car, comme André Turcat, je considère que « l'énergie est aujourd'hui le corps de la liberté ».

Ainsi que vous l'avez maintes fois répété, nous vivons une crise internationale de l'énergie. Elle est à la fois profonde, structurelle et durable et, dans cette période de mutations et

d'incertitude, notre indépendance est constamment remise en cause. Nous devons donc savoir faire face et nous donner les moyens de mettre notre industrie en position de triompher dans la compétition de la fin de ce siècle.

Comment donc consommer moins d'énergie ? Comment produire plus d'énergie nationale ? Telles sont les deux questions que j'aborderai dans ma brève intervention.

D'abord, les économies d'énergie représentent, on l'a souvent observé, et à juste titre, le premier gisement et le plus immédiatement accessible. A cet égard, il faut se réjouir du grand effort budgétaire consenti pour 1980 : les crédits augmentent de 140 p. 100 par rapport à 1979 pour les économies d'énergie. Le budget de l'agence a été décuplé entre 1977 et 1980, et, pour son dynamisme, elle mérite des félicitations. Cependant il est des orientations dont nous souhaiterions qu'elles soient développées ou précisées.

Convient-il de développer une nouvelle fois ici les thèses de certains d'entre nous sur l'utilisation de la chaleur ? Je ne le pense pas, car vous les connaissez bien, et M. Pierre Weisenhorn, rapporteur du projet de loi sur l'utilisation de la chaleur que nous avons adopté en première lecture, il y a sept mois — malheureusement, ce projet est encore en panne, si je puis dire, au Sénat — les a très abondamment étayées à cette tribune. Mais, je n'en doute pas, des orateurs y feront allusion.

Dans ce domaine, vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, ce que nous attendons de vous : une priorité accordée à l'adoption de ce projet de loi, sans lequel aucune réalisation ne pourra voir le jour ; une campagne nationale, du type de celle qui a été lancée en faveur des économies d'énergie ou de l'énergie solaire afin de sensibiliser l'opinion à l'importance de cette source d'énergie qu'est l'utilisation de la chaleur — la commission de la production et des échanges l'a d'ailleurs demandé ; enfin, des opérations types de chauffage urbain au départ de centrales électrocalogènes ou même de centrales calogènes. Vous avez bien voulu en commission nous assurer de votre appui, et nous comptons sur vous.

Je voudrais surtout traiter des économies d'énergie dans le secteur domestique et dans le secteur industriel car des progrès me semblent possibles.

Dans le premier secteur, l'Agence pour les économies d'énergie conduit une politique d'incitation, appuyée sur une campagne de sensibilisation de l'opinion. Or, je crains que, face aux difficultés d'approvisionnement pétrolier qui nous attendent, il ne faille adopter, pour le chauffage domestique, dont nous connaissons l'importance dans notre consommation globale, une politique plus rude et des moyens plus draconiens qui imposeraient le recensement par un organisme agréé de toutes les chaudières de chauffage au fuel, la subordination de toute livraison de fuel à un contrôle qualitatif des chaudières, administratives ou privées, et l'installation de robinets thermostatiques pré-réglés — pastilles bleues pour dix-sept degrés, dans les chambres ou autres pièces du même genre ; pastilles rouges pour dix-huit à dix-neuf degrés, dans les salles de séjour, les bureaux et les classes.

Certes, ma suggestion est contraignante, je le reconnais. Je sais que votre approche est différente. Mais à situation exceptionnelle, moyens exceptionnels : ceux que je vous propose de mettre en œuvre sont de nature à dégager, avec bien plus de chances que le système actuel, cinq millions de tonnes d'équivalent-pétrole, soit 15 p. 100 des quantités nécessaires au chauffage domestique. De surcroît, nous éviterions ainsi de recourir au contingentement, toujours mal perçu, et mal compris parce qu'il frappe aveuglément ceux qui consentent un effort comme ceux qui n'en font pas.

Dans le secteur industriel, la pratique des économies d'énergie a été manifestement lente à se mettre en route, mais, à en juger d'après le nombre des dossiers traités par vos directions inter-départementales de l'industrie, une accélération prometteuse semble se dessiner actuellement. A mon avis, pour en accroître l'impact il faut amplifier cet effort et mieux l'accompagner.

Dans ce sens, je suggère : l'allègement des formalités et donc l'accélération du traitement des dossiers — en effet, dans de nombreux cas, en particulier dans les petites et moyennes industries, si les tâches administratives ne sont pas prises en charge par des bureaux d'études spécialisés, il n'y a que peu de chances pour que les dossiers soient conduits à bonne fin ; l'accélération des homologations des bureaux d'études agréés ; l'adaptation et l'extension du système des contrats d'études et travaux — en vigueur pour les installateurs dans le secteur résidentiel tertiaire — aux installateurs du secteur industriel ; la revalorisation de la somme forfaitaire de 400 francs par tonne d'équivalent pétrole économisée et son indexation sur le prix

de l'énergie ; enfin, une plus forte incitation aux investissements générateurs d'économies d'énergie, grâce à un système de prêts participatifs ou de prêts à taux bonifiés. De nombreux dossiers demeurent actuellement sans suite car les taux d'amortissement dépassent parfois trois ou quatre ans. Une plus grande souplesse et une adaptation apparaissent donc nécessaires.

Au mois d'avril dernier, vous m'aviez signalé, monsieur le ministre, lors du débat sur l'utilisation de la chaleur, que vous étiez en train de compléter et d'améliorer le système. Puis-je vous demander quels sont maintenant vos projets pour concrétiser cette intention ?

J'en viens à l'examen des moyens du redéploiement énergétique, afin de produire plus d'énergie « nationale », si je puis dire, en fonction des diverses alternatives auxquelles nous sommes confrontés.

Pour le pétrole, en dehors de la recherche de gisements permettant une diversification de nos ressources, nous devons privilégier la recherche pétrolière sur notre sol ou dans nos zones maritimes, ce qui suppose que nous devons, dans le même temps, améliorer nos techniques d'exploitation des puits. Il s'agit en fait de la prospection du « pétrole difficile » dont le poids ne saurait, dans l'immédiat tout au moins, influencer sur la production globale.

Pour ce qui est du charbon, il faut continuer les recherches sur la gazéification, bien que les techniques soient délicates, en tout cas différentes de l'exploitation traditionnelle des mines. Quoi qu'il en soit, ces recherches ne régleront pas les problèmes liés aux gisements en exploitation mais peu rentables ou jugés coûteux. Dans ce domaine, les fruits ne peuvent être attendus qu'à long terme, et il nous faudra maintenir une politique d'importation assurant la nécessaire diversification.

Quant aux énergies renouvelables — énergies hydraulique, solaire, géothermique, éolienne, biomasse — elles ne fourniront pendant longtemps que des appoints, certes non négligeables et même tout à fait indispensables, mais elles non plus ne modifieront pas fondamentalement le bilan énergétique.

Il ne reste alors qu'une possibilité de nous éviter la dépendance et la récession économique : c'est le nucléaire. J'ai l'impression que peu à peu tout le monde en prend conscience !

Or la France est le seul pays du monde à avoir maîtrisé le cycle nucléaire, de la prospection de l'uranium jusqu'au retraitement des combustibles irradiés et au stockage des déchets, en passant par la production d'uranium, son enrichissement, la fabrication des éléments combustibles et la mise au point de la fabrication des réacteurs, y compris ceux de la surrégénération. Grâce à cet effort considérable, mondialement reconnu et souvent envié, notre dépendance, en 1985, tombera de 75 à 65 p. 100.

Est-ce suffisant dans le contexte international que nous connaissons et où la situation ne peut qu'empirer ? Quand on sait que le temps de réponse entre le choix d'un site et la mise en production d'une unité exige environ dix ans et que le temps de riposte au défi d'une situation nouvelle demande beaucoup de souplesse et une grande rapidité d'intervention, on peut alors se poser bien des questions.

Ne faut-il pas envisager, dès maintenant, un nouveau programme de construction ? Si la réponse est positive, quelle filière choisir ? Doit-on poursuivre l'équipement du type PWR ? Si oui, dans quelle puissance et pour quel nombre ? Ou doit-on amplifier les équipements en surrégénérateurs ?

Si l'on se souvient, en effet, que les approvisionnements et les prix internationaux d'uranium peuvent, eux aussi, devenir incertains — même si c'est à un moindre degré que pour le pétrole — ne faut-il pas, pour mieux utiliser les ressources, envisager d'engager dès maintenant un nouveau programme de surrégénérateurs ? Dans ce cas, ne convient-il pas d'adapter le cycle des combustibles et procéder à son intégration ?

Enfin, pour revenir sur l'utilisation de la chaleur, ne faut-il pas aussi envisager dès à présent les équipements et les canalisations indispensables pour améliorer les rendements des centrales et donc en diminuer le nombre ?

Nous avons donc à opérer des choix techniques, impliquant des investissements prioritaires, pour en optimiser les résultats : 1990 se prépare dès 1980 !

Dès lors, ne faut-il pas, monsieur le ministre, élaborer une loi de programme pour l'énergie, dont l'exécution s'étendrait sur la durée de plusieurs Plans, en fonction de plusieurs scénarios, afin de soutenir certaines des orientations que vous avez

déjà prises et en préciser d'autres, en fonction du recentrage préconisé par notre rapporteur Julien Schwartz ? C'est la question que je me pose et je serais heureux que vous me donniez votre sentiment là-dessus.

Si j'ai abordé ces deux aspects de votre projet de budget — développer les économies d'énergie et favoriser les investissements tendant à accroître la production nationale — c'est qu'ils nous offrent par leur simultanéité, comme l'indique le rapport annuel d'information sur l'énergie électronucléaire, les moyens de réduire notre dépendance vis-à-vis de l'énergie importée, en particulier du pétrole.

Or une volonté politique est indispensable pour mettre en œuvre un tel programme qui conditionne, n'en doutons pas, tout notre avenir. Vous nous trouverez, monsieur le ministre, à vos côtés pour l'appliquer. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Porcu.

M. Antoine Porcu. Monsieur le ministre, la politique industrielle de la France se caractérise par un gonflement des flux financiers de l'Etat vers les firmes industrielles les plus florissantes et par un considérable accroissement de la concentration de ces aides sur six groupes comme le révèle le récent rapport Hannoun dont le Gouvernement refuse toujours la publication.

Ces aides sont distribuées par le biais de mécanismes maintenant bien rodés, tels l'aide au développement régional, les dégrèvements fiscaux, le régime du bénéfice mondial applicable aux plus grandes firmes françaises, les aides à l'exportation, l'utilisation des commandes publiques, entre autres.

Le Gouvernement conduit cette politique avec une remarquable obstination, en dépit des contradictions qu'elle contient, notamment par le biais du désencadrement du crédit à l'exportation — et c'est, vous le savez bien, un facteur non négligeable de l'inflation dans notre pays.

C'est au nom de la politique dite « des grands équilibres » que le Gouvernement applique sa politique salariale imposant l'austérité aux travailleurs afin que les monopoles capitalistes accumulent le plus grand profit possible.

Votre politique, monsieur le ministre, favorise l'internationalisation des firmes françaises les plus puissantes par leur intégration dans des ensembles multinationaux, américains, britanniques ou allemands. De ce fait, notre pays dépend de centres de décision qui ne sont pas extérieurs.

L'accélération de ce processus d'intégration de l'économie française dans le marché mondial conduit à des abandons nationaux, aux déséquilibres régionaux, à la récession économique et sociale et en définitive au chômage.

A cet égard, « l'exemple », si l'on peut dire, de l'industrie sidérurgique est révélateur de la malaisance de votre politique : il suffit de voir les dégâts qu'a subis la sidérurgie de notre pays du fait de sa dépendance envers l'étranger, en l'occurrence de la commission de Bruxelles.

Des régions à forte densité industrielle, comme le Nord et la Lorraine, sont frappées de plein fouet. La région parisienne se désindustrialise pendant que la plupart des autres régions continuent à végéter dans leur sous-industrialisation chronique.

Toute la politique gouvernementale consiste à favoriser le redéploiement industriel, la nouvelle division internationale du travail afin, disent les chantres de l'économie libérale, de « rationaliser les outils de production », même si cette rationalisation doit aboutir à un affaiblissement de notre économie. Je citerai pour exemple les accords CEA-Empain-Westinghouse, SNECMA-General Electric, Airbus-Air France, Prat-Witney, Peugeot-Chrysler, sans parler même de montages industriels plus diversifiés liant à des firmes étrangères Pechiney-Ugine-Kuhlmann ou les firmes pétrolières S. N. E. A. et C. F. P.

Cette situation, marquée par la domination du capital étranger, illustre bien la stratégie gouvernementale qui consiste à procéder à une vaste redistribution des cartes afin, par ce biais, d'atteindre deux objectifs.

Premièrement, les pays industrialisés doivent continuer à assurer leur domination en conservant la maîtrise de la production des biens à forte valeur ajoutée.

Deuxièmement, au sein des pays développés, le Gouvernement français prétend conserver une certaine possibilité de négociations quant à la localisation de la valeur ajoutée délogée

par l'ensemble des pays industrialisés — pourtant le Gouvernement sait bien que sa politique place notre pays en état d'infériorité vis-à-vis des nations disposant de très fortes industries de biens d'équipements, comme les Etats-Unis d'Amérique, la République fédérale d'Allemagne et le Japon.

En fait, monsieur le ministre, ne travaillez-vous pas pour le roi de Prusse ?

Ce faisant, le Gouvernement inscrit son action dans la logique des raisonnements de la commission trilatérale, à savoir une augmentation verticale des marchés internationaux par des firmes pluri ou multinationales. Il cherche à intégrer les grands outils industriels de la France dans des montages qui les soumettent à ces firmes.

Cette stratégie porte un nom : c'est celle du déclin de la France.

Le redéploiement de nos activités à l'étranger, la mainmise du capital étranger sur notre économie, le recours à des importations toujours croissantes pour satisfaire nos besoins en matières premières, en biens d'équipements, en machines-outils, concourent à saigner notre pays.

Cette politique rabaisse la place de la France dans le monde.

Vous ne pouvez nier, monsieur le ministre, que le redéploiement à l'étranger remel en cause ce sacro-saint principe selon lequel les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain.

En 1978, dix-neuf groupes industriels ont réalisé 50 milliards de profits, mais les investissements ne cessent de chuter en France. De même, 590 000 emplois industriels ont disparu entre 1974 et 1978.

Les prévisions de l'I. N. S. E. E. sont sombres, très sombres : avec la continuation de votre politique, notre pays compterait de 1 900 000 à 2 500 000 chômeurs en 1985.

Eh bien ! Les communistes luttent et appellent à lutter contre cette politique antinationale, source de malheur pour le peuple travailleur. Oui, nous l'affirmons avec force : il faut produire français. Disant cela, nous ne nous replions pas dans je ne sais quel nationalisme étroit. Au contraire, nous voulons donner à la France les moyens d'une grande et véritable coopération internationale.

Oui, produire français, c'est être moderne, novateur et d'avant-garde. Pour ce faire, il nous faut prendre en compte les acquis spécifiques des régions et prendre appui sur leurs potentialités humaines et matérielles.

C'est tout le contraire de la politique de creneaux choisie par le Gouvernement, source de gâchis des ressources naturelles, de gâchis des moyens matériels et, ce n'est pas le moindre, de gâchis humain.

Le parti communiste français propose à la France une autre stratégie dont la mise en œuvre conduirait à la satisfaction des besoins nationaux, à une grande politique internationale s'appuyant sur un nouvel ordre économique mondial.

La France a les moyens, en assurant le progrès social de son peuple, de participer activement à cette grande épopée de la fin du xx^e siècle : chasser la faim dans le monde, liquider le sous-développement continuant à régner dans les pays qui, hier, ont souffert de la domination coloniale et qui, aujourd'hui, ont à faire front contre la politique néo-coloniale mise en œuvre par la coalition des pays capitalistes.

M. Marc Lauriol. Comme au Cambodge, par exemple !

M. Antoine Porcu. La France a les atouts pour le faire, des ressources naturelles non négligeables comme le fer ou le charbon. Elle dispose du savoir de son peuple, enrichi par des traditions séculaires. Il convient donc d'utiliser judicieusement ses réserves matérielles et humaines. Cela pose la question d'un appareil industriel répondant, je le répète, aux besoins nationaux.

Il est possible de mettre en œuvre une nouvelle coopération internationale qui ne se limite pas à la Communauté économique européenne, une nouvelle coopération qui ne soit pas contraignante pour la France, vis-à-vis de la C. E. E., et qui interdise à des Davignon ou à d'autres de s'arroger le droit de dire ce qui est bien ou ne l'est pas pour notre pays.

Ce nouvel état de choses exige une politique industrielle cohérente et un renforcement de notre potentiel industriel traditionnel, doté d'une industrie de pointe.

Il exige aussi qu'il soit remédié à la faiblesse structurelle des automatismes. Ainsi pourrions-nous développer le travail qualifié et alléger sa pénibilité. Ainsi pourrions-nous améliorer les conditions de sécurité et accorder aux producteurs — ouvriers, employés, cadres, techniciens et ingénieurs — le bénéfice de réductions substantielles du temps de travail sans perte de salaire, afin qu'ils soient en mesure d'assurer pleinement leur vie d'être humain.

Il n'est pas exagéré d'avancer que l'acier, c'est le pain de toute l'économie.

Dans un pays comme le nôtre, l'existence d'une puissante industrie sidérurgique est à la base de tout développement économique.

Il faut arrêter la casse de cette industrie, la réduction de nos capacités de production. Les experts mondiaux s'accordent à reconnaître que la demande d'acier ira croissant et qu'en 1985 le risque de pénurie sera grand. La République fédérale d'Allemagne, les trusts du cartel du Benelux en ont pris conscience. Tirant profit de la mise en œuvre par la France du plan Davignon, ils investissent pour accroître leurs capacités de production. L'industrie sidérurgique d'Espagne dont vous favorisez l'entrée dans le Marché commun, entend, selon la presse économique, accroître de 30 p. 100 ses capacités de production.

Il faut, en France, déclarer caducs les plans Sacilor et Usinor.

Denain, Longwy doivent continuer à assurer leur part de production de fonte et d'acier et cette production doit augmenter. A Longwy, il faut répondre à l'exigence unanime, récemment confirmée par le vote à bulletin secret de 13 000 hommes et femmes, et construire une nouvelle aciérie.

Le charbon français, notamment lorrain, est cokéfiable. Le minerai de fer français utilisé sur place est moins cher que le minerai importé.

Nous avons tout, oui, tout, pour maintenir et développer une grande sidérurgie française. Seule manque la volonté politique.

Les communistes appellent les travailleurs à lutter pour imposer cette volonté au Gouvernement qui est l'actionnaire majoritaire de cette industrie.

Il est faux de prétendre que nous avons trop d'acier et que nous ne saurions qu'en faire. En réalité, les besoins sont grands tant en France que dans le monde, comme l'atteste notre balance commerciale excédentaire avec les pays situés hors de la communauté européenne. Mais elle subit un déficit croissant d'année en année — plus de trois milliards de francs pour 1978 — avec nos partenaires de la C. E. E., et notamment avec la République fédérale d'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg.

Elle est tout aussi déficitaire pour les biens d'équipement, la machine-outil, les motos, l'informatique, toutes industries grosses consommatrices d'acier.

Il faut donc promouvoir leur implantation et leur développement en France. Il nous faut un appareil industriel permettant de maîtriser les échanges commerciaux et de redresser les grands déséquilibres.

N'est-ce pas un ministre — vous-même, monsieur Giraud, si je ne m'abuse — qui, en veine de franchise, a un jour déclaré que la bataille de l'exportation se gagnait d'abord sur le marché intérieur ?

Eh bien, il faut mettre cette vérité en pratique.

Oui, il nous faut un tissu industriel répondant aux besoins nationaux, permettant aussi à notre pays de pratiquer une véritable coopération internationale débarrassée de tout esprit de dépendance et de tout esprit néo-colonial, une coopération tournée vers les pays en voie de développement, dont les besoins sont immenses.

Cette stratégie conduirait, contrairement à votre politique, à développer les potentialités humaines et matérielles de l'industrie française, car elle est génératrice d'emplois.

C'est la seule politique capable de démentir les prévisions de l'I. N. S. E. E. et d'éviter à notre pays d'entrer dans le xx^e siècle avec une armée sans cesse accrue de sans-travail. Elle exige que soit mis fin à l'autoritarisme et au régime du patronat de droit divin.

La démocratie doit fleurir et se développer dans les entreprises.

Les nationalisations que proposent les communistes, avec la mise en œuvre de l'autogestion, permettront aux travailleurs de prendre véritablement en main leurs destinées, de parti-

ciper aux décisions à tous les stades du processus de production et à tous les niveaux de l'entreprise : investissements, salaires, emplois, organisation du travail, hygiène et sécurité.

L'année 1979 se termine par un constat d'échec de votre politique qui vise à faire payer par les travailleurs les frais de votre crise. Ces derniers refusent d'écouter les « sirènes » qui, de droite et de gauche, les convient au consensus et à l'attente d'échéances électorales. Ils ont choisi le chemin de la lutte. Ils ont raison. Les communistes sont avec eux, car c'est le seul moyen de vous imposer des reculs.

Les travailleurs n'ont pas le temps d'attendre 1981. C'est tout de suite qu'ils veulent mieux vivre. C'est tout de suite qu'ils veulent sortir du chômage dans lequel votre politique les conduit inexorablement.

En luttant pour empêcher la fermeture des usines, la destruction des appareils de production, l'abandon de nos richesses nationales, en luttant pour de meilleurs salaires et pour le temps de vivre, les travailleurs défendent bien l'intérêt national que vous sacrifiez au profit des sociétés multinationales.

Les députés communistes, en votant contre votre budget de désindustrialisation, donnent à leur vote la même signification que les mineurs, sidérurgistes, métallurgistes, travailleurs des services publics, les scientifiques donnent à leur lutte : ensemble, nous voulons la grandeur de la France. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Monfrais.

M. Pierre Monfrais. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du projet de loi de finances, pour 1980 concernant l'industrie. C'est un secteur que je connais bien pour être, en tant que président d'une chambre de commerce et d'industrie, conduit chaque jour à concourir directement au développement des capacités économiques d'un département normand.

C'est avant tout, vous ne l'ignorez pas, vers les petites et moyennes industries que se concentrent nos efforts, et c'est à leur sujet que je voudrais, monsieur le ministre, vous exposer les remarques que m'a inspirées ce projet.

Depuis plusieurs années déjà, le Gouvernement a prévu un certain nombre d'aides en faveur des entreprises industrielles. Il ne saurait être question ici d'entrer dans le détail des différentes procédures d'octroi. En effet, ces mesures sont extrêmement diverses selon le lieu d'implantation géographique, le secteur industriel, la qualité et la situation des dirigeants ou des créateurs et le marché auquel sont destinés les produits.

Je me bornerai à rappeler le nombre de ces procédures : soixante-treize !

Issue d'un désir, louable certes, d'adaptation aux différentes situations, cette multiplicité engendre irrémédiablement une grande complexité, porte préjudice à l'efficacité et contribue à créer un climat d'incompréhension et de lassitude chez les bénéficiaires potentiels.

C'est pourquoi un effort réel de simplification doit être entrepris. Pour la création d'entreprises, on avait mis en place des « guichets uniques ». Dans le même esprit, on pourrait cette fois regrouper sous le pouvoir d'une seule autorité et par délégation des aides en nombre plus limité mais couvrant un champ plus large.

Il conviendrait que l'aspect administratif et juridique soit traité conjointement avec le financement : on assiste, en effet, beaucoup trop souvent à un décalage préjudiciable entre la décision administrative et le mandatement.

S'agissant de créations d'entreprises, la mise en place des « guichets uniques » et bientôt des « lieux uniques » de déclarations constitue, je l'ai dit, une amélioration non négligeable. Mais il est aussi souhaitable que lors de la naissance de l'entreprise les contraintes administratives soient aussi réduites que possible : le futur industriel pourra, de ce fait, se consacrer à d'autres préoccupations.

Il est d'ailleurs saisissant de rapprocher le nombre de dossiers qui sont présentés de celui des créations effectives. Certains projets, c'est vrai, sont nés « non viables ». Mais d'autres auraient mérité de voir le jour, et leur absence est regrettable. En effet, il y a place, en France, pour de nombreuses entreprises nouvelles. Sans compter celles qui appartiennent au secteur du bâtiment et des travaux publics. Il existe environ 45 000 P. M. I. et leur nombre augmente d'environ 1,5 p. 100 par an, le solde entre les disparitions et les créations s'établissant aux alentours de six cents.

Le développement de technologies nouvelles, l'apparition sur le marché de produits nouveaux offrent des chances à notre industrie. Grâce à leur souplesse et à leur faculté d'adaptation, les P. M. I. doivent pouvoir s'intégrer et se développer. Il convient donc d'encourager leur naissance par une assistance qui ne minimise pas la responsabilité du créateur, mais simplifie les formalités. Dans le même ordre d'idées, il faut apporter des aides réellement incitatives, ne nécessitant que peu de démarches particulières, et qui soient mandatées immédiatement après la décision d'octroi, toutes mesures de nature à accélérer la cadence des créations.

A ce sujet, je rappelle que les chambres de commerce et d'industrie, qui sont des établissements publics, ont su, dans leurs circonscriptions, se placer en interlocuteurs privilégiés des créateurs d'entreprise, aidées en cela par une information nationale qui finit par atteindre son but.

Bien que les futurs chefs d'entreprise y trouvent, j'en suis convaincu, la réponse à la plupart de leurs préoccupations d'ordre général, il serait nécessaire de pouvoir aller plus loin. Beaucoup d'entre eux, en effet, ont une spécialité d'ordre technique bien souvent, alors que la direction d'une affaire implique des connaissances à la fois humaines, commerciales et financières.

Au moment où toutes les ressources disponibles sont mobilisées pour l'investissement matériel, on ne peut imaginer qu'il soit fait appel à des conseillers pour chacun de ces services. Des cycles de formation, courts, mais denses, sont proposés aux créateurs d'entreprises. Des moyens financiers plus importants permettraient d'y ajouter, sous forme d'un « suivi », des conseils individuels.

La mortalité infantile sévit dans les rangs des jeunes entreprises, avec des conséquences personnelles et sociales souvent dramatiques. Ce dénouement pourrait être évité au moyen d'une assistance personnalisée légère, mais efficace.

Cela dit, le nombre de créations a légèrement tendance à augmenter, grâce à deux dispositions qui jouent un rôle très positif en rendant le démarrage moins incertain : la prime qui est accordée lorsque le nombre d'emplois prévu a été atteint et la mesure nouvelle visant à l'exonération d'impôts sur les bénéfices lorsque ces derniers sont réinvestis dans l'entreprise ou réincorporés dans le capital.

Qu'il s'agisse d'entreprises à créer ou à développer, l'esprit ou le goût d'entreprendre des dirigeants sera toujours le moteur du succès, et c'est bien lui que nous devons avoir le souci de ne pas contrarier, je dirai même de favoriser.

Des contacts fréquents avec des chefs d'entreprise laissent entrevoir une nette détérioration de cet état d'esprit au cours des derniers mois. C'est pourquoi, s'il est en effet nécessaire de renforcer les conseils, les aides et les moyens offerts à l'entreprise, il me paraît plus impérieux encore d'améliorer le climat dans lequel elles évoluent en rétablissant la liberté de faire, en ne multipliant pas les charges et les contraintes et même en les simplifiant.

Le retour à la liberté des prix dans un certain nombre de branches me paraît un élément salutaire. Il répond en tout cas au vœu de tous pour recréer le contexte libéral qui, seul, met les entreprises face à leurs responsabilités et crée les meilleures conditions d'expansion et d'adaptation à l'évolution du marché. Il faut donc étendre davantage encore cette liberté.

Dans un même ordre d'idées, les entreprises doivent plus librement pouvoir adapter leurs effectifs en personnel à l'état des carnets de commandes et de la conjoncture en général.

On ne saurait nier que la responsabilité sociale du chef d'entreprise doive être totale ; d'ailleurs elle est acceptée. Encore faut-il éviter de tomber dans un protectionnisme contraignant ou paralysant, ou de s'y complaire. A la limite, une prudence excessive du créateur d'emplois potentiels se retourne contre ceux qu'il est nécessaire de protéger.

L'expérience de ces dernières années ne laisse plus de place au doute. Une recherche de sécurité trop absolue de l'emploi se paie d'un double prix. Elle rend plus difficile l'accès au travail de ceux qui arrivent sur le marché de l'emploi. Elle conduit les employeurs à renoncer à certains marchés lorsque ceux-ci ne sont pas assurés d'un lendemain ou bien elle les pousse à recourir aux services de sociétés de main-d'œuvre temporaire. Tout cela n'est ni souhaitable, ni économiquement sain.

Sur le plan fiscal, il faut aussi prendre garde d'en arriver à l'asphyxie. Une véritable action d'assainissement et de clarification doit être entreprise. On doit constater en effet que se perpétuent indéfiniment certaines pesanteurs dont la nocivité est pourtant généralement reconnue et qui entraînent une insidieuse dégradation de notre système fiscal.

Le refus persistant d'admettre que l'inflation altère profondément la portée de nombreuses règles législatives et fausse les bases de taxation des entreprises constituées, à cet égard, le principal facteur de blocage.

De même, la surveillance de la règle du décalage d'un mois en matière de T. V. A. ne pourra se prolonger indéfiniment, alors qu'aucun de nos partenaires de la Communauté économique européenne ne l'applique. J'observe d'ailleurs au passage qu'aucun progrès n'est fait dans la simplification des obligations administratives des redevables.

Déjà difficilement supportables en période de prospérité, ces graves défauts du système fiscal français sont plus nocifs encore lorsque l'économie est confrontée à de sévères difficultés.

C'est ainsi, par exemple, que la non-prise en compte pour la détermination du résultat taxable de la sous-évaluation des actifs amortissables est plus sensible lorsque l'investissement fléchit. Or cette technique de détermination des annuités a toujours été présentée par les pouvoirs publics comme une compensation à l'insuffisance des bases de calcul de l'amortissement.

Cette absence d'une véritable révision des bilans, avec effet fiscal, n'est pas non plus compensée par la récente loi du 3 juillet 1979 instituant une aide à l'investissement. Le mécanisme prévu est, en effet, à la fois excessivement compliqué et d'un intérêt limité pour les entreprises qui chercheraient à en bénéficier. Il n'est donc pas surprenant que la loi du 3 juillet n'ait pas eu, jusqu'à présent, d'effet notable sur l'investissement.

Sur un plan très général, il serait souhaitable d'imprimer une orientation nouvelle à la fiscalité d'exploitation par la recherche d'un lien plus exact des éléments de calcul de l'impôt et des données économiques effectives. En d'autres termes, l'objectif majeur d'un réaménagement de certaines règles actuelles devrait être la recherche d'une plus grande neutralité de l'impôt.

J'ajoute qu'il est plus urgent que jamais de mieux contrôler la montée des prélèvements locaux et sociaux. A ce titre, nous devons faire preuve d'une grande imagination pour trouver une solution au problème crucial de la sécurité sociale et pour proposer une alternative acceptable à la taxe professionnelle.

Il y aurait, bien sûr, beaucoup d'autres développements à apporter en matière de P. M. L., dont certains d'ailleurs n'auraient pas d'incidence financière directe sur le budget de l'Etat.

Par exemple, et en dépit des directives répétées à tous les niveaux, l'Etat, les établissements publics et les collectivités locales demeurent de très mauvais payeurs, pour lesquels les jeunes entreprises, dont la trésorerie est toujours étroite, ne veulent pas se risquer à travailler.

De nombreuses entreprises importantes ont malheureusement suivi cette voie, mettant leurs sous-traitants dans des situations dont, parfois, ils ne se relèvent pas. Des délais maxima de paiements, applicables à tous, assainiraient et normaliseraient les rapports entre clients et fournisseurs.

Enfin, ce souci de clarification doit aussi trouver son expression dans les procédures auxquelles les entreprises ont à se soumettre pour accéder aux différentes formes d'aides de l'Etat, et, comme je l'ai rappelé au sujet des créateurs d'entreprises, j'ai acquis la conviction que c'était en limitant le nombre d'interlocuteurs et en faisant le bon choix de ces derniers qu'on avait le plus de chance d'y parvenir. Il faut éviter à l'entrepreneur toute perte de temps et ne pas lui donner l'impression qu'il est bridé par un dirigisme qui ne voudrait pas dire son nom.

Pour conclure, je tiens à vous rendre hommage, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, pour l'importance que vous reconnaissez au rôle des chambres de commerce et d'industrie françaises et à leur qualité de corps intermédiaires. Elles ont accompli, au cours des dernières années, un effort sans précédent de formation de leurs agents, pour en faire des partenaires de réflexion et d'action des chefs d'entreprise qui soient proches de ceux-ci et qui restent sous leur contrôle. Elles sont, de ce fait, mieux placées que quiconque pour connaître les besoins des entreprises et pour diffuser l'information sur la politique économique de l'Etat propre à y apporter une réponse. Implantées au cœur d'entités économiques locales, elles sont, en outre, à même d'adapter leurs structures, leurs moyens et leur politique aux exigences de l'environnement de leurs ressortissants.

Telles sont quelques-unes des réflexions que peut susciter l'étude de ce budget, pour lequel toutes les remarques présentées ne peuvent qu'être constructives, et au réalisme duquel nous rendrons hommage par notre vote.

M. le président. La parole est à M. Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le ministre, je ne reprendrai pas les critiques que j'adresse chaque année aux postulats qui justifient votre politique industrielle.

Leur bien-fondé apparaît de plus en plus nettement avec les plans de restructuration, les licenciements, la dégradation de l'emploi et du solde de notre balance industrielle.

Je laisserai à André Billardon le soin de traiter des aides industrielles et à Paul Quilès celui d'évoquer les problèmes de l'énergie.

Pour ma part, je me bornerai à traiter de notre industrie dans la compétition internationale, sur le double plan de l'innovation et des relations sociales.

Vous vous proposez d'adapter l'industrie française par l'innovation, qui constitue, avec les industries du futur, le moyen, pour nos entreprises, de relever le défi de la compétitivité. Vous avez créé une délégation à l'innovation, défini un programme national d'innovation. Vous souhaitez rapprocher l'offre et la demande. Vous avez réformé l'Anvar — l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche. Vous avez également mis en place une aide et une prime à l'innovation. Fort bien ! A tout cela, à l'innovation, au développement de la technologie, aux investissements, nous disons oui. Oui, mais...

Oui, mais où sont les investissements ? Depuis cinq ans, ainsi que vous l'avez reconnu tout à l'heure par une litote, ils ne sont pas ce qu'ils devraient être. En effet, ils stagnent !

Le parc français de machines-outils est le plus vieux du monde.

M. Emmanuel Hamel. Etait !

M. Jean-Pierre Chevènement. Ainsi, pour la robotisation dans un certain nombre de grandes industries, nous sommes incontestablement en retard sur la plupart de nos concurrents.

Oui à l'innovation, mais où en est la recherche ?

Elle régresse, sa part n'atteignant actuellement que 1,76 p. 100 du P. I. B., alors qu'en République fédérale d'Allemagne elle dépasse 2,2 p. 100. La plupart des grands pays industriels consacrent un effort sans cesse accru à la recherche, alors que le nôtre, malgré les engagements solennels pris devant la nation, diminue. C'est ainsi que, pour la mécanique, notre effort de recherche se situe très loin derrière celui de la Suède, de la République fédérale d'Allemagne et des Etats-Unis, mais aussi derrière celui de la Grande-Bretagne, ne précédant que de peu celui de l'Italie.

Dans un petit livre que vous avez adressé à un certain nombre de députés, monsieur le ministre, nous avons pu lire qu'il n'y avait pas de recherche développement ni de recherche industrielle sans recherche fondamentale. Mais la part de l'effort consacré à l'ensemble de la recherche est passée de 27 p. 100 en 1975 à 23 p. 100 aujourd'hui.

Je n'insiste pas sur la recherche industrielle ; c'est certainement l'un des secteurs qui n'a pas aujourd'hui la priorité.

Bref, où sont les investissements ? Où est la recherche ? Plus profondément, où est la stratégie ?

On nous parle des petites et moyennes industries. L'Anvar est en cours de décentralisation, mais ses moyens sont relativement faibles. Nous connaissons aussi, pour les mesurer sur le terrain, les résistances du milieu. Ainsi, la « journée Innovations », prévue depuis plus d'un an dans le territoire de Belfort et à laquelle M. le secrétaire d'Etat à la petite et moyenne industrie avait, dans un mouvement sans doute irréflecté, accordé son patronage, n'a jamais eu lieu en raison des obstacles dressés par une chambre de commerce et d'industrie qui, probablement, ne ressemble pas à la description idyllique qu'en a faite mon prédécesseur à cette tribune.

Je ne parlerai pas des entrepreneurs, souvent rétifs à l'organisation collective. Je n'invoquerai pas non plus le niveau de formation des uns et des autres et, plus généralement, le niveau de formation scientifique et technique dans le pays. C'est bien là que le bât blesse.

Et comment ne pas constater l'absence d'une véritable volonté dans le développement des industries du futur ? D'abord, en règle générale, nous constatons la non-intervention de l'Etat. Dans un article récent, monsieur le ministre, vous avez raillé les docteurs Knock qui, quand une industrie va bien, considèrent que la santé est un état qui ne présage rien de bon. Mais s'il existe une médecine curative, il existe également une médecine préventive. Ce n'est pas parce qu'un secteur se porte bien qu'il ne faut rien faire.

Prenons l'exemple de l'automobile. En tant que rapporteur du budget de la recherche, j'ai posé une question à vos services pour savoir quel effort était consenti pour la diversification dans cette industrie. La réponse a été extrêmement claire : aucun effort n'est accompli, car c'est là la seule responsabilité des groupes industriels. Je songeais bien évidemment au groupe Peugeot.

Encore ai-je eu bien de la chance de recevoir une réponse sur ce point, monsieur le ministre. En effet, la plupart des questions que je vous ai adressées en tant que rapporteur du budget de la recherche n'ont pas semblé, à ce jour, mériter de réponse. Il est vrai que j'en ai reçu quelques-unes ce matin, mais mon rapport a été déposé il y a déjà fort longtemps.

Quand elle intervient, la puissance publique a une curieuse propension à entretenir des groupes qui sont, en quelque sorte, des rentiers de l'aide publique. Parmi les principaux bénéficiaires, citons le groupe Thomson, la Compagnie générale d'électricité, toujours présents pour passer à la caisse. Mais quand une affaire pour laquelle ils ont souscrit des engagements cesse de les intéresser, ils se retirent sans autre forme de procès. Je pense en particulier au retrait de la C. G. E. de C. I. I. - H. B., il y a quelques semaines, non sans une très confortable plus-value de quelque 60 millions de francs.

Autre trait de votre politique industrielle : l'alliance systématique avec des firmes multinationales. Et pour quel profit ? Le confort de l'assisté, sans doute.

Mais regardons-y de plus près. Pour C. I. I. - H. B., 450 pages d'un protocole d'accord ont été minutieusement rédigées. Et pour quel résultat ? Aujourd'hui, cette société, dont vous affirmez qu'elle a remporté un certain nombre de succès qui se traduisent essentiellement par le fait qu'elle deviendrait bénéficiaire nonobstant l'aide publique considérable qu'elle a reçue — 1 200 millions de francs de subventions, 4 milliards de francs de commandes publiques — cette société, disais-je, se trouve, en réalité, de plus en plus confinée dans la gamme des moyens ordinateurs. La compagnie américaine Honeywell se réserve les hauts de gamme et la mini-informatique pour laquelle on sait que la demande est explosive.

D'une manière générale, l'industrie française de l'électronique est de plus en plus mangée par les deux bouts : par les Américains pour les gros ordinateurs, et chaque jour davantage par les Japonais pour les biens de consommation.

Et ce qui est vrai pour l'informatique l'est également pour les composants. Des accords ont été passés avec Philips, Motorola, National semi-conductors, Harris. Mais on peut se demander, compte tenu de notre effort, qui est sensiblement plus faible que celui que les principaux pays industriels consacrent à ce secteur — je pense non seulement au Japon, mais aussi à la Grande-Bretagne — quel sera notre avenir dans le domaine des composants.

Plus généralement, comment ne pas constater que, dans ce secteur comme dans tous les autres, il n'existe pas de politique d'achat de la part des grands utilisateurs français. A la différence de ce qui se passe au Japon ou en Grande-Bretagne, par exemple, les administrations françaises se sont adressées, pour l'informatique, à I. B. M. et non à la Compagnie des machines Bull quand il en était temps. Aujourd'hui, il est trop tard puisque quels que soient les rapports de force financiers au niveau du capital, c'est la société Honeywell qui nous impose sa politique.

De même, C. I. I. - H. B. importe 85 p. 100 de ses composants des Etats-Unis. Thomson s'approvisionne pour 50 p. 100 dans ses filiales et pour 50 p. 100 à l'étranger.

Force est de constater, monsieur le ministre, que l'effort que vous réalisez en matière d'innovation — vous avez, en effet, mis en place une structure administrative, avec toute la lourdeur et toute la lenteur que cela implique dans l'état actuel des choses et des procédures — ne peut être, en tout état de cause, qu'un effort à très long terme.

Pour le reste, les subventions accordées ne permettront pas de remonter le courant. Ainsi, pour les composants, vous prévoyez 600 millions de francs en cinq ans, tandis que le Japon prévoit 600 millions par an et la Grande-Bretagne 1 400 millions en trois ans.

J'ajoute que nos structures industrielles mêmes ne nous permettront pas de nous mettre à la hauteur de nos concurrents. Votre politique industrielle entretient des intérêts installés, elle manque d'ambition, comme d'ailleurs toute la politique du Gouvernement dont, quelles que soient vos idées, monsieur le ministre, vous êtes solidaire.

Votre politique manque de grandeur. Il faudrait prendre en considération l'ensemble de la filière électronique, reconquérir le marché intérieur, utiliser les marchés captifs, les marchés publics, réaliser un effort important de recherche, aussi bien fondamentale que de développement, transformer nos structures industrielles, étendre le secteur public, faire en sorte que de grandes sociétés nationales prennent en charge l'ambition de donner à la France les industries de son avenir.

Vous prétendez dépasser libéralisme et dirigisme. En réalité, monsieur le ministre, vous cumulez les inconvénients de l'un et de l'autre. Je dirai même que votre libéralisme est un libéralisme à l'envers.

A ce sujet, permettez-moi d'évoquer le problème des relations sociales, en particulier chez certains de ces rentiers dont je pariais tout à l'heure, géants endormis qui ne se réveillent qu'à l'heure des subventions. Votre libéralisme est à l'envers parce que, si j'ai bien compris, selon vous, l'Etat doit aider, mais il n'a pas à commander. Il doit payer, mais il n'a pas de vœux à exprimer, et encore moins d'injonctions à donner.

Je veux ici évoquer un exemple concret, celui d'Alsthom-Allantique. Cette entreprise, qui emploie sept mille cinq cents personnes connaît aujourd'hui son quarantième jour de grève. Je vous ai posé, le 3 octobre, une question d'actualité à laquelle M. Boulin avait répondu. A plusieurs reprises, je suis ensuite intervenu auprès de vous et auprès de votre directeur de cabinet. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation de blocage complet de la négociation. La direction se contente de proposer un jour de congé supplémentaire en cas de mariage. On ne se marie quand même pas souvent dans une vie, surtout chez Alsthom ! J'ajouterai que le treizième mois a été libéralement accordé aux salariés qui n'en bénéficiaient pas encore. Mais ce treizième mois est imputable sur l'augmentation générale des salaires à venir. En somme, la direction d'Alsthom reprend d'une main ce qu'elle donne de l'autre ; elle demande aux travailleurs de se payer eux-mêmes le treizième mois.

Vous avez évoqué tout à l'heure, monsieur le ministre, l'esprit de solidarité, la justice à l'égard des plus défavorisés, la concertation. Il y a pourtant des mots qui devraient vous écorcher la langue, car s'il existe un exemple de non-concertation, c'est bien celui que donne Alsthom à Belfort. C'est une situation absolument inadmissible, et il est scandaleux que les pouvoirs publics n'aient pas engagé leur autorité pour amener M. Ambroise Roux à faire une proposition nouvelle et à tenir compte du retard des salaires à Belfort, de l'ordre de 30 p. 100 par rapport aux autres usines du groupe, notamment de la région parisienne, mais aussi par rapport aux groupes installés dans la zone urbaine de Belfort-Montbéliard.

En réalité, le patronat de la Compagnie générale d'électricité est un patronat du xix^e siècle qui considère les habitants du territoire de Belfort comme les indigènes d'une lointaine colonie. La Compagnie générale d'électricité a au moins réussi une chose : elle a fait l'unanimité contre elle, de l'U. D. F. au parti communiste en passant par le R. P. R. et, bien entendu, par le parti socialiste. Au cours des états généraux du territoire de Belfort qui se sont tenus hier avec tous les syndicats groupés au sein de l'intersyndicale — C. G. T., C. F. D. T., C. G. C., C. G. T. - F. O. — du cadre à l'ouvrier, une unanimité s'est affirmée chez les travailleurs et dans la population parce qu'il y a trop de mépris, trop d'arrogance.

Véritablement, si la Compagnie générale d'électricité avait voulu démontrer dans cette affaire à toute la population la nécessité de la nationalisation pour en finir avec des pratiques d'un autre âge, elle n'aurait pas fait mieux.

Prenons un exemple précis : le complément du treizième mois représenterait, pour un ouvrier qui gagne 3 000 francs par mois, 1 500 francs. Pour payer le treizième mois au bout de quatre ans — telle est en effet la proposition de la direction — il faudrait donc augmenter le salaire annuel chaque année de 375 francs, ce qui représenterait moins de 1 p. 100 d'augmentation. La direction est d'accord pour ce treizième mois à condition que les salariés se le paient eux-mêmes ! Que mérite ce genre de proposition ? Pour qui nous prend-on ? La direction évoque les risques de contagion. Il y a 11 000 travailleurs sur 30 000 qui ne bénéficient pas de ce complément, dont 7 000 à Belfort. C'est, par conséquent, un faux argument. Que veut M. Ambroise Roux ? Que veut la Compagnie générale d'électricité ?

Qu'attend le Gouvernement pour user du poids de son autorité et pour lui faire comprendre ce que vous avez déclaré et écrit, monsieur le ministre, à savoir que de bonnes relations avec le personnel constituent un élément de la compétitivité ? Comment peut-on laisser une telle situation se prolonger pendant quarante jours ? On admet, en France, que l'on puisse affamer littéralement pendant quarante jours 7 000 familles, dont beaucoup gagnent 2 500 ou 2 700 francs par mois. C'est une situation absolument inadmissible !

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Je vais conclure, monsieur le président.

Il est encore possible d'agir, monsieur le ministre, puisque la commission de conciliation se réunit encore demain soir. Votre responsabilité est grande. Dans la situation qui règne actuellement à Belfort, des incidents peuvent se produire à tout moment. La grève est rare — la dernière grande grève datait de 1950. Elle est d'autant plus déterminée quand elle éclate. Ce n'est pas par hasard si les événements de mai 1968 firent, malheureusement, des morts à Sochaux.

La Compagnie générale d'électricité, appuyée sur la caisse anti-grève du patronat, peut essayer d'affamer les travailleurs pour les réduire. Elle profite de votre passivité. Mais elle devrait mesurer la rancune tenace dont elle sème la graine. Le sentiment qui domine aujourd'hui dans mon département et dans la région est celui de la colère devant le saecage de l'outil de production, le mépris des hommes, l'indifférence à l'environnement humain de l'entreprise. C'est une immense rancune qui s'amoncelle et dont je me fais l'interprète à cette tribune.

Ces conséquences sociales sont celles de restructurations décidées en accord avec les pouvoirs publics et à propos desquelles votre prédécesseur, M. d'Ornano, m'avait assuré — ses propos sont consignés au *Journal officiel* — que la plus grande attention serait apportée aux problèmes sociaux et à ceux de l'emploi.

Vous les connaissez ces restructurations : fusion avec les Chantiers de l'Atlantique, avec Rateau, avec la Compagnie électro-mécanique, elle-même filiale de Brown Boveri. Vous en connaissez le prix. Ce sont les accords de licence léonins qui ont été passés avec Brown Boveri : la redevance uniforme de 1,9 p. 100, quel que soit le procédé utilisé, français ou suisse, représente un débours annuel supérieur à la dépense de recherche du groupe Alsthom, soit 38 millions de francs, près de trois fois ce que demandent aujourd'hui les ouvriers. C'est la perte des réseaux commerciaux de Brown Boveri après l'absorption de la C. E. M. C'est la compression des effectifs : 1 500 emplois de moins en trois ans à l'usine de Belfort.

En conclusion, monsieur le ministre, je dirai qu'il y a des rapports de travail qui sont la négation de toute compétitivité véritable. Le ministère de l'industrie ne devrait pas se désintéresser, comme il le fait, d'une situation aussi préoccupante, de la plus grande grève qui existe aujourd'hui en France. La ville où elle se déroule est, certes, éloignée de Paris, mais l'on y décèle un attachement réel à l'outil de travail et aux fabrications d'Alsthom, qu'il s'agisse du T. G. V. ou des turbines des centrales nucléaires.

Une telle politique, monsieur le ministre, ne peut dissimuler qu'elle sert avant tout la défense des intérêts établis, ici comme dans d'autres secteurs, fût-ce au prix de l'évolution de nos entreprises vers la sous-traitance et la commercialisation en France de produits de plus en plus souvent fabriqués à l'étranger.

Vous gérez le déclin. Ni du point de vue technique ni du point de vue des hommes, vous ne préparez l'avenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le ministre de l'industrie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Je ne peux pas laisser se poursuivre le débat sans relever un point : alors que nous discutons du budget du ministère de l'industrie, nous venons d'entendre une évocation très détaillée du problème qui se pose à une entreprise de Belfort.

Je comprends les préoccupations du député de Belfort, et je retiens de son intervention les données de caractère général. Mais j'ai cru sentir, dans cette assemblée, deux orientations fondamentales.

La première est que les pouvoirs publics, le Gouvernement, le Parlement se doivent de faire respecter la loi.

La seconde, qui me paraît traduire un souhait général, est que l'Etat centralisé s'interdise d'intervenir dans un problème qui se pose loin de Paris et dont il a du mal à comprendre les données.

En l'occurrence, le Gouvernement souhaite que la loi soit respectée. Cela est parfaitement normal. Les autorités locales s'emploient à résoudre le problème et une commission de conciliation — M. Chevènement l'a rappelé — s'efforce de rapprocher les points de vue. Et, plutôt que d'évoquer le spectre des affrontements, notre devoir n'est-il pas d'en appeler à la concertation ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Pierre Chevènement. Je demande la parole.

M. le président. Je ne vous la donne pas, monsieur Chevènement.

La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le ministre, un grand journal quotidien publiait, le 22 septembre dernier, un article intitulé « Quelle industrie pour la France ? » Vous y souligniez, en conclusion d'un paragraphe intitulé « Anticiper et innover », le rôle incitateur de l'Etat, en le comparant aux initiatives de l'Allemagne fédérale et du Japon.

Je confronterai vos objectifs et vos intentions au projet de budget que vous présentez à l'Assemblée nationale à deux niveaux, celui de l'invention industrielle — je ne parle pas seulement de l'innovation, qui porte plus généralement sur les structures, sur les méthodes, sur les reconversions aussi bien que sur la recherche appliquée — et celui des énergies nouvelles.

En ce qui concerne l'invention, nous devons développer au maximum, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, notre audace organisée.

Depuis 1791, la France s'est montrée l'un des pays les plus inventifs de la terre en publiant deux millions de brevets. Et, encore cette année, elle a 350 000 brevets d'invention en vigueur. J'ai observé, à la suite de certaines recherches, que 40 000 demandes de brevet avaient été déposées en 1977. Tant dans l'aéronautique que dans la navigation, les chemins de fer ou les moyens de communication modernes, nombreuses sont les initiatives de la France en matière d'invention.

Le décret de juillet 1979, qui a étendu les prérogatives de l'Anvar, est-il de nature à favoriser au maximum une politique de l'invention française ?

Certes, 636 millions de francs sont prévus dans votre projet de budget en faveur de l'Anvar, mais cet organisme devrait accorder plus rapidement les aides attribuées pour des inventions en cours ou des brevets d'invention. De plus, l'Etat devrait recourir à la procédure du concours et à celle du contrat.

Je citerai l'exemple du concours qui a été lancé pour la création d'autobus électriques à batteries qui puissent fonctionner dans le centre de nos grandes villes. Il a fallu pratiquement près de quatre ans pour lancer le concours et pour obtenir des résultats, ce qui est inadmissible.

Je suis persuadé que si nous avions accéléré les procédures et bien déterminé les objectifs, par exemple le passage des batteries au plomb aux batteries au cadmium-nickel — on m'excusera d'entrer dans les détails techniques, mais ils ont leur valeur — nous aurions pu obtenir des moyens de transport qui auraient rendu de très grands services à nos cités et à la cause de la qualité de la vie. Cet exemple concret vise à démontrer que les aspects administratifs de l'incitation et du contrôle doivent être revus.

Pour ce qui est de la production industrielle issue des brevets, j'ai constaté que si, parmi les dotations du chapitre 64-02, celles qui doivent être consacrées à la restructuration et à la modernisation des entreprises augmenteront de 34 millions de francs, celles qui sont destinées à l'aide à l'industrialisation de produits nouveaux diminuent en revanche de 4 millions de francs.

Je pense au contraire, monsieur le ministre, que vous pourriez, sans faire appel aux entreprises nationales, encourager la création de sociétés d'économie mixte de production avec des laboratoires privés, des collectivités locales, qui se substitueraient aux entreprises privées en vue de conclure des contrats commerciaux tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs.

Ainsi, par des concours accélérés, par la conclusion de contrats et par la création de sociétés d'économie mixte, pourrait être largement développée l'intervention de l'Etat dans ce domaine.

J'en arrive au développement des énergies nouvelles. J'évoquerai d'abord la production de sous-produits du charbon par la gazéification et la liquéfaction.

Sur la subvention de 3 990 millions de francs que les Charbonnages de France recevront en 1980, seulement 11 millions de francs sont destinés à permettre au Cerchar — le Centre de recherches charbonnières — d'entreprendre des études sur la gazéification et la liquéfaction du charbon.

La grande et belle expérience qui se développe actuellement à Bruay-en-Artois sur la gazéification, simultanément avec d'autres conduites par les Belges et les Allemands, et les travaux sur la liquéfaction qui sont effectués en Afrique du Sud devraient au contraire nous inciter à nous organiser, comme l'ont fait les Allemands à partir des travaux réalisés à l'institut Max-Planck avant la guerre, en vue de tirer des quelque 500 millions de tonnes de charbon qui seront extraites en France en vingt ans le maximum de carburant, notamment le méthanol.

J'ai eu l'occasion de visiter l'institut Max-Planck, monsieur le ministre. J'ai pu constater avec quel soin les recherches dans ce domaine y étaient conduites et combien elles étaient approfondies. Je vous suggère donc d'augmenter, le plus vite possible, la dotation du Centre de recherches charbonnières pour cette action.

En ce qui concerne les autres énergies nouvelles, il conviendrait de développer un grand secteur, celui de l'agro-énergie, dont l'importance pourrait, à l'avenir, se révéler comparable à celle du secteur agro-alimentaire. Or, quelle n'a pas été ma

stupéfaction de constater que, dans un autre chapitre de votre budget, les crédits affectés aux énergies nouvelles tombent de 12 millions à 3 millions de francs.

Même si je suis personnellement partisan de développer l'énergie nucléaire et non de miser exclusivement sur certaines pseudo-énergies à la mode, je pense néanmoins qu'il conviendrait d'établir un dossier concernant la production de l'alcool éthylique à partir non seulement de la paille, des fruits, du vin, mais encore de la betterave, du sorgho sucrier, voire du topinambour. Dans ce domaine également, il faudrait prévoir des dotations supplémentaires pour soutenir, au moins au stade expérimental, des initiatives nouvelles.

En conclusion, monsieur le ministre, réorganiser l'Anvar et lui donner davantage de pouvoirs pour favoriser les inventions françaises, créer éventuellement des sociétés d'économie mixte de production, étudier la possibilité de faire voter par le Parlement une loi d'orientation sur l'énergie qui programme des dotations budgétaires pour les prochaines années et, plus généralement, dynamiser et coordonner toutes les recherches, telles sont les orientations qu'il me paraissait nécessaire d'envisager, à l'occasion du projet de budget pour 1980, pour répondre aux objectifs ambitieux de votre politique. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq, est reprise à dix-huit heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Paul Laurent.

M. Paul Laurent. Mesdames, messieurs, s'agissant de la politique industrielle de la France, l'évolution de la région parisienne est une question majeure.

Pendant quinze ans, les gouvernements successifs ont tout fait pour accréditer le mythe de la nécessaire décentralisation. La D. A. T. A. R. a été dotée de pouvoirs extraordinaires qui lui permettaient de distribuer des emplois et des activités sur tout le territoire, en combattant le gigantisme de la région parisienne.

Aujourd'hui, chacun peut le constater, ces emplois non qualifiés, essaimés en province, ou tout simplement disparus, n'ont induit aucun développement régional et ils sont maintenant le plus souvent menacés par le redéploiement. La province ne s'est pas trouvée mieux du déclin de la région parisienne.

En réalité, le rôle de la D. A. T. A. R. a été d'accompagner un certain type de croissance industrielle. La politique dite d'aménagement, et donc de « décentralisation », avait comme objectif réel de favoriser les implantations des grands groupes monopolistes dans les régions à bas salaires.

Dans le même temps, son intervention a entamé un processus de désindustrialisation, qui a porté gravement atteinte à la capacité productive de la région parisienne.

Le redéploiement des grandes sociétés industrielles et leur adaptation à la crise ont considérablement accentué le phénomène de la liquidation d'entreprises, au point que l'on peut parler de démantèlement de l'industrie régionale. Depuis 1969, elle a perdu 290 000 emplois industriels, dont 210 000 depuis 1974, surtout dans les industries de base et dans les industries de consommation, mais aussi, de plus en plus, dans les industries de biens d'équipement.

Des milliers d'entreprises ont ainsi fermé leurs portes ces dernières années. Des dizaines de milliers de travailleurs ont été licenciés. Au 1^{er} octobre, la région parisienne comptait 276 000 demandeurs d'emploi : il s'agit là du chiffre le plus élevé jamais atteint. A lui seul, il porte condamnation totale qu'on thème de la décentralisation.

Dans les usines encore en activité, les capacités de production sont sous-employées ; le chômage partiel se développe ; des machines souvent neuves et ultra-modernes sont mises à la casse ou abandonnées ; des locaux industriels récents et de plus en plus nombreux restent vides de tout occupant.

L'espace industriel lui-même est sous-utilisé : 1 200 hectares de zones industrielles sont inoccupés ; La Plaine-Saint-Denis, pour ne citer qu'un exemple, une des plus vastes zones industrielles de la région, aux portes de la capitale, remarquablement desservie, est laissée pratiquement à l'état d'abandon.

La métallurgie diversifiée et de haute qualification, qui a fait à la fois la réputation de l'Île-de-France et de la France, a perdu 120 000 emplois dans la région parisienne.

En fait on assiste à l'étranglement progressif de cette branche industrielle, décisive pour l'indépendance nationale. Il ne s'agit pas de fatalité mais d'un exemple frappant de la transformation de la France en nation industrielle dominée.

Dans notre pays, en effet, les industries des métaux sont très fortement concentrées : vingt groupes financiers et industriels emploient, à eux seuls, la moitié de l'effectif total de cette branche. La progression constante de leurs profits confirme qu'il ne s'agit pas de « canards boiteux ».

Or ce sont ces groupes qui sont responsables de la majorité des réductions d'emplois par le moyen du redéploiement vers l'étranger et des réorganisations suivant des absorptions massives.

Pour la période comprise entre le mois de juin 1978 et le mois de juin 1979, l'ensemble des établissements de la métallurgie de la région parisienne ont déclaré 45 531 licenciements. Mais les 882 établissements de plus de 200 salariés, employant 64 p. 100 de l'effectif total ont déclaré, à eux seuls, 36 975 licenciements soit 81 p. 100 du total.

Cette constatation, valable pour la métallurgie, mais que l'on peut étendre à l'ensemble des branches industrielles, éclaire bien le fait que la politique dite de décentralisation n'est qu'une politique de déclin de la région parisienne. Elle permet d'apprécier à leur juste valeur les efforts déployés par la presse et par les responsables régionaux de la majorité pour faire croire que le Gouvernement aide les petites et moyennes industries. Ils font mine d'ignorer que le tissu industriel de la région parisienne est ainsi fait qu'en raison de la sous-traitance, l'emploi dans les P. M. I. est le plus souvent totalement dépendant des grands de l'industrie.

D'autres P. M. I. sont étroitement liées à la vie économique de la région. C'est le cas des entreprises du bâtiment, mais elles subissent aussi les conséquences de la politique du déclin qui entraîne des restrictions sévères en matière de logement et d'équipements.

Ne pouvant plus masquer l'ampleur de tels dégâts, le Gouvernement parle « d'affinage » de l'industrie parisienne où se développeraient des branches à technologie avancée.

En fait, la plupart des branches décisives pour notre indépendance nationale sont déjà sous contrôle étranger, en particulier de l'Allemagne de l'Ouest et des États-Unis.

Après, par exemple, la fermeture des entreprises Cuzenave, Hurel, Triton, la machine-outil est en passe d'être rayée de la carte industrielle. Le retard technologique de la France devient très inquiétant.

Certes, d'un autre côté, l'informatique et la télématique sont devenus des thèmes de propagande que le Gouvernement développe à l'occasion de la préparation du VIII^e Plan. Mais des accords financiers entre entreprises nationales et sociétés multinationales à base étrangère ont été conclus : le secret qui les entoure laisse présager des jours encore plus sombres pour l'emploi dans ces secteurs.

Cela signifie que notre informatique se développera non pas en fonction des besoins nationaux et sociaux, mais en fonction des créneaux du marché et de la sous-traitance. Dans ces conditions, il n'y aura pas ou peu de développement des branches innovantes.

Et de nouveaux coups se préparent.

Jusqu'en 1978, l'automobile a été en léger progrès. C'est aujourd'hui seulement que les événements se précipitent. Le P. D. G. du groupe P. S. A. annonce la suppression de la moitié de ses usines. Et cette suppression touchera en priorité, précisément, les usines Citroën de la région parisienne.

On apprend, au hasard d'une dépêche, que la Régie Renault a l'intention de « desserrer » 1 200 emplois à Cergy-Pontoise, sans d'ailleurs qu'aucun élu ou travailleur n'ait été informé. Mais on ajoute aussitôt que l'autorisation définitive de transfert des emplois sera donnée lorsque la Régie aura mis au point, avec la D. A. T. A. R., un engagement de décentralisation d'activité en province. En clair, on prépare le sacrifice de Billancourt. Chacun sait, en effet, que c'est en Espagne que la Régie Renault installe les ateliers de Pasa-Renault, ce qui par répercussion touche directement ceux de Flins et de Billancourt.

En même temps, le préfet de région annonce dans un mémoire — il est le seul au courant — que l'établissement d'Hispano-Suiza de Colomnes va disparaître.

Mêmes menaces sur l'aéronautique : Dassault déménage des chaînes de montage en Espagne. Mêmes menaces aussi sur la pharmacie, les industries électroniques et électriques.

Ce sont donc des dizaines de milliers d'emplois que l'on veut encore supprimer. Ainsi s'affirme la réalité d'une désindustrialisation qui fait de plus en plus de la région parisienne une région en crise très profonde.

La stratégie du déclin de notre pays s'inscrit évidemment dans le déclin de sa première région industrielle, capitale où se trouve concentrée, faut-il le rappeler, une classe ouvrière combative — obstacle majeur qu'il faut faire sauter.

Le maintien des mesures discriminatoires qui frappent cette région, par exemple en ce qui concerne la redevance et l'agrément, indique clairement que l'offensive du pouvoir va continuer.

La mise en cause du patrimoine productif de la région parisienne, la destruction de ces bases essentielles à notre indépendance, le parti communiste les refuse. Nous ne tolérerons pas, avons-nous dit, un seul emploi supprimé, une seule machine démenagée, une seule usine fermée. Voilà ce que nous proposons aux travailleurs afin qu'ils engagent, dans tous les cas, la lutte pour leur emploi, contre le déclin de leur région.

D'ailleurs, les travailleurs remportent des succès, qui en appellent d'autres. C'est grâce à eux que vient d'être sauvée l'usine de papeterie de Nanterre. En montrant qu'elle était viable, ils ont imposé son maintien et le développement des investissements.

Le mot d'ordre « imprimer français » gagne en ampleur et les travailleurs de l'imprimerie exigent le rapatriement des travaux effectués à l'étranger, ce qui créerait 15 000 emplois.

Les travailleurs de chez Chaousson ont, de leur côté, imposé le maintien des fabrications à Gennevilliers. Chez Styx, à Saint-Denis, contrairement aux prévisions patronales, l'emploi est garanti pour plus d'une année.

A l'inverse de ce que propose le Gouvernement, il importe d'agir pour renforcer, et non pas pour affaiblir, les fonctions particulières de la région parisienne dans l'économie nationale.

Il faut maintenir la diversité de l'industrie régionale, sauvegarder et développer les branches qui sont à la base de son dynamisme, c'est-à-dire essentiellement les industries de biens d'équipement, tels que l'équipement industriel, la machine-outil, le gros matériel électrique professionnel.

Il faut renforcer les industries de haute technicité, en particulier les industries de pointe, menacées d'abandon national, comme l'informatique, l'aéronautique, l'industrie chimique et pharmaceutique.

Nous refusons l'idée de la fatalité de la crise, avec la voie du déclin qui en est la conséquence.

La politique actuelle du Gouvernement en région parisienne s'inscrit pourtant dans cette perspective. En appelant les travailleurs à la lutte pour la sauvegarde de l'emploi et celle du potentiel industriel régional, nous voulons mettre cette politique en échec.

Il n'y aura pas de grande politique industrielle française sans une action qui donnera à la région parisienne le rôle capital qui doit être le sien dans notre pays.

C'est un chemin inverse que trace votre politique. C'est pour cette raison aussi que nous nous opposerons au budget qui en est l'instrument. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Chazalon.

M. André Chazalon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen des différents budgets conduit presque systématiquement à conclure à l'insuffisance des crédits.

Sans doute est-il vrai qu'aucune politique ne peut atteindre les objectifs qu'elle s'assigne si les moyens financiers nécessaires ne lui sont pas octroyés.

Votre budget, monsieur le ministre, n'échappera pas à de telles observations, qui s'efforceront de démontrer qu'il n'aura pas la capacité suffisante pour soutenir la légitime ambition industrielle que vous avez fixée.

Mais au-delà de ce constat budgétaire, ne devrions-nous pas, par priorité, faire un effort de réflexion sur la nouvelle politique industrielle désormais imposée à notre pays ?

En effet, le temps n'est plus — qui le contesterait aujourd'hui ? — de produire pour répondre à l'appel des marchés, tels que nous les avons connus au cours des décennies qui ont suivi le second conflit mondial. En tous points, cette période est désormais révolue. A une production et à une consommation sans limites, ont succédé, d'une part, la nécessité de rechercher des productions nouvelles, d'autre part, l'obligation de faire face à une concurrence internationale de plus en plus vive.

Par ailleurs, après une période de crédit facile et de dévaluations successives, dont les apparences financières parfois trompeuses ont favorisé les investissements et les équipements, nous sommes contraints aujourd'hui de nous insérer dans une situation différente et combien rigoureuse ! Dès lors, nous sommes conduits à adopter une attitude industrielle également différente.

Cette politique, monsieur le ministre, vous l'avez progressivement définie. Elle doit donner une autre dimension au ministère de l'industrie. C'est une exigence indispensable. Considérant la réalité industrielle à ses niveaux essentiels — recherche, technique de production, marchés et nouveaux débouchés — nous sommes obligatoirement engagés dans des voies et des actions nouvelles. Il ne s'agit plus seulement d'administrer ou de gérer quelques grands secteurs ou différents services relevant de ce département ministériel, mais de provoquer et de poursuivre une véritable politique de recherche, de mise en valeur de nos ressources énergétiques, de réalisation et de commercialisation des productions industrielles nationales.

Délaissant la réflexion de caractère purement intellectuel qui, pour séduisante qu'elle soit, ne confirme pas toujours les espoirs qu'elle peut faire naître, et à partir de ce qu'il est convenu d'appeler le redéploiement, vous avez voulu, monsieur le ministre, saisir l'état présent de notre industrie et répondre concrètement à ses faiblesses et à ses espoirs.

Ainsi peut-on espérer que désormais l'ensemble des entreprises industrielles françaises, quelle que soit leur importance, seront directement ou indirectement concernées par les décisions politiquement arrêtées.

Au cours de débats spécifiques ou généraux, le Parlement accorde, à bon droit d'ailleurs, un intérêt soutenu aux problèmes de notre agriculture. Prochainement, nous aurons à débattre, lors de l'examen d'un texte d'orientation, de ce que sera la politique agricole française au cours des prochaines années. Un débat analogue, accompagné de dispositions législatives, ne serait-il pas également souhaitable, sinon nécessaire, pour définir et promouvoir notre politique industrielle ?

M. Xavier Hamelin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. André Chazalon. Pour justifier une telle initiative, doit-on rappeler la place que tient l'industrie dans l'économie générale ?

Je ne citerai que deux chiffres. En 1978, l'industrie a représenté 33 p. 100 du produit intérieur brut et 24,3 p. 100 des emplois.

A l'évidence, nous devons admettre que l'avenir économique de notre pays est largement conditionné par le développement de son industrie. Mais, simultanément, nous sommes amenés à constater que les entreprises industrielles sont celles qui se créent le plus rarement. Une des raisons, entre autres, qui freinent la création d'unités industrielles tient à la nécessité de disposer d'importants capitaux. Pouvons-nous supposer, monsieur le ministre, que ce handicap a été l'un des éléments retenus dans la mise en place de nouvelles dispositions concernant les aides de l'Etat ?

Au titre des mesures nouvellement envisagées — et je ne retiendrais que deux d'entre elles — il apparaît que les contrats de développement seraient activement mis en place, tandis que l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche — l'Anvar — serait réaménagée.

Pour ce qui concerne les contrats de développement, il est nécessaire d'exclure le caractère d'assistance — au sens défavorable du terme — que l'on serait tenté de leur attribuer. En revanche, il faut en souligner la nature contractuelle, telle qu'elle résulte des rapports établis entre l'Etat et des entreprises. Ainsi, à partir d'initiatives concrètes, leur contenu définira les responsabilités des partenaires alliant leur potentiel réciproque. Dès lors, pourra-t-on espérer, monsieur le ministre, que, retenant les possibilités offertes par les contrats de développement, des actions industrielles de qualité trouveront leur prolongement légitimement espéré par leurs promoteurs ?

Peut-on également espérer que des entreprises passagèrement en difficulté pourront trouver les concours nécessaires à leur relance lorsqu'elles seront en mesure de présenter des garanties en vue d'une activité économiquement valable et durable ?

S'agissant du réaménagement de l'Anvar, pourrions-nous y voir s'exprimer la considération et le soutien qui doivent être apportés aux découvertes de nos chercheurs, ainsi qu'aux travaux d'hommes ingénieux qui participent activement à la vie des entreprises ? En effet, ces derniers, devant par priorité faire face aux exigences d'exploitation et de gestion, disposent rarement des moyens nécessaires à la mise en valeur de leur savoir. Les mesures envisagées qui sont considérées comme étant de nature

à favoriser et à soutenir la recherche et l'innovation permettront-elles d'apporter les concours efficaces qui ont trop souvent fait défaut dans le passé ?

Toutefois, en la circonstance et indépendamment des moyens financiers, il faut également préciser la finalité de l'Anvar qui peut et doit activement participer au renouveau et au développement de la politique industrielle. Cette agence est souvent isolée ou méconnue des praticiens de l'industrie. Il est indispensable et urgent de la rapprocher des centres d'exécution. A cet égard, la mise en place de relais régionaux s'avère être une initiative particulièrement heureuse. Au demeurant, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que cette disposition serait également à retenir pour tout examen et toute décision concernant les concours à apporter aux entreprises industrielles ?

Au moment où l'effort scientifique et technologique bouleverse la plupart des données de l'industrie mondiale, les reconversions et les créations d'entreprise sont de plus en plus complexes. C'est un raison supplémentaire pour que les décisions en ce domaine soient arrêtées après une minutieuse prise en compte des composantes des dossiers et des projets industriels. Ceux-ci ont, bien entendu, un aspect social. Il ne faut pas accorder systématiquement la priorité à leur aspect financier.

Certes, c'est là un élément important à considérer. Toutefois, ce serait une erreur grave de ne pas retenir les conséquences économiques que représente parfois une technologie ou une production qui ne pourrait être conservée ou mise en œuvre. Ce risque ne devrait-il pas suffire à rappeler que la politique industrielle doit être désormais encore plus « pensée », pour être plus sûrement orientée ?

Qui peut finalement apporter une participation compétente et active, si ce n'est un ministère de l'industrie pleinement doté de moyens de décision ? Plus que jamais, l'industrie de notre pays exige un ministère à la mesure de l'ampleur de ces problèmes. Dès lors, je suis certain que sous votre responsabilité, monsieur le ministre, nous serions en mesure d'aborder avec plus de sérénité et de confiance la confrontation industrielle internationale. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Billardon.

M. André Billardon. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'histoire retiendra sans doute de la période que nous vivons qu'elle aura été le règne des formules plutôt que celui de la conduite d'une véritable politique pour le pays.

Ce que vous appelez, monsieur le ministre, votre « politique industrielle » n'échappe pas à cette remarque.

Il vous est facile de brocarder, comme vous l'avez fait dans un article récent publié par *Le Monde*, ceux qui ne partagent pas vos analyses. Il vous est facile de tourner en dérision — en les dénaturant — les propositions de ceux qui ne partagent pas votre optimisme officiel et il vous est encore plus commode de chercher des responsabilités ailleurs. Mais tout cela n'est qu'un dérivatif tendant à camoufler une impressionnante série d'échecs.

Je me mets soudain à rêver que vous parlez vrai ; que, lorsque vous évoquez le développement de l'industrie informatique, vous pensez à rappeler qu'à trois reprises le chef de l'Etat a pesé de tout son poids, d'abord en qualité de ministre des finances, ensuite en tant que Président de la République, pour faire passer les entreprises françaises sous le contrôle américain.

M. Emmanuel Hamel. C'est faux !

M. André Billardon. Pourquoi ne pas reconnaître que, durant la période 1974-1979, pour la première fois depuis la guerre, la France s'est désindustrialisée, au dire même des documents officiels ?

Pourquoi brandissez-vous sans cesse l'argument de la facture pétrolière et celui du coût des matières premières, produits dont l'approvisionnement ne pourra jamais être assuré sur le territoire français que pour une part infime, alors que vous êtes muet sur le fait que le montant des biens d'équipement achetés à l'étranger a été multiplié par 2,5 en six ans ?

Dans ce contexte chaotique, je cherche les grandes lignes de votre doctrine et de votre action.

Premier élément d'analyse : vous entonnez l'hymne à la responsabilité des chefs d'entreprise. Ils finiront bien, pensez-vous, par investir, et de cet investissement escompté, dites-vous, renaîtra le plein emploi.

Dans cette logique libérale, le Gouvernement a libéré les prix et tenté de bloquer la progression des salaires. Hélas, en dépit de la reconstitution des profits des entreprises, l'inflation s'est accélérée et le chômage s'est accru.

Deuxième élément d'analyse : comme pour tenter de corriger les échecs dont je viens de parler, vous ne répugnez pas à recourir à des méthodes dirigistes. Vous faites d'ailleurs référence au rôle de l'Etat dans l'économie japonaise lorsque vous affirmez la nécessité de piloter la politique industrielle.

Maintenant, ce sont les aides de l'Etat aux entreprises privées que je voudrais essentiellement évoquer.

Pour les caractériser, je dirai, tout d'abord, que leur ampleur est souvent sous-estimée bien que difficile à apprécier.

Le phénomène est beaucoup plus massif qu'il n'y paraît en raison de la diversité des modes d'intervention de l'Etat en la matière : qu'il s'agisse des aides directes sous forme de subventions, de prêts, d'avances et d'exonérations fiscales, ou qu'il s'agisse des aides indirectes telles que les bonifications d'intérêt versées aux établissements financiers spécialisés. J'ajouterai que les régimes d'aide sont nombreux et n'obéissent pas nécessairement à des objectifs convergents.

J'ai compté jusqu'à huit ministères directement concernés, plus un secrétariat d'Etat, auxquels il faut ajouter les services rattachés au Premier ministre que sont le commissariat général du Plan et la D. A. T. A. R. — bref, un système compliqué et cloisonné, malgré une pléiade de comités chargés de la coordination.

Une très faible partie de tout cela figure dans votre budget, monsieur le ministre, alors que vous entendez « piloter » la politique industrielle.

Il s'ensuit que vous ne pouvez exercer un véritable contrôle sur l'utilisation des crédits. Vous n'êtes pas le seul ; la dispersion des procédures, le refus d'une véritable et honnête information des parlementaires, la couverture par le secret administratif entretiennent une légitime suspicion à l'égard d'un système qui tient parfois plus de la distribution de cadeaux que de la répartition raisonnée de l'aide publique dans le cadre d'une politique industrielle cohérente.

Vous me rétorquez sans doute que, depuis 1974, le Parlement bénéficie d'un document récapitulatif sur les aides à l'industrie, annexé à la loi de finances ; mais la parution de ce document est beaucoup trop tardive, ce qui en rend l'analyse d'un intérêt réduit.

J'en aurai terminé avec cette première description lorsque j'aurai souligné qu'un certain nombre d'aides se situent en marge de ce que j'appellerai pudiquement la « bonne utilisation des deniers publics ».

J'évoque ainsi, entre autres, les cadeaux faits à M. Dassault — qui ont justifié, de notre part, une demande de constitution d'une commission d'enquête — ou encore les facilités fiscales exorbitantes accordées aux frères Willot.

A ce stade de ma réflexion, j'examinerai l'inefficacité de telles interventions qui profitent, avant tout, à quelques grands groupes.

Monsieur le ministre, il y a presque deux mois, vous avez déclaré, d'une façon plus que légère, que vous n'aviez pas lu le rapport Hannoun dont la présentation remonte à janvier dernier.

M. le ministre de l'industrie. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. André Billardon. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le député, je commence à en avoir assez de voir reproduire des déclarations incomplètes.

M. Emmanuel Hamel. Vous n'êtes pas le seul !

M. le ministre de l'industrie. Vous faites allusion à une confidence que j'avais faite un jour à un journaliste et qui était très exactement la suivante : « Je n'ai pas lu le rapport Hannoun, je n'ai pas besoin de le lire, car je sais ce qu'il contient. »

C'était une boutade, pour une raison très simple : j'avais assez lu les analyses et les comptes rendus auxquels ce rapport avait donné lieu pour avoir une opinion à son sujet.

Comme l'Assemblée l'a par ailleurs repris en annexe d'un de ses rapports, je crois qu'il faut en finir avec cette citation si souvent répétée...

M. Emmanuel Hamel. Et toujours fausse !

M. le ministre de l'industrie.... et qui sert à enjoliver des périodes oratoires.

M. André Billardon. Le Gouvernement, monsieur le ministre, n'a pas le droit de se mettre en marge de la légalité en refusant de lever le secret administratif. Concernant la publication du rapport Hannoun, apporterez-vous aujourd'hui une réponse ?

M. Paul Quilès. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Elle a été apportée !

M. André Billardon. Nous comprenons que ce rapport vous embarrasse. Il met en évidence non seulement l'ampleur des aides publiques mais aussi leur concentration sur six grands groupes industriels qui en reçoivent la moitié. En outre, il souligne des incohérences dont la gravité n'échappera à personne, qu'il s'agisse de la reconduction d'année en année d'une aide qui éteint le dynamisme de l'entreprise, ou qu'il s'agisse d'actions « d'adaptation » qui suppriment des emplois créés par ailleurs grâce à des primes publiques.

L'inefficacité des aides, je la trouve aussi en observant quelques grands secteurs industriels. Vous nous présentiez, il y a un an, la loi portant réorganisation de la production sidérurgique comme la solution définitive aux difficultés de ce secteur. Aujourd'hui, les patrons des groupes concernés réclament une aide de plusieurs milliards — combien ? 10 p. 100 de plus ? Dans le même temps, malgré nos demandes réitérées, sont « oubliés » les aciers spéciaux, dont il faudrait bien cependant s'occuper.

Dans ma propre circonscription — mais sans doute d'autres que moi ici pourraient-ils dire la même chose — circonscription où, précisément, la production d'aciers spéciaux est une activité essentielle, la région du Creusot a vu le nombre de ses chômeurs augmenter de 60 p. 100 en un an. Je vous interroge alors sur l'efficacité des aides publiques ; je vous interroge sur l'activité de la puissance publique ; je vous demande aussi ce que vous comptez faire pour répondre à l'angoisse des élus et des travailleurs.

Après la sidérurgie, l'informatique. Voilà, nous explique-t-on, un des fleurons de l'industrie française. Est-ce là une justification des aides généreusement accordées à Thomson et à la C. G. E. ?

Or, ici, jugeons de l'efficacité ! J'ose dire qu'en matière de composants électroniques, les résultats obtenus par Thomson sont particulièrement minces.

informatique en vendant sa participation dans CIT-Honeywell-informatique en vendant sa participation dans C.I.I.-Honeywell Bull à Saint-Gobain.

Que de démissions, d'incohérences, de gaspillages et, en fin de compte, d'échecs, à tel point qu'il vous a fallu solliciter des groupes américains pour qu'ils s'installent en France !

J'imagine quelle sera en partie votre réponse. Elle évoquera la réforme des procédures d'attribution des aides à l'industrie et mettra en avant la multiplication des contrats de développement, ainsi que l'a voulu le conseil de planification du 4 septembre.

Dans ses intentions cette réforme n'est pas, *a priori*, condamnable. S'il s'agit d'unifier les procédures d'attribution, sous l'impulsion du ministère de l'industrie, et de délimiter plus clairement les responsabilités réciproques de l'Etat et de l'industrie, nous approuvons. Mais il me semble nécessaire d'analyser plus au fond cette innovation et je reprends là un terme qui vous tient lieu souvent de doctrine.

L'aspect publicitaire de cette opération ne peut échapper à personne. Vous voulez par là redonner, à très bon compte, un semblant de politique industrielle à votre gouvernement, alors que le libéralisme reste la règle.

Ensuite, il faut noter que cette réforme ne touchera certainement qu'une très faible part des aides publiques et que les errements dénoncés par le rapport Hannoun continueront comme par le passé.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous précisez la part des aides publiques qui sera consacrée aux contrats de développement et que vous indiquiez au Parlement si vous entendez infléchir votre politique vis-à-vis des six grands groupes mentionnés par le rapport Hannoun, alors que, dans le même temps, on empêche une entreprise nationale telle que la S. N. I. A. S. de créer des emplois nécessaires pour respecter les délais de livraison des Airbus.

Un autre élément me renforce dans mon scepticisme. Le contrat de développement peut apparaître comme adapté à la situation des petites et moyennes industries. Mais, là encore, le libéralisme les guette. Je veux dire que l'aide à la croissance de ces entreprises ne mettra pas un frein, bien au contraire, à leur dépendance à l'égard du secteur financier. Ainsi viendra plus rapidement le moment de leur absorption par un grand groupe.

La concentration industrielle est une constante de votre politique, avec les conséquences catastrophiques que chacun connaît pour l'emploi.

Enfin, alors que les penseurs de votre majorité se répandent en propos lénifiants sur le consensus social, je m'étonne que les contrats de développement puissent ne pas être rendus publics.

Il est inadmissible que les travailleurs se voient rigoureusement tenus à l'écart de toute information, alors qu'ils devraient y avoir facilement accès — par l'intermédiaire des comités d'entreprise, par exemple.

Le secret industriel ne tient pas en face de la nécessaire obligation qui doit être faite aux entreprises bénéficiaires de telles aides de satisfaire à certaines conditions en matière d'information du personnel et de garantie d'emploi.

Votre réforme, monsieur le ministre, m'apparaît très largement comme un bluff politique.

Pour les socialistes, des aides de l'Etat à l'industrie sont une bonne chose, à condition qu'elles rendent l'industrie française puissante et diversifiée, qu'elles lui permettent de couvrir l'essentiel des besoins exprimés sur le marché intérieur et d'occuper sur le marché international un certain nombre de positions fortes.

Nous affirmons bien haut la prédominance du marché intérieur sur le marché mondial. Un pays comme le nôtre ne peut tolérer l'abandon de pans entiers de notre industrie. Je sais que vous vous défendez de vouloir abandonner certains secteurs ; mais votre analyse des trois types principaux d'industrie contredit vos intentions.

Vous rappellerai-je enfin, monsieur le ministre, que, pour nous, l'ouverture sur l'extérieur doit être la conséquence de la politique industrielle, et non l'inverse ?

Tout cela peut apparaître abstrait et en dehors du temps. Je me contenterai de prendre un exemple pour illustrer mon propos : il s'agit de l'industrie des circuits intégrés.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Billardon !

M. André Billardon. Je vais conclure, monsieur le président.

Monsieur le ministre, j'ai évoqué la situation actuelle. Devant la carence des entreprises françaises, vous avez aidé à l'achat de licences par des filiales communes à de grands groupes français et à des producteurs américains. Ces derniers ne faciliteront pas un transfert de technologie à notre profit. Notre pays ne possèdera donc pas dans ce domaine une grande industrie de pointe. Avez-vous songé à la démarche différente que nous préconisons ?

D'abord, le secteur public pourrait assurer un volant de commandes permettant à une industrie de démarrer.

Ensuite, des groupes industriels publics importants auraient un rôle d'animation de la branche industrielle en participant financièrement à la recherche et à la création de laboratoires.

Enfin, parallèlement, l'initiative privée se développerait, éventuellement grâce à des aides de l'Etat, permettant ainsi à ceux que tente l'aventure industrielle de créer leur entreprise, tant il est vrai que c'est souvent dans de petites unités dynamiques que des progrès considérables peuvent être accomplis.

C'est bien d'une tout autre approche qu'il s'agit.

Nous voudrions qu'ici, sur toutes ces questions et sur d'autres, puisse s'ouvrir un vrai débat, car les socialistes estiment que la « désindustrialisation » de la France n'est pas inéluctable.

Pour conclure, je rappellerai un souhait que j'avais émis il y a un an, lors d'un débat analogue. Je vous avais demandé, monsieur le ministre, d'avoir une politique du personnel de votre ministère qui prenne en compte les aspirations de vos subordonnés. Or je note qu'en un an la situation n'a pas évolué dans le sens désiré : la politique suivie en la matière est très retardataire ; les effectifs mis à la disposition du ministère et payés par des organismes extérieurs sont toujours très importants ; enfin, les personnels expriment leur inquiétude face au projet de transfert des services à La Défense.

Je souhaite savoir si vous entendez donner des apaisements aux travailleurs du ministère de l'industrie.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Ce sont des fonctionnaires de l'Etat !

M. André Billardon. Apporterez-vous au moins une réponse à cette question, à défaut de nous annoncer la construction, pour le pays, d'une industrie puissante ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Rappel au règlement.

M. Yvon Tondon. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Tondon, pour un rappel au règlement.

M. Yvon Tondon. Monsieur le président, mon rappel au règlement concerne les modalités d'application des dispositions de l'article 164 de l'ordonnance du 30 décembre 1958 relatives au contrôle sur place et sur pièces des rapporteurs budgétaires des assemblées du Parlement.

Notre collègue M. Schwartz signale, dans son rapport écrit, comme d'ailleurs tout à l'heure dans son intervention, qu'il a été dans l'impossibilité d'obtenir communication du rapport Hannoun sur les aides publiques au secteur industriel privé.

Or je voudrais rappeler à l'Assemblée que, dans une décision des 7 et 8 novembre 1973, le bureau de l'Assemblée nationale a décidé que le droit de communication de l'article 164 précité s'exercerait, pour les rapporteurs pour avis, par l'intermédiaire et sous couvert des rapporteurs spéciaux de la commission des finances.

D'après ce que nous savons, le rapporteur spécial du budget de l'industrie n'a pas obtenu, lui non plus, communication de cet intéressant rapport de l'inspection des finances, ce qui me conduit à rappeler un autre problème, dont le bureau de l'Assemblée avait également eu à connaître à l'automne 1973 : celui de la définition du « document de service » et celui de savoir si un rapport de l'inspection des finances constitue un document de service au sens de l'ordonnance du 30 décembre 1958.

Il avait été décidé à l'époque que ce point du droit parlementaire serait tranché par une réunion spéciale du bureau, mais cette réunion n'a finalement jamais eu lieu.

Monsieur le président, la question est une nouvelle fois trop grave pour qu'on la passe sous silence. Elle met en cause les droits du Parlement, le droit à l'information de l'opinion publique ainsi que l'exercice du contrôle parlementaire. Dans le cas du rapport Hannoun, elle a en outre un aspect encore plus choquant.

En effet, il est notoire que le rapport Hannoun a été distribué à certains journalistes, qui ont pu s'en faire largement l'écho sans être démentis. Or, quel que soit le respect que l'on peut avoir de la presse, on conviendra qu'il n'est pas normal que les journaux reçoivent des documents qui sont refusés aux parlementaires.

C'est pourquoi j'insiste tout particulièrement pour que le bureau tranche rapidement la question de savoir si un rapport de l'inspection des finances constitue ou non un document de service au sens de l'article 164 de l'ordonnance du 30 décembre 1958. Si le bureau admet qu'il s'agit d'un document de service — comme l'ont toujours affirmé les socialistes — alors le rapporteur spécial pourra et devra en avoir communication, soit pour son propre compte, soit à la demande du rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

Quant aux parlementaires qui représentent des régions directement concernées par les drames industriels de ces derniers mois — comme c'est le cas pour la sidérurgie — ils veulent savoir comment ont été employés les fonds publics et comment leur gaspillage a conduit à des licenciements et à une crise sociale et humaine sans précédent...

M. le président. Monsieur Tondon, ce n'est plus un rappel au règlement.

M. Guy Guerneur. Etrange manière de gagner du temps dans un débat !

M. le président. Monsieur Tondon, je vous ai donné la parole pour un rappel au règlement. Je vous donne acte de celui-ci. Je communiquerai dès demain à M. le président de l'Assemblée nationale les doléances que vous venez d'exprimer. Mais, dès à présent, je vous indique que, à maintes reprises, M. le président de l'Assemblée nationale s'est ému auprès de M. le Premier ministre de la situation que vous dénoncez et qui concerne la communication de rapports ou de documents de l'exécutif à l'Assemblée nationale.

Je réitérerai cette demande dès demain et le bureau de l'Assemblée nationale en sera saisi à sa prochaine réunion.

M. Paul Quilès. Une telle démarche n'a jamais été suivie d'effet !

industrie (suite).

M. le président. La parole est à M. Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le président, je remercie M. Neuwirth et M. Jarrot qui, ne prenant pas part au débat, m'ont donné la possibilité d'intervenir.

J'ai suivi ce débat avec beaucoup d'intérêt et j'ai attentivement écouté les interventions des rapporteurs, MM. Gantier, Schwartz, Féron et Xavier Hamelin, dont j'avais déjà apprécié les rapports écrits.

Comme mon temps de parole est limité, je centrerai mes observations sur quatre points : l'énergie, l'exportation, l'innovation et les investissements de l'industrie.

En ce qui concerne l'énergie, vous vous souvenez sans doute, monsieur le ministre, que, vous rendant aux Etats-Unis, vous avez été conduit à présenter des remarques relatives à la subvention de cinq dollars par baril et que j'avais alors déclaré qu'à vrai dire vous étiez en train de soigner l'effet d'une cause, que la cause était le dérèglement du marché libre de Rotterdam. Vous vous souvenez aussi que j'avais alors demandé si au niveau communautaire, en dehors des problèmes de quantités de pétrole sorti du sol ou de la mer, les prix allaient être enfin stabilisés.

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Les Allemands ne le veulent pas !

M. Pierre-Bernard Cousté. Je le sais, monsieur Schwartz, mais j'accueille avec intérêt votre interruption car elle va dans le sens de ma démonstration : au niveau communautaire, le gouvernement français entend-il soutenir la commission européenne dans sa préparation de règlement qui, pour éviter la hausse des prix du pétrole sur le marché de Rotterdam, envisage une certaine organisation ?

C'est la seule question que je pose dans ce domaine capital de l'énergie, car il me paraît toujours indispensable non seulement de veiller au problème de la quantité mais aussi au problème du prix des carburants, et donc de l'énergie.

Ce que vous faites, monsieur le ministre, et ce que vous déclarez — et récemment encore à Lyon dans un important colloque — est très clair : nous devons poursuivre une politique d'économie d'énergie ; mais nous devons également poursuivre une politique de stabilisation des prix.

S'agissant des exportations, j'ai particulièrement apprécié la remarque de M. Gantier selon laquelle, pour conquérir les marchés extérieurs, il faut d'abord veiller à reconquérir le marché national. Sans vouloir entrer dans une politique protectionniste, l'industrie française se doit d'analyser les flux des produits transformés à l'importation, donc des produits industriels, et de créer les produits qui répondent à des besoins.

Par ailleurs, M. Gantier n'a pas manqué de souligner l'offensive que notre industrie automobile, dont la situation est satisfaisante, va avoir à subir de la part de l'industrie automobile américaine.

Le Gouvernement soutient-il les accords intervenus entre Renault et American Motors Corporation ? Voit-il, dans ce type de rapprochement entre des firmes américaines et françaises, une solution d'avenir pour cette industrie prospère et combien créatrice d'emplois, tant dans les usines principales que dans les usines sous-traitantes ?

M. Gantier a soulevé également le problème du bois. Je n'insisterai pas sur ce point sauf pour dire que l'on ne devrait jamais oublier les industries agro-alimentaires. Je me réjouis que le Gouvernement compte un secrétaire d'Etat chargé de ces problèmes ; je sais ses liens étroits avec le ministère de l'Agriculture, mais l'industrie agro-alimentaire doit relever de votre responsabilité, monsieur le ministre. C'est pourquoi une politique de l'agro-alimentaire doit être menée dans le cadre de notre politique industrielle.

M. Hamelin a indiqué que les exportations françaises ont augmenté de 32 p. 100 entre 1973 et 1978. Il faut noter à cet égard le rôle joué par le Centre national du commerce extérieur. M. Prouteau, qui est spécialement chargé de la petite et moyenne industrie, a rappelé à juste titre que, sur 45 000 petites et moyennes entreprises industrielles, 10 000 sont exportatrices et que l'objectif visé et de porter ce chiffre à 20 000.

C'est dans ce domaine que nous devons principalement faire porter notre effort si nous voulons doubler le nombre des P.M.I. qui exportent en permanence et augmenter de vingt à trente milliards la valeur de nos exportations, ce qui représente pratiquement la valeur actuelle de nos exportations pendant un mois.

C'est reconnaître non seulement le rôle des clubs d'exportateurs que vous avez souligné à juste titre, monsieur le secrétaire d'Etat, mais aussi celui des conseillers du commerce extérieur dont je n'entends jamais parler et qui sont quelque 1 800 en France et 1 200 à l'étranger capables de soutenir, par leurs actions et leurs initiatives, la conquête des marchés extérieurs.

M. Guy Guerneur. Ils sont très méritants !

M. Pierre-Bernard Cousté. A cet égard, quelles sont les perspectives de conclusion des discussions engagées avec les autorités chinoises concernant la vente de centrales nucléaires ? Je sais l'effort personnel que vous avez déployé au cours de cette

négociation. Quel espoir pouvons-nous raisonnablement nourrir dans ce domaine après la visite de M. Hua Guofeng en France le 15 octobre dernier ?

S'agissant des problèmes de l'innovation, je me réjouis que le Gouvernement ait engagé une véritable politique des entreprises nouvelles. A ce sujet, une question précise se pose : lorsqu'il s'est agi de fixer le siège de l'organisme compétent pour les brevets communautaires ou européens, la France a vu passer devant elle Munich et Londres ; qu'en sera-t-il pour les marques ? Cette question est très importante pour l'industrie française. Les négociations engagées, les efforts actuellement en cours tendent-ils à fixer le siège de l'organisme concerné en France ?

Pour ce qui est des investissements, je ferai écho aux déclarations des responsables des industries mécaniques qui proposent d'ajouter la somme de 1 200 millions de francs environ non utilisée au titre de la loi du 3 juillet 1979 aux crédits prévus dans le budget de 1980 pour porter de 10 p. 100 à 30 p. 100 la déduction pour investissement. Une telle mesure qui n'a certainement pas échappé à votre attention, monsieur le ministre, correspond-elle aux idées du Gouvernement ? Un soutien actif sera-t-il apporté aux industries mécaniques qui ont véritablement besoin de se moderniser ?

Enfin, au titre des investissements industriels, j'évoquerai la question des contrats de développement.

Il est clair que vous entendez donner un nouveau visage à l'aide à l'industrie et, suivant l'exemple de l'informatique, faire du contrat de développement un instrument véritable pour l'avenir.

Nous sommes tous très intéressés par cette politique nouvelle qui place l'industrie en face d'un seul interlocuteur. Je vous félicite, monsieur le ministre, d'être parvenu, grâce à une action interministérielle, à donner la prééminence à l'industrie sur l'ensemble du monde industriel, qu'il s'agisse de la grande ou de la petite entreprise. Mais nous aimerions connaître les secteurs qui bénéficieront des contrats de développement : la fabrication des instruments de mesure, le développement des applications industrielles de la biologie, la conception et la fabrication des machines, notamment celle des robots, les matériels pour les énergies nouvelles... Nous sommes d'autant plus intéressés par cette question que le Président de la République lui-même a demandé que soient recensés les principaux obstacles qui s'opposent au développement industriel en France.

Enfin, je souhaite que l'action menée en ce domaine reçoive une application particulière au niveau de la région. M. Hamelin a d'ailleurs souligné tout à l'heure que telle est bien votre intention.

Monsieur le ministre, nous vous apporterons notre soutien en votant votre budget. En effet, comme vous-même, la majorité de la représentation nationale sait que la France n'aura d'avenir que si son industrie progresse. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le ministre, les orientations mises en œuvre en matière énergétique depuis plus de vingt ans, avec un grand esprit de continuité, par les différents gouvernements en place, ont porté des coups très graves à la sécurité d'approvisionnement des Français et, par conséquent, à la souveraineté nationale.

En 1960, notre production nationale représentait 50 p. 100 de la consommation intérieure, alors qu'elle n'en représente plus que 25 p. 100 aujourd'hui. Entre-temps, vous avez abandonné notre charbon national pour le « tout pétrole ». Vous avez liquidé la filière française de l'électro-nucléaire. Vous avez brutalement mis en cause le développement de l'énergie hydraulique et de l'énergie marémotrice. Quant aux énergies nouvelles, vous favorisez la mainmise des intérêts privés, même étrangers, sur les recherches publiques en ce domaine.

Cette situation n'est pas fatale, elle est due à votre politique énergétique antinationale qui est exclusivement fondée sur la recherche du profit maximum de quelques grandes sociétés privées du pétrole ou du nucléaire.

Votre budget ne permettra pas d'améliorer cette situation. Au contraire, la dépendance de notre pays pour ses approvisionnements en énergie s'accroîtra. Il apparaît donc indispensable d'organiser à l'Assemblée nationale un débat sur les orientations énergétiques du Gouvernement pour en décider de nouvelles, plus conformes à l'intérêt national.

Il apparaît également indispensable de nommer une commission d'enquête parlementaire pour procéder à une étude exacte de la réalité charbonnière en France et, en attendant, de pro-

noncer un moratoire quant à toute décision de fermeture de puits de mines ou de suppression d'unités de production des Charbonnages de France.

L'apport financier de 4 milliards de francs inscrit dans le budget de 1980 pour les Charbonnages de France, au lieu d'être destiné à un encouragement de la production et à la diversification, vise, au contraire, à accélérer la liquidation de notre exploitation charbonnière et à casser l'outil de travail : nos houillères nationales.

Vous prévoyez, en effet, de ramener la production nationale, qui était l'an dernier de 24 millions de tonnes, à 15 millions de tonnes en 1985 et à 10 millions de tonnes en 1990.

Sachant que la consommation intérieure de charbon est en constante progression — de 42,3 millions de tonnes, elle est passée à 51,4 millions de tonnes en quatre ans — on mesure l'incohérence de votre choix qu'on peut qualifier de suicidaire pour l'indépendance énergétique de la France.

Evidemment, pour justifier sa politique de liquidation de l'industrie charbonnière, le Gouvernement n'a pas manqué de fournir une argumentation, fallacieuse au demeurant, adaptée aux circonstances et au développement de la lutte et des exploitations des communistes.

Vous avez longtemps soutenu que le charbon était dépassé. Et nous, communistes, qui défendions nos bassins miniers, étions taxés de passivité.

Le charbon dépassé ? Parions-en ! Tout le monde reconnaît aujourd'hui que le charbon est, avec le nucléaire, la grande source d'énergie de l'avenir, celle du xx^e siècle. Si le charbon et l'énergie nucléaire représentent 50 p. 100 de la production d'électricité en Europe, ils devraient assurer 70 p. 100 de cette production en 1990.

Où, le charbon c'est bien l'avenir. En liquidant la production française, vous, votre gouvernement, montrez bien votre visage d'homme du passé qui met en application une politique rétrograde.

On a aussi expliqué, pour faire accepter l'idée de noyer un à un nos puits de mine, que nos réserves étaient épuisées, qu'il n'y avait plus de charbon en quantité suffisante en France, particulièrement dans ma région, le Nord-Pas-de-Calais. Ce mensonge est inacceptable. En effet, il est connu que les réserves de charbon sont considérables en France. Pourtant, les recherches sont arrêtées ou fortement freinées.

Les houillères du Nord-Pas-de-Calais ne disposent même plus d'un service géologique.

Permettez-moi de m'adresser à vous, monsieur le ministre, en ma qualité de député d'une circonscription où deux puits de mine sont encore en activité. Vous avez décidé qu'au mois de mars prochain, celui de Sabatier à Raismes serait fermé alors qu'il y subsiste encore huit millions de tonnes de charbon connues. Je me suis permis de vous apporter un échantillon de charbon provenant de ce puits.

Cet échantillon que voici est extrait de la veine Saint-Georges, une des plus riches de France. On a pourtant décidé de fermer ce puits : c'est inadmissible, scandaleux et criminel pour l'indépendance énergétique de la France !

Il reste 380 millions de tonnes de charbon dont 100 millions sont exploitables, dans le Nord-Pas-de-Calais : 630 millions de tonnes en Lorraine ; 300 millions de tonnes dans le Jura ; plus de 500 millions de tonnes dans les bassins du Centre-Midi. Il s'agit de gisements peu profonds, donc immédiatement exploitables. Au rythme actuel de la production, ils représentent près d'un siècle d'exploitation possible pour une production de près de 2 milliards de tonnes. Cela en vaut bien la peine !

Si l'on ajoute les 13 milliards de tonnes, chiffre minimum, voire les 30 milliards de tonnes, selon une estimation américaine, que recèlent les champs de houille des couches super-profondes situées à 1 500 mètres — dont près de 3 milliards de tonnes dans le Nord-Pas-de-Calais — qu'il serait possible d'exploiter en appliquant les techniques nouvelles de gazéification et de liquéfaction, on obtient un total de près de deux cents années de consommation. Autant de milliards de calories et de kilowatts que vous décidez délibérément de laisser dormir dans les entrailles de notre sous-sol. Vous voulez chasser le gaspi, voilà un terrain d'élection ! *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

Il a fallu trois ans, depuis que mon ami Georges Marchais en a lancé l'idée à Lille, pour que des premiers essais de gazéification soient effectués à Bruay-en-Artois. Nous mettons cette expérience au compte de notre lutte que nous entendons poursuivre pour exiger que des crédits plus importants y soient consacrés.

En effet, sur ce plan, la France n'avance pas assez vite, et nous ne sommes pas les seuls à le penser. Voilà ce que déclarait, le 12 octobre dernier, à un journal économique, M. Gardent, directeur général des Charbonnages de France, à propos de la gazéification et de la liquéfaction : « En France, il faut reconnaître qu'on ne fait pas encore grand-chose dans ce domaine et que l'effort public de recherche est dérisoire par rapport à ce qui se fait aux Etats-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni ». Et M. Gardent d'ajouter : « Il est toujours dangereux pour une matière première, qui dans l'avenir sera importante, c'est-à-dire les produits tirés de la transformation du charbon, de dépendre entièrement des techniques étrangères et, par conséquent, de ne contrôler ni la ressource, ni la technique d'utilisation. »

Cela nous confirme, nous, communistes, dans notre conviction qu'il faut produire français et s'en donner tous les moyens.

Le troisième argument employé contre le charbon concerne sa non-rentabilité. Il a été particulièrement employé pour justifier le « tout pétrole ». On a même prôné la reconversion des centrales thermiques pour les alimenter au fuel. Aujourd'hui, on engage le processus inverse. Quel gâchis !

Le charbon, cher ? Voyons les chiffres ! La thermie-charbon coûte entre 3 et 4,5 centimes en France. La thermie-fuel coûte actuellement 6 centimes. Et il faut tabler sur un prix prochain de 8 centimes au moins. Le fuel coûte deux fois plus cher que le charbon. Pourquoi, dans ces conditions, poursuivez-vous la fermeture de nos mines ?

Il est vrai que vous avez trouvé une énergie à bas prix pour remplacer le pétrole : le charbon importé, en particulier du pays de l'apartheid — l'Afrique du Sud — qui revient à 2,5 centimes la thermie dans les ports français. Alors, vous vous lancez dans le « tout à l'importation ».

Ainsi, vous conduisez exactement la même politique que par le passé, mais en changeant de produit. Cette politique à courte vue, logique en termes capitalistes, est un non-sens économique, une absurdité pour l'intérêt national. Cette politique est un contresens historique car elle aboutit à gâcher définitivement nos richesses à partir d'une situation momentanée du marché mondial.

Il serait stupide d'imaginer que le prix du charbon importé puisse rester à ce niveau. Il augmentera en suivant le rythme du pétrole et il rattrapera le niveau des prix à la production en France.

L'intérêt national exige donc le développement de la production charbonnière dans tous les bassins français : ceux qui existent et les nouveaux qu'il faut ouvrir. Mais, avec votre politique, c'est tout le contraire qui se passe.

Vous vous préparez, de connivence avec les sociétés multinationales, à porter un nouveau mauvais coup contre notre production charbonnière nationale. Ce coup vient, une fois de plus, de la C. E. C. A. C'est à Bruxelles que ce décide la politique charbonnière des Neuf. La dernière invention en date consiste à subventionner le commerce du charbon à l'intérieur des Neuf, à la demande du gouvernement allemand.

On comprend très bien la position des Allemands en la matière puisque ce sont eux qui fournissent les ventes de charbon à l'intérieur de l'Europe.

La commission de Bruxelles prétend justifier les subventions au commerce intracommunautaires du charbon comme moyen de freiner les importations des pays tiers.

Les charbons français et allemands valent 350 francs la tonne en moyenne, le charbon importé revient à 200 francs la tonne, alors que la subvention communautaire s'élève à 60 francs ; elle ne saurait donc jouer contre les importations d'Afrique du Sud. En revanche, elle serait un instrument efficace pour donner aux charbonnages allemands une position dominante en Europe, en particulier contre les houillères françaises.

Il s'agit d'un véritable transfert global de 25 milliards de centimes payés par les contribuables français vers les Konzern allemands et surtout d'un mécanisme qui garantirait l'élimination plus rapide des houillères françaises. Je m'honore que seuls les députés communistes à l'Assemblée européenne aient voté contre les montants compensatoires sur le charbon. Voilà comment vous voulez rendre, une fois de plus, notre charbon non rentable.

Oui, notre charbon est rentable, d'autant que, lorsqu'on importe du charbon, on exporte en devises, et l'on oublie de dire que ce sont les travailleurs français qu'on pourrait mettre au travail et que des régions connaîtraient un nouvel élan économique. En effet, avez-vous calculé le coût de votre politique sur le plan social ? Vous évoquez souvent la facture pétrolière pour faire passer votre politique d'austérité, mais qui paie et qui paiera la facture charbonnière ?

Un quatrième argument est souvent avancé pour justifier l'abandon du charbon : on ne trouverait plus, paraît-il, de mineurs. Parallèlement à votre politique de récession, vous avez porté des attaques aux conditions de vie, de travail, de revenu des mineurs. Il a fallu leurs luttes pour maintenir des acquis. En même temps, vous avez bloqué l'embauche, arrêté la formation professionnelle.

Revalorisez la profession de mineur, réduisez leur temps de travail, augmentez leurs salaires, assurez leur la garantie de l'emploi et la promotion professionnelle correspondante, et vous verrez s'il n'y aura pas des mineurs parmi les 140 000 demandeurs d'emploi de ma région Nord-Pas-de-Calais.

Pour conclure, je vous renouvelle, monsieur le ministre, ma proposition de débat sur les orientations énergétiques du Gouvernement.

Mais, sans attendre, les députés communistes, avec les travailleurs, continueront à agir pour la défense de l'intérêt national, pour le développement du charbon dans notre pays, pour une relance de la production charbonnière.

Ces résultats nous encouragent à poursuivre notre action.

Le refus de votre projet de budget fait partie de cette action. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Morellon.

M. Jean Morellon. Monsieur le président, mes chers collègues, une nouvelle fois, et brièvement, j'interviens dans un débat où sonne le glas du charbon.

En effet, le temps passe, monsieur le ministre, les mines, une à une, ferment soit par épuisement inéluctable d'un gisement, soit à cause d'une compétitivité défavorable avec un charbon étranger ou du coût d'une thermie produite par d'autres sources d'énergie.

Je vis, vous le savez, dans une région où le charbon constituait un capital économique générateur d'emplois et de revenus.

Je sais qu'il faut être réaliste, monsieur le ministre, mais on ne peut assister impassible à ces fermetures avec, en toile de fond, d'autres perspectives inquiétantes pour ce qui subsiste dans ce bassin d'Auvergne.

L'Aumance demeure l'ultime bastion charbonnier d'Auvergne, celui qui recèle, à terme, le plus de potentialités. Il convient de ne pas les ignorer, de réserver l'avenir et de revaloriser le présent en entreprenant la construction d'une centrale thermique à proximité.

Votre attention ou celle de vos prédécesseurs a maintes fois été appelée sur l'importance des décisions qui seraient prises et des retombées économiques et sociales qu'elles entraîneraient pour l'avenir de cette région. Qu'il me soit permis de renouveler cette intervention avec insistance.

Après les fermetures des mines de Saint-Eloy et de Brassac, Messeix reste le dernier gisement productif de charbon du département du Puy-de-Dôme, encore que les jours de cette exploitation soient comptés et que l'horizon 1983 apparaisse incertain.

Responsable de cette commune minière, j'ai suivi, avec la plus grande attention et une anxiété croissante depuis le premier plan charbonnier, l'évolution dangereuse de la situation.

J'ai conscience que mes efforts, joints à d'autres, ont permis d'éviter une fermeture lourde de conséquences pour ce pays dont la houille noire fut la richesse durant plus de cent ans. Elle a fait vivre, à une certaine époque, près d'un millier de foyers. A l'heure actuelle, cette richesse fait place à la subsistance tout court de plus de trois cents familles.

Je sais que ces mêmes efforts ont également facilité des implantations industrielles.

Dans de précédentes interventions, en particulier à cette tribune, j'ai alerté le Gouvernement sur la gravité de la situation des mines en Auvergne ; j'ai dénoncé l'incohérence de certaines méthodes d'exploitation et de certaines décisions ; j'ai regretté le manque de concertation entre les élus, les charbonnages et le ministère de tutelle ; j'ai demandé que l'industrialisation soit poursuivie.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

A Messeix, la dégradation de la situation se poursuit. Les résultats sont médiocres pour des raisons imputables à des méthodes de soutirage inadaptées, semble-t-il, à la configuration des couches minces et tourmentées du gisement.

La mécanisation onéreuse — qui pallie le manque de main-d'œuvre qualifiée car il n'y a plus de formation de mineurs — et l'arrêt de l'embauche obèrent considérablement la production et le coût de cette production.

Il y a du charbon, exploité à grand frais, hélas ! Mais l'emploi est sauvegardé. Dans la conjoncture actuelle, cela est important.

Il reste un espoir pour la population que j'ai l'honneur de représenter. Il vous appartient, monsieur le ministre, de répondre à cette espérance, et je vous suggère quelques moyens d'atteindre ce but.

Ne laissez pas fermer les mines sans assurer la reconversion des mineurs. Tel fut le désir de Valéry Giscard d'Estaing quand il était ministre. Le Président de la République, aujourd'hui même en Auvergne, n'a pas changé de doctrine. Adoptez à votre tour cette attitude impérative.

Accélérez la reconversion en créant sur place des emplois ; c'est difficile, je le sais pour l'avoir tenté, quelquefois avec des succès modestes, mais donnez aux élus les moyens pour la réaliser.

M. Emmanuel Hamel. Ils le méritent.

M. Jean Morellon. Utilisez les ressources naturelles quand elles existent lorsqu'il s'agit d'autres sources d'énergie. Vous êtes le responsable de l'énergie, j'allais dire le « patron » de l'énergie tous azimuts, et donc le coordonnateur des énergies.

A ce sujet, je vous rappelle qu'il y a vingt-cinq ans — bien avant la crise du pétrole — le Gouvernement, en liaison avec E. D. F., avait envisagé la construction de barrages dans la vallée du Chavanon, à la limite de mon département et de celui de la Corrèze, en amont de la retenue de Bort-les-Orgues, en particulier. Ne serait-il pas opportun de reconsidérer ces projets ?

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je tenais à vous présenter. Je voterai votre projet de budget, car j'aurai l'assurance de votre engagement dans une politique volontariste en matière d'utilisation rationnelle du charbon, pour une reconversion effective des mineurs et pour le choix d'énergies nouvelles de substitution.

Les conclusions les plus péremptives des meilleurs experts en matière d'énergie ont été trop souvent démenties par l'expérience. Il nous appartient d'en tirer la leçon et de préserver — vis-à-vis de l'évolution technique difficile à appréhender — un capital énergétique qui prendra demain toute sa valeur. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget, pour ce qui concerne les dépenses consacrées à l'énergie, reste bien fidèle aux orientations passées, notamment à la politique du « tout nucléaire » si justement mise en valeur par M. Icart dans son analyse de l'exécution du VII^e Plan. Cette année encore, le poids de l'effort d'équipement nucléaire reste écrasant, tant au niveau budgétaire que dans les investissements des entreprises, ainsi qu'en témoignent deux exemples.

D'une part, les autorisations de programme inscrites au budget du C.E.A. représentent 72 p.100 du total des ouvertures de crédit pour l'énergie ; d'autre part, dans le budget d'E. D. F., les dépenses d'investissement consacrées à l'équipement en centrales nucléaires représentent 16 milliards, tandis que l'on assiste à une quasi-disparition des crédits d'investissements consacrés à l'hydraulique, qui régressent de 960 millions de francs en 1979 à 120 millions de francs pour 1980.

Cette politique est d'autant plus dangereuse qu'elle risque de conduire à une triple impasse.

A court terme, d'abord, les capacités de production seront très vraisemblablement insuffisantes pour répondre aux pointes de consommation pendant les deux ou trois hivers à venir. Cette idée est d'ailleurs de plus en plus fréquemment suggérée dans les discours officiels. Pourtant le Gouvernement aurait largement eu le temps, depuis 1974, de mettre en œuvre une politique vigoureuse dans le domaine des économies d'énergie.

Or, après une baisse presque spontanée en 1975, la consommation d'énergie progresse à nouveau dans des proportions telles qu'il est impossible d'envisager, avec les mesures prises actuellement, une décroissance de l'élasticité de la consommation d'énergie par rapport au P.I.B. qui, je le rappelle, devait passer de 1 à 0,8 en 1980 et à 0,5 en 1985.

Depuis 1974, le Gouvernement aurait pu inciter à une utilisation rationnelle des différentes sources d'énergie, en tirant les conséquences de cette hausse durable du coût de l'énergie, par la redéfinition des politiques menées dans le domaine de l'habitat ou des transports. Mais force est de constater que rien de sérieux n'a été entrepris dans ce domaine, ainsi qu'en témoigne le taux d'exécution des actions d'économie d'énergie pour le VII^e Plan, qui reste de l'ordre de 50 p.100.

Quant à l'objectif ambitieux que vous vous étiez fixé — 45 millions de T. E. P. d'économies d'énergie à l'horizon 1985 — il a été, vous le savez, sinon abandonné, du moins considérablement réduit. Mieux encore, en encourageant une politique tout à fait irréaliste de chauffage « tout électrique », le Gouvernement a contribué à créer des phénomènes de consommation de pointe, très difficiles à maîtriser. En vérité, il s'agissait bien d'une politique de gribouille puisque le Gouvernement tente maintenant, comme vous l'avez expliqué à la commission de la production la semaine dernière, de dissuader les particuliers de s'équiper en « tout électrique ».

Dans ce domaine des économies d'énergie, le Gouvernement n'a pas obtenu de résultats à la mesure des discours quotidiens. Les économies d'énergie réalisées dans l'industrie sont très faibles, et le Conseil économique et social demandait même que le chiffre de seize millions de T. E. P. à l'horizon 1985 soit ramené à cinq millions de T. E. P.

Comme l'explique M. Guillaumat, il n'est pas non plus question de favoriser les transports collectifs par rapport aux transports individuels.

Quant au secteur du logement, c'est l'économie forcée pour ceux qui n'ont pas de quoi payer. Les charges de chauffage ne cessent de croître, atteignant, pour un F4, 2 000 à 3 000 francs par an. Le Gouvernement délivre au compte-gouttes ses subventions pour des opérations d'amélioration des équipements de chauffage et d'isolation de l'habitat, dont la rentabilité pour la collectivité nationale crève pourtant les yeux !

Vous me répondrez certainement, monsieur le ministre, que désormais la machine est lancée et qu'il suffit de prendre en considération la valeur du projet de budget de l'Agence pour les économies d'énergie et l'importance des subventions qu'il prévoit pour s'en convaincre. Mais il faudrait comparer des chiffres comparables. Il n'est pas honnête, en particulier, d'affirmer que le budget de l'Agence augmente de 140,5 p. 100 en mettant d'ajouter au budget de 1979 500 millions de francs de taxes parafiscales.

Vous me rappellerez également que 400 francs sont accordés par T. E. P. économisée. Voilà bien la limite de l'effort du Gouvernement, qui n'hésite pas à investir dans des équipements de production d'énergie qui fournissent du « tout électrique » avec des prix de revient qui atteignent parfois 10 000 francs par T. E. P. !

Monsieur le ministre, vous avez affirmé devant la commission de la production qu'il n'était pas possible d'aller trop vite dans le domaine des économies d'énergie. Les résultats obtenus depuis cinq ans prouvent que tel est bien le cas puisque les économies ont successivement représenté 13 millions de T. E. P. en 1976, 14,5 millions de T. E. P. en 1977 et 16 millions de T. E. P. en 1978. Cela est bien conforme aux efforts que M. Schvartz, rapporteur pour avis, chiffrait dans son rapport à 2 139 millions de francs sur cinq ans !

Dans le domaine du nucléaire, il semble au contraire que tout soit possible, à n'importe quel coût. Le forcing permanent réalisé sur le programme P. W. R. a conduit à une situation particulièrement préoccupante, illustrée tant par la découverte de malfaçons graves sur un grand nombre de centrales en fonctionnement ou en construction que par la multiplication d'incidents de fonctionnement, comme à Bugey, qui témoignent de la nécessité d'une longue phase d'expérimentation et de mise au point.

Cette pénurie énergétique relative a conduit le Gouvernement à faire charger à tout prix les centrales de Gravelines et du Tricastin, quitte à reporter les difficultés à plus tard.

Votre politique conduit également à une impasse à moyen terme. Dans quatre à cinq ans, E. D. F. sera en effet dans l'obligation de stopper pour une durée indéterminée les centrales dont le Gouvernement exige aujourd'hui la mise en service afin de réparer dans des conditions extrêmement difficiles et très aléatoires les malfaçons existantes.

Enfin elle aboutira à une impasse pour le long terme, car, devant les risques de pénurie des ressources en uranium, le Gouvernement veut lancer dès aujourd'hui le pays dans l' aventure du développement industriel de la surrégénération.

Ce procédé, qui n'en est qu'au stade expérimental, présente, indépendamment de ses implications politiques et sociales, de redoutables problèmes techniques non résolus, notamment celui du retraitement du combustible. Il est également très coûteux et nous aimerions bien connaître des chiffres plus précis que ceux que nous lisons ici ou là. Enfin, ce procédé est dangereux pour la santé des travailleurs et des populations en raison du combustible utilisé, qui est le plutonium.

Aucune information sérieuse n'a jamais été donnée aux parlementaires sur ce dossier, alors que le Gouvernement s'engage

dans le développement industriel de cette filière en lançant des études pour la réalisation d'une première série de centrales surrégénératrices.

Dans ces conditions, vous ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, que nous réclamions inlassablement à cette tribune un débat approfondi suivi d'un vote sur la politique énergétique du pays, qui mérite beaucoup mieux que les discussions à la sauvette qui lui sont consacrées dans cette assemblée et dont le débat d'aujourd'hui est encore un bien triste exemple. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Emmanuel Hamel. Nous vous avons pourtant écouté, et pas à la sauvette !

M. le président. La parole est à M. Rufenacht.

M. Antoine Rufenacht. Dans votre exposé de présentation de la politique de l'industrie que vous avez engagée et que vous comptez développer, monsieur le ministre, deux points apparaissent particulièrement importants pour les parlementaires qui, comme moi, représentent une région industrielle.

En effet, si vous avez rappelé qu'il convenait de s'attacher au développement des industries de pointe, vous avez également affirmé qu'il était plus important encore de favoriser la modernisation et l'adaptation aux marchés de demain de toutes les industries classiques ou traditionnelles. Vous avez eu enfin raison de souligner que ces industries fournissaient la majeure partie de l'emploi industriel et que, par conséquent, une politique qui les délaisserait manquerait l'objectif qui est le nôtre : développer dans les années 80 une industrie puissante, capable d'affronter ses grands concurrents internationaux.

Vous avez déclaré, en outre, qu'il n'existait pas de branche condamnée. Je crois, en effet, que, dans toutes les spécialités industrielles, les entreprises françaises sont en mesure, si elles sont bien gérées, non seulement de conquérir des marchés à l'exportation, mais aussi de reprendre une part du marché intérieur quand celui-ci, pour des raisons diverses, est en majeure partie approvisionné par l'offre étrangère. Encore faut-il qu'elles ne soient pas en butte à une concurrence plus ou moins anarchique, voire déloyale ; je pense en particulier à des secteurs sensibles et en voie de restructuration, comme le textile ou la sidérurgie fine. Dans ces domaines, l'appui ferme et actif des pouvoirs publics est indispensable pour recréer, éventuellement par la mise en œuvre de mesures exceptionnelles, les conditions normales de concurrence.

A cet égard, je me permettrai, monsieur le ministre, de faire une brève incipiente sur les actions de normalisation dont l'intérêt me paraît évident pour notre industrie.

A la lecture des documents budgétaires, je n'ai pas eu le sentiment que ces actions, méconnues et pourtant essentielles, étaient vraiment prises en compte et que nous allions nous doter de moyens à la hauteur de nos ambitions.

Vous avez indiqué tout à l'heure, monsieur le ministre, les moyens que vous comptiez utiliser pour favoriser l'essor des entreprises performantes et vous avez exposé les conditions dans lesquelles vous mettiez en place des contrats de développement. Mais votre intervention sur ce sujet appelle plusieurs questions.

Tout d'abord, je comprends que les industries appelées à bénéficier de ces contrats seront choisies sur une liste que vous dresserez en sélectionnant les activités dont le développement vous paraît particulièrement intéressant pour l'avenir.

Cette liste est-elle immuable ou sera-t-elle révisée à intervalles réguliers, en fonction, par exemple, de l'évolution des marchés ou des techniques ?

Dans quel délai espérez-vous passer les premiers contrats de développement ?

Pouvez-vous nous confirmer qu'ils pourront intéresser, pour un secteur donné, des entreprises de tailles différentes ?

Enfin, le contrat de développement portera-t-il sur les seules aides de l'Etat ou pourra-t-il englober de manière plus générale toutes les questions affectant le développement d'une entreprise, en particulier les fonds propres des sociétés qui sont très souvent nettement insuffisants ?

Certes, il ne saurait s'agir pour l'Etat de souscrire, dans le cadre du contrat de développement, à des augmentations de capital des sociétés privées ; mais ne conviendrait-il pas de prévoir une croissance du capital parallèle à celle de l'expansion de l'entreprise et d'esquisser aussi les moyens de la réaliser, notamment par le recours à un institut de participation, en favorisant des émissions sur le marché financier et en autorisant des réévaluations de bilans dans des conditions fiscales intéressantes encourageant le drainage de l'épargne qui est aujourd'hui stérilisée.

Ma dernière question concerne les industries qui ne bénéficieront pas des contrats de développement. Je comprends fort bien que l'Etat veuille éviter la dispersion, rationaliser et simplifier ses concours pour les accorder en priorité à des activités qui lui paraissent avoir les plus grandes possibilités de développement.

Mais alors, que prévoyez-vous pour les autres industries ? De vos propos, j'ai déduit que celles-ci continueraient à bénéficier des concours existants, mais ceux-ci pourront-ils être, eux aussi, progressivement simplifiés et rendus plus cohérents ?

En réalité, au travers de cette question, j'ai conscience de soulever le problème de l'ensemble de la politique en faveur de la petite et moyenne industrie, évoquée tout à l'heure par M. Prouteau. Les responsables des P. M. I. ont, vous le savez, des idées très précises et très concrètes quant à leurs relations avec l'Etat. Ils souhaitent, vous l'avez rappelé, un interlocuteur administratif aussi proche d'eux que possible et susceptible de les conseiller et même de leur accorder directement les aides publiques, qu'il s'agisse d'aides à l'exportation, à l'innovation, à la création d'emplois, etc., de ces aides dont on parle beaucoup, mais qui n'ont de réelle efficacité, pour les P. M. I., que si elles sont accordées à partir de critères simples, dans des délais brefs, et surtout avec le souci réel, à tous les niveaux, d'un rapprochement avec l'entreprise.

Voilà, monsieur le ministre, quelques questions auxquelles je souhaiterais que vous puissiez apporter les réponses qui nous permettront de mieux saisir la finalité d'une politique industrielle dont, naturellement, nous approuvons les orientations. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Rossinot.

M. André Rossinot. Mesdames, messieurs, la situation de l'emploi ne tire pas uniquement son origine des déséquilibres profonds provoqués par la crise de l'énergie.

Depuis 1965, le chômage s'est donc imposé comme un phénomène historique nouveau, associé au développement et à la restructuration de l'appareil productif et à l'ouverture de l'économie française sur l'extérieur.

L'action d'adaptation et de mobilisation de notre appareil productif commence à porter ses fruits et s'inscrit dans une série d'éléments positifs de la politique gouvernementale : stabilité du franc, essentielle pour les exportateurs ; redressement de l'équilibre extérieur ; libéral des prix industriels, restituant aux entreprises la liberté de gestion nécessaire. Cet assainissement a déjà favorisé un redémarrage des investissements.

Nous savons que cette action de mobilisation et d'adaptation de l'appareil de production sera longue et difficile.

Nous savons qu'il faut conduire et accentuer parallèlement — et le Gouvernement l'a déjà engagé — un effort sans précédent pour organiser la solidarité.

La seule voie possible, monsieur le ministre, est celle qui associe une mobilisation générale des esprits à la recherche d'une plus grande solidarité à tous les niveaux.

Elle passe donc par une information active du corps social et un effort sans égal d'adaptation, en particulier de l'appareil de production.

L'emploi industriel reste essentiel pour entraîner les créations d'emplois dans les autres secteurs. L'industrie, qui alimente 80 p. 100 de nos exportations, paraît être le secteur principal qui puisse desserrer durablement la contrainte extérieure. Cette force industrielle sera le facteur de développement d'un secteur tertiaire compétitif.

Un milliard de francs d'exportations industrielles supplémentaires représentent 10 000 emplois directs et plus de 20 000 emplois en tenant compte du travail induit.

Voici maintenant, monsieur le ministre, quelques suggestions et quelques conditions à remplir, à notre avis, par les pouvoirs publics, qui ont déjà d'ailleurs, par votre intermédiaire et par celui de M. le secrétaire d'Etat chargé de la petite et moyenne industrie, accompli un travail considérable.

Il faut éclairer l'avenir industriel en améliorant l'information prospective.

Il faut, comme au Japon, en République-fédérale d'Allemagne, multiplier les instituts de prévision, les observatoires technologiques et permettre ainsi à tous les décideurs de s'appuyer sur un réseau dense et fiable d'informations économiques rendues publiques.

Il faut renforcer encore davantage le soutien de l'effort d'exportation des entreprises, en particulier des P. M. I., et, par voie de conséquence, renforcer notre présence à l'étranger par des organismes publics ou parapublics confortés.

Il faut accroître l'effort de recherche-innovation, multiplier les diagnostics sectoriels, améliorer les circuits de financement et mobiliser l'épargne productive.

Enfin, et cela nous semble fondamental, il convient de remplir rapidement les conditions d'une action économique régionale.

Il faut une action concertée et convergente, renforcée au niveau régional, entre les grandes administrations, les élus et les responsables économiques et sociaux.

Il n'est pas question, pour moi, ici, monsieur le ministre, d'engager un débat institutionnel; il s'agit d'efficacité économique. Il y va de l'intérêt de notre pays.

Votre département ministériel, monsieur le ministre, dispose-t-il du personnel suffisant pour remplir cette mission sur le terrain dans toutes les régions ?

Nous souhaitons que vous prêtiez une attention toute particulière aux suggestions que nous venons de formuler.

D'ailleurs, dans sa majorité, cette assemblée, par le biais de la commission d'enquête sur la situation de l'emploi et le chômage, a déposé un rapport important dans lequel de nombreuses propositions constructives ont été formulées. Le bureau de la commission a d'ailleurs remis solennellement le rapport à M. le Premier ministre. Nous attendons donc l'analyse et la position des pouvoirs publics sur nos propositions. De son côté, le moment venu, notre assemblée saura, en toute logique, prendre sa part de responsabilités.

Je veux enfin profiter de la discussion du projet de budget du ministère de l'industrie pour évoquer brièvement la mission d'information que la commission de la production et des échanges a créée, en décembre dernier, sur les problèmes de la sidérurgie, mission que j'ai eu l'honneur de présider.

Cette formation n'a pas d'ailleurs totalement terminé ses travaux puisqu'il nous appartient encore de formuler un avis sur le secteur des aciers spéciaux. Cependant, nous avons été conduits à nous intéresser au problème de la sidérurgie lourde à une époque où les mouvements sociaux étaient, dans ce secteur, d'une grande ampleur.

Avons-nous été efficaces ou, plus modestement, avons-nous servi à quelque chose ? Ce n'est naturellement pas à moi d'en juger.

Je me contenterai donc d'exposer devant vous les quelques enseignements principaux qu'il me paraît possible de tirer de notre expérience.

Tout d'abord — c'est une évidence, mais je crois qu'il faut le rappeler aujourd'hui — les pouvoirs publics doivent absolument éviter que des séismes économiques de cette importance ne puissent se renouveler.

Tous les membres de la mission ont été frappés de l'immense détresse psychologique et morale des travailleurs de la sidérurgie, tous animés de l'amour du métier et tous attachés à la sauvegarde de leur outil de travail. Par ailleurs, en raison de la concentration des suppressions d'emplois que les présidents de nos deux firmes sidérurgiques avaient été conduits à décider, ce désespoir des salariés était aussi celui de communautés géographiques touchées de plein fouet par une remise en question brutale de leur avenir.

Où, il faut éviter le renouvellement de tels événements. Comment y parvenir ?

Premièrement, il est clair qu'il ne faut pas que l'Etat encourage l'irresponsabilité des chefs d'entreprise en traitant avec des organismes professionnels qui ne sont investis ni de responsabilités directes de l'entreprise ni des responsabilités propres à l'Etat.

Deuxièmement, l'incertitude de la conjoncture internationale impose que les investissements lourds, qui demandent un certain délai pour être mis en place et qui risquent, dans ces conditions, de devoir commencer à fonctionner dans une conjoncture économique qui n'est pas celle des hypothèses de départ, soient financés sagement, c'est-à-dire avec un fort pourcentage d'auto-financement.

Troisièmement, l'information et la concertation dans l'entreprise doivent être améliorées.

Cela nécessite des comportements nouveaux des responsables des entreprises et des responsables syndicaux.

Ces comportements nouveaux sont indispensables dans l'entreprise, mais, parallèlement — et j'irais jusqu'à dire prioritairement — à l'échelon national.

En effet, le dialogue social est encore insuffisant à tous les niveaux de l'entreprise à l'échelon national, comme dans le cadre européen. Notre société se caractérise par une forte rigidité des situations relatives, qui freine la réduction des inégalités.

L'information et le dialogue doivent s'engager non seulement sur les problèmes sociaux, mais également, et de front, sur la politique industrielle et économique.

La concertation n'est-elle pas l'un des meilleurs moyens de réduire les inégalités ?

Il faut, monsieur le ministre, associer le dialogue social et la stratégie industrielle.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. André Rossinot. Il importe, dès maintenant, de jeter les bases des mécanismes permanents du dialogue social et industriel.

Cela étant, il me semble que deux considérations de nature interne à l'Assemblée nationale peuvent être également formulées.

La mission d'information ne s'est pas contentée de procéder à quelques auditions parisiennes au sommet. Elle s'est déplacée et s'est efforcée, partout, de recueillir les opinions de ceux qui étaient directement concernés par le plan de restructuration de la sidérurgie. Cette expérience, parfois délicate, a toujours été passionnante, et j'en ai retiré la conviction que rien ne vaut le déplacement sur le terrain pour juger d'un événement économique.

Par ailleurs, notre mission, comme il était d'ailleurs logique, comprenait des représentants de tous les groupes politiques de cette assemblée. Je n'ai qu'à me féliciter de l'ambiance qui y a régné; chacun y a apporté son expérience, sa sensibilité et, sans qu'aucun d'entre nous ne renie ou n'oublie ses engagements politiques, nous nous sommes efforcés d'aider à la résolution d'une crise sociale à la fois difficile et exemplaire.

Je profite de l'occasion qui m'est fournie pour remercier publiquement tous mes collègues qui, membres de cette mission, m'ont aidé à accomplir la tâche qui m'avait été confiée. Je forme le souhait que le Parlement prenne en compte notre expérience et puisse ainsi, chaque fois que cela sera nécessaire, s'associer encore plus étroitement à l'élaboration de la solution des difficultés de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Emmanuel Hamel. Vous venez d'exprimer l'âme du radicalisme !

M. le président. Onze orateurs sont encore inscrits dans la discussion, ce qui représente plus d'une heure de débat. Nous allons donc interrompre maintenant nos travaux.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1980, n° 1290 (rapport n° 1292 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Industrie (suite) :

Annexe n° 21 (Industrie). — M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial; avis n° 1297, tome XI, de M. Julien Schwartz, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 22 (Petite et moyenne industrie). — M. Jacques Féron, rapporteur spécial; avis n° 1297, tome XII, de M. Xavier Hamelin, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

